

# Alès

## Agglomération



CAHIER N°2

## ANNEXES CONTRAT DE VILLE D'ALES AGGLOMERATION

Juin 2015



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



# SOMMAIRE

CAHIER 1 : DOCUMENT CADRE

**CAHIER 2 : ANNEXES**

- **1. Engagements des partenaires .....3**
  - 1.1. Les conventions inter-ministérielles .....5
  - 1.2. Socle départemental.....13
  - 1.3. Porter à connaissance de la Région Languedoc – Roussillon .....13
  - 1.4. ARS .....20
  - 1.5. La Caisse des Dépôts.....21
  - 1.6. Lettre d'engagement de Pôle emploi – Direction Territoriale Gard Lozère .....22
  - 1.7. Lettre d'engagement d'Habitat du Gard .....23
- **2. Cadre de référence des conseils citoyens .....24**
- **3. Contrat local de la santé .....40**
- **4. Projet de convention d'utilisation de l'abattement de la TFPB .....63**
- **5. Projet de territoire .....73**

CAHIER 3 : DEMARCHE DE CO-CONSTRUCTION DU CONTRAT DE VILLE

CAHIER 4 : FICHES ACTIONS

CAHIER 5 : PROTOCOLE DE PREFIGURATION DU NPNRU

# 1. ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

---

La mobilisation des politiques publiques au profit du développement social des quartiers dans le cadre de l'animation du Contrat de Ville est une nécessité pour réussir sa mise en œuvre.

La mobilisation du droit commun constitue un axe majeur de la réforme de la politique de la ville et de la mise en œuvre des contrats de ville nouvelle génération, comme le prévoient les articles 1 et 6 de la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine et le précise la circulaire ministérielle sur les modalités opérationnelles d'élaboration des contrats de ville du 15 octobre 2014

Les articles de la loi Ville du 21 février 2014 précisent :

- La politique de la ville mobilise et adapte, en premier lieu, les actions relevant des politiques publiques de droit commun et, lorsque la nature des difficultés le nécessite, met en œuvre les instruments qui lui sont propres.
- Sur la base d'un projet de territoire, les signataires du contrat de ville s'engagent, dans le cadre de leurs compétences respectives, à mettre en œuvre les actions de droit commun concourant à la réalisation des objectifs énoncés.

# 1.1. Les conventions inter-ministérielles

Encadrées par la circulaire du 30 novembre 2012, 12 conventions nationales d'objectifs interministérielles permettent de préciser les engagements pris au bénéfice des quartiers prioritaires par chaque pôle ministériel, en termes d'objectifs opérationnels, de moyens mobilisés, d'adaptation qualitative des actions conduites et de méthode.

## Principaux engagements pris dans le cadre des conventions interministérielles

Pôle ministériel	Date de signature de la convention	Principaux engagements pris
Ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative	4 avril 2013	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer les diagnostics partagés de l'offre sportive;</li> <li>- Dans les projets éligibles aux interventions du centre national du développement du sport (CNDS) (équipements sportifs et subventions), cibler davantage les quartiers prioritaires.</li> </ul> </li> <li>• Territorialiser les politiques en faveur de la jeunesse et renforcer l'engagement des jeunes :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation du nombre de jeunes des quartiers effectuant une mobilité internationale;</li> <li>- Progression de la part des jeunes des quartiers bénéficiaires du service civique (objectif de 25% dès 2013).</li> </ul> </li> <li>• Donner toute leur place aux acteurs associatifs de proximité :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Faciliter le travail des acteurs associatifs (allègement des procédures, conventionnement pluriannuel global à la place de la procédure d'appel à projets);</li> <li>- Soutenir les petites associations de proximité;</li> <li>- Intégrer la question des quartiers dans la Charte d'engagements réciproques entre l'État et les associations en cours de refonte.</li> </ul> </li> </ul> <p><b>POUR ACCÉDER À LA CONVENTION « JEUNESSE ET SPORTS » : <a href="#">CLIQUER ICI</a></b></p>
Ministère des affaires sociales et de la santé  Ministère délégué aux personnes âgées et à l'autonomie  Ministère délégué à la famille  Ministère délégué aux personnes handicapées et à la lutte contre l'exclusion	19 avril 2013	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer l'accès aux droits : développement d'un rendez-vous des droits dans les quartiers par les caisses d'allocations familiales (CAF), meilleur accès à la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) et à l'aide pour une complémentaire santé (ACS).</li> <li>• Disposer d'un diagnostic partagé des problèmes de santé des habitants des quartiers, mobilisant notamment les agences régionales de santé (ARS), les caisses primaires d'assurance maladie (CPAM), les professionnels de santé et les élus.</li> <li>• Améliorer l'accès aux soins de premier recours en facilitant l'installation de jeunes médecins, l'exercice pluriprofessionnel de proximité et le développement de la télémédecine dans les quartiers prioritaires.</li> <li>• Renforcer les initiatives de prévention dans les quartiers par la prise en compte des besoins spécifiques des habitants des quartiers dans la stratégie nationale de santé et les plans nationaux de santé publique.</li> <li>• Adapter le partenariat local en santé : association des ARS aux futurs contrats de ville, mise en cohérence des CLS et de la dimension « santé » de ces contrats, animations dédiées (ateliers santé ville).</li> <li>• Territorialiser le plan pluri-annuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale dans les quartiers et les dispositions de la convention d'objectifs et de gestion avec la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF) dans les quartiers.</li> <li>• Lutter contre l'isolement des personnes âgées.</li> </ul> <p><b>POUR ACCÉDER À LA CONVENTION « SANTÉ ET AFFAIRES SOCIALES » : <a href="#">CLIQUER ICI</a></b></p>

Pôle ministériel	Date de signature de la convention	Principaux engagements pris
Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social	25 avril 2013	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser et accompagner les créations d'entreprises par des résidents des quartiers prioritaires: doublement de la part des bénéficiaires du dispositif «nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise (NACRE).</li> <li>• Permettre l'élévation des niveaux de qualification dans les quartiers prioritaires en visant particulièrement l'accès des jeunes à un premier niveau de qualification:             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Par le développement des contrats d'apprentissage et de professionnalisation;</li> <li>- Par la mobilisation des dispositifs «de deuxième chance»: établissement public d'insertion de la Défense (EPIDE) et écoles de la deuxième chance (E2C);</li> <li>- Par la réduction de la part des personnes en situation d'illettrisme.</li> </ul> </li> <li>• S'assurer que les jeunes des quartiers puissent bénéficier d'un accompagnement vers l'emploi qui compense des obstacles spécifiques à leur insertion professionnelle:             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS): objectif de 20% des jeunes des quartiers prioritaires parmi les bénéficiaires d'ici 2015 (15% en 2012);</li> <li>- Parrainage.</li> </ul> </li> <li>• Garantir une mobilisation des leviers d'accès à l'emploi des résidents des ZUS (objectifs 2015):             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Emplois d'avenir: 30% de bénéficiaires résidant en zones urbaines sensibles (20% en 2013, 25% en 2014);</li> <li>- Contrat unique d'insertion: maintien de la part actuelle des résidents des ZUS pour le secteur non marchand (13%), et passage à 12% pour le secteur marchand (contre 9,7% en 2012);</li> <li>- Insertion par l'activité économique: objectif de progression à fixer après que soit établi un diagnostic.</li> </ul> </li> <li>• Expérimenter le dispositif des emplois francs, outil spécifique de lutte contre les discriminations.</li> <li>• Adapter le service public de l'emploi aux besoins des quartiers:             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Missions locales: prise en compte du critère de présence ou proximité des quartiers prioritaires dans le cadre des dialogues de gestion pour répartir les dotations de l'État entre les structures;</li> <li>- Pôle emploi: signature d'une convention spécifique le 30 avril traitant de la présence physique de Pôle emploi et de l'adaptation de la qualité de service.</li> </ul> </li> <li>• Mobiliser les moyens des services déconcentrés: coordination de l'action des délégués du préfet avec celle des unités territoriales des DIRECCTE, systématiquement impliquées dans l'élaboration des contrats de ville.</li> <li>• Intégrer l'ensemble de ces objectifs dans le pilotage du service public de l'emploi: le tableau de bord régional et départemental des données de l'emploi en ZUS diffusé semestriellement par le secrétariat général du comité interministériel des villes (SG-CIV) et la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) permet de vérifier la réalisation des objectifs.</li> </ul> <p><b>POUR ACCÉDER À LA CONVENTION «EMPLOI»: <a href="#">CLIQUER ICI</a></b></p>
Ministère des droits des femmes	21 mai 2013	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes pour favoriser une réelle mixité dans les quartiers:             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Volet obligatoire «égalité entre les femmes et les hommes» dans les contrats de ville;</li> <li>- Meilleur recueil de l'information sexuée dans les quartiers;</li> <li>- Promotion de la méthodologie des marches exploratoires des femmes.</li> </ul> </li> <li>• Décliner dans les quartiers prioritaires les mesures du plan d'action interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes, notamment les mesures suivantes:             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les territoires d'excellence de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes;</li> <li>- Le programme «ABCD de l'égalité»;</li> <li>- Le dispositif «téléphone grand danger».</li> </ul> </li> <li>• Soutenir le développement de l'activité économique des femmes des quartiers: mobilisation du fonds de garantie pour l'initiative des femmes (FGIF).</li> <li>• S'assurer de l'accès des femmes des quartiers prioritaires aux actions d'information sur les droits des femmes: meilleure prise en compte des habitantes des quartiers par les centres d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF).</li> </ul> <p><b>POUR ACCÉDER À LA CONVENTION «DROITS DES FEMMES»: <a href="#">CLIQUER ICI</a></b></p>



Pôle ministériel	Date de signature de la convention	Principaux engagements pris
Ministère délégué en charge des transports, de la mer et de la pêche	7 juin 2013	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lancement du troisième appel à projets « transports collectifs et mobilité durable » hors Ile-de-France :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Majoration de 10% du taux de subvention aux projets qui concernent les quartiers de la politique de la ville;</li> <li>- Réservation de 10% des heures travaillées et des embauches effectuées dans le cadre des travaux d'investissement, de la gestion et de l'utilisation des infrastructures créées ou aménagées, en faveur des personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi, avec une attention particulière pour celles issues des quartiers prioritaires.</li> </ul> </li> <li>• Mobilisation renforcée des AOTU dans le cadre des nouveaux contrats de ville afin d'améliorer la desserte des quartiers prioritaires et les services à la mobilité en faveur des habitants de ces territoires.</li> <li>• Intégration d'un volet « desserte des quartiers prioritaires de la politique de la ville » dans les plans de déplacements urbains.</li> </ul> <p><b>POUR ACCÉDER À LA CONVENTION « TRANSPORTS » : <a href="#">CLIQUER ICI</a></b></p>
Ministère de la justice	8 juillet 2013	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Associer l'institution judiciaire aux nouveaux contrats de ville (les représentants du Ministère public seront signataires).</li> <li>• Conforter la justice de proximité :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- 100 nouveaux bureaux d'aide aux victimes avec une priorité d'implantation dans les territoires concernés par la politique de la ville;</li> <li>- MJD et PAD: implantation des nouvelles structures prioritairement dans les quartiers de la politique de la ville et maintien des moyens (postes de greffiers dédiés).</li> </ul> </li> <li>• Mobiliser l'action pénale contre les phénomènes de délinquance propres aux quartiers de la politique de la ville :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Moyens de la justice mobilisés prioritairement vers les quartiers prioritaires, notamment ceux concernés par une ZSP;</li> <li>- Ciblage plus particulier de la répression de certaines infractions: stupéfiants, économie souterraine, violences contre les forces de l'ordre, infractions en matière d'habitat indigne ou insalubre.</li> </ul> </li> <li>• Prévenir la récidive :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagnement des jeunes suivis par la justice vers les dispositifs d'insertion sociale et professionnelle;</li> <li>- Meilleure accessibilité des jeunes aux dispositifs de droit commun;</li> <li>- Généralisation des conventions entre la justice et les bailleurs sociaux (actions visant la réparation du préjudice subi);</li> <li>- Instructions en lien avec la police et la gendarmerie pour garantir l'effectivité des mesures prononcées, notamment en matière d'interdiction de séjour dans les quartiers.</li> </ul> </li> <li>• Favoriser l'accès des jeunes des quartiers prioritaires aux CPI « égalité des chances » dans les écoles du ministère de la justice.</li> <li>• Lutter contre les discriminations :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Partenariat avec le Défenseur des droits;</li> <li>- Participation du ministère de la justice au programme d'actions interministérielles de lutte contre les discriminations.</li> </ul> </li> </ul> <p><b>POUR ACCÉDER À LA CONVENTION « JUSTICE » : <a href="#">CLIQUER ICI</a></b></p>
Ministère de la défense  Ministère délégué chargé des anciens combattants	15 juillet 2013	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Engagement en faveur de la jeunesse et de l'égalité des chances :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer la couverture des quartiers prioritaires par les réservistes locaux à la jeunesse et à la citoyenneté (RLJC);</li> <li>- S'appuyer sur le réseau RLJC pour développer des initiatives auprès des jeunes de ces territoires: incitation au recensement et information sur la journée « Défense et citoyenneté », repérage et sensibilisation des jeunes volontaires sur les opportunités offertes au sein du ministère de la défense (cadets de la défense, tuteurat, lycées de la défense, etc.), meilleure connaissance des métiers de la défense, etc.</li> </ul> </li> <li>• Engagement en faveur de la valorisation et de la diffusion des actions mémorielles :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser les habitants des quartiers à la connaissance des conflits contemporains (par exemple, par leur accès aux lieux de mémoire ou par la diffusion, dans les quartiers, d'une exposition sur l'engagement des soldats d'Afrique), et notamment à l'histoire des harkis et autres supplétifs engagés pendant la guerre d'Algérie;</li> <li>- Soutenir et valoriser les initiatives émanant des quartiers afin de commémorer les conflits contemporains;</li> <li>- Encourager le recueil de la mémoire des habitants des quartiers et valoriser les documents produits dans ce cadre.</li> </ul> </li> </ul> <p><b>POUR ACCÉDER À LA CONVENTION « DÉFENSE » : <a href="#">CLIQUER ICI</a></b></p>

Pôle ministériel	Date de signature de la convention	Principaux engagements pris
Ministère de l'intérieur	27 septembre 2013	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En matière de sécurité et de la prévention de la délinquance :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Consolider les stratégies d'intervention dans les quartiers à l'aide de nouveaux outils de connaissance de la réalité des quartiers prioritaires, notamment en relation avec le ministère de la justice : réforme de la statistique policière et mobilisation de l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ) pour mieux prendre en compte la réalité des quartiers dans les indicateurs utilisés par les services ;</li> <li>- Améliorer le lien entre la police et la population, notamment avec les jeunes : doublement du nombre de délégués à la cohésion police-population (59) et d'intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie (170), meilleur accès des jeunes des quartiers aux métiers de la sécurité, extension du recours au service civique et développement des expérimentations locales favorisant le dialogue avec la police ;</li> <li>- Renforcer et adapter l'action des services de police et gendarmerie dans les quartiers : coordination de l'extension des zones de sécurité prioritaires (ZSP) avec la nouvelle géographie de la politique de la ville, sensibilisation des agents de la police et de la gendarmerie à leur environnement professionnel, présence préventive et dissuasive dans les quartiers et affectation prioritaire de policiers expérimentés ;</li> <li>- Renforcer l'effort de prévention dans le cadre des priorités fixées par le comité interministériel de prévention de la délinquance (CIPD) : accent mis sur la prévention de la récidive et priorité donnée aux quartiers de la politique de la ville dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention de la délinquance et intégration de cette stratégie dans le cadre des nouveaux contrats de ville ;</li> <li>- Réduire les phénomènes de délinquance spécifiques dans les quartiers, en lien avec l'ensemble des ministères concernés : lutte contre la délinquance dans les ensembles d'habitat collectif, dans les transports et aux abords des établissements scolaires et lutte contre le trafic de stupéfiants ;</li> <li>- Développer un volet sécurité et tranquillité publiques dans les contrats de ville.</li> </ul> </li> <li>• En matière d'intégration :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Participer à la refondation de la politique d'intégration sous l'autorité du Premier ministre et dans le sillage du rapport TUOT (annexe à venir en fonction des conclusions des travaux conduits) ;</li> <li>- Valoriser et développer les programmes de diversification des recrutements dans la police, la gendarmerie et l'administration territoriale : recrutement de sous-officiers de gendarmerie, accompagnement des adjoints de sécurité (dont ex-cadets de la République) pour leur ouvrir l'accès au concours de gardien de la paix, poursuite et renforcement des CPI de commissaires et d'officiers de police.</li> </ul> </li> <li>• Concernant l'administration territoriale de l'État :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Au niveau régional, renforcer la responsabilité des préfets de région dans la territorialisation des politiques sectorielles au bénéfice des quartiers prioritaires : mobilisation de l'instance collégiale du comité de l'administration régionale (CAR) pour cibler les moyens humains et financiers et pour examiner les projets de contrats de ville dans la région ;</li> <li>- Au niveau départemental :                   <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conforter le rôle des préfets, et auprès d'eux des préfets délégués à l'égalité des chances (PDEC) et sous-préfets chargés de mission pour la politique de la ville (SPV), dans la mise en œuvre de la politique de la ville au plus près des territoires, notamment dans le cadre de la négociation et de l'animation des nouveaux contrats de ville (circulaire intérieur-ville à venir sur les missions des PDEC, SPV et sous-préfets d'arrondissement) ;</li> <li>• Mettre en place autour des préfets des équipes interministérielles pour préparer les nouveaux contrats.</li> </ul> </li> </ul> </li> <li>• Accompagner et former les services de l'État et l'ensemble des professionnels à la préparation des nouveaux contrats et à la conduite de la politique de la ville sur les territoires (mobilisation des délégués du préfet et des centres de ressources de la politique de la ville).</li> </ul> <p><b>POUR ACCÉDER À LA CONVENTION « INTÉRIEUR » : <a href="#">CLIQUER ICI</a></b></p>

Pôle ministériel	Date de signature de la convention	Principaux engagements pris
<p>Ministère délégué chargé de l'économie sociale et solidaire et de la consommation</p>	<p>27 septembre 2013</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer la connaissance de l'économie sociale et solidaire (ESS) pour agir plus efficacement :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Disposer annuellement des informations sur l'impact global de l'ESS dans les quartiers prioritaires (en termes d'entreprises, d'emplois et de soutiens budgétaires) ;</li> <li>- Pour le diagnostic et le suivi des résultats, mobiliser le SG-CIV (Observatoire national des zones urbaines sensibles), la Direction générale de la cohésion sociale (Mission de l'innovation, de l'expérimentation sociale et de l'économie sociale), l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances, l'Observatoire national de l'économie sociale et solidaire et la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques ainsi que les têtes de réseau de l'ESS intervenant dans les quartiers.</li> </ul> </li> <li>• Créer de l'activité dans les quartiers par :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le développement des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) ;</li> <li>- La promotion et le développement du modèle coopératif : contribution au doublement national du nombre de sociétés coopératives et participatives (SCOP) (de 2000 à 4000), exploitation du potentiel des sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) et soutien à l'essor de l'entrepreneuriat individuel sous des formes collectives (CAE) ;</li> <li>- Le soutien à la généralisation des clauses d'insertion à tous les marchés publics (chantiers du Grand Paris, de l'appel à projets Transports et mobilité hors Ile-de-France et du nouveau programme national de renouvellement urbain, etc.).</li> </ul> </li> <li>• Soutenir l'accès des jeunes des quartiers aux emplois de l'ESS :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Actions d'accompagnement des nouvelles mesures de l'emploi (emplois d'avenir et contrats de génération notamment) afin de favoriser l'accès à ces mesures aux jeunes demandeurs d'emploi peu qualifiés des quartiers en privilégiant le recours aux entreprises de l'ESS ;</li> <li>- Sensibilisation à l'ESS des cadres et formateurs des écoles de la deuxième chance (E2C), centres de l'établissement public d'insertion de la Défense (EPIDE) et formations du service militaire adapté.</li> </ul> </li> <li>• Développer l'entrepreneuriat social et l'innovation sociale dans les quartiers :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser, en lien avec la Caisse des dépôts et en mobilisant les Citélabs, la création d'entreprises sociales par les habitants des quartiers ;</li> <li>- Mener une expérimentation sur les quartiers prioritaires dans le cadre de l'appel à projets interministériel relatif aux Pôles territoriaux de coopération économique (PTCE).</li> </ul> </li> </ul> <p><b>POUR ACCÉDER À LA CONVENTION « ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE » : <a href="#">CLIQUER ICI</a></b></p>
<p>Ministère de l'éducation nationale  Ministère délégué à la réussite éducative</p>	<p>7 octobre 2013</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire converger la géographie de l'éducation prioritaire et la nouvelle géographie de la politique de la ville afin de faire en sorte que les écoles et les collèges accueillant une majorité d'élèves issus des quartiers prioritaires soient inclus dans l'éducation prioritaire avec les moyens pédagogiques correspondants (à horizon 2015-2016).</li> <li>• Mobiliser au bénéfice des quartiers prioritaires les moyens engagés par les ministères en charge de l'éducation nationale et de la réussite éducative dans le cadre de la Refondation de l'école :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation prioritaire de la scolarisation des enfants de moins de 3 ans dans les zones défavorisées et notamment les quartiers prioritaires : développement de ce dispositif dans chaque quartier prioritaire (ciblage de 25% des postes dédiés dans les quartiers) ;</li> <li>- « Plus de maîtres que de classes » (ciblage de 25% des postes créés dans les quartiers prioritaires) ;</li> <li>- Pour lutter contre le décrochage (objectif de diviser par 2 le nombre de décrocheurs sur 5 ans) : création d'emplois dans les établissements difficiles et mise en place de dispositifs innovants en lien avec les plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs ;</li> <li>- Affectation prioritaire d'emplois médico-sociaux dans les établissements relevant de l'éducation prioritaire.</li> </ul> </li> <li>• Faire des emplois d'avenir professeur (18000 emplois) un levier pour les jeunes issus de milieux modestes.</li> <li>• Soutenir l'implication des parents dans le parcours scolaire des enfants en développant de nouvelles formes de coopération entre les familles et l'école : développement de la communication orale, création d'« espaces parents », actions de soutien aux familles dans le cadre des projets éducatifs territoriaux, etc. (circulaire à venir).</li> <li>• Soutenir les dispositifs concourant à la réussite éducative :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuite des PRE sur les quartiers de la nouvelle géographie prioritaire, avec pour priorité la prévention et la lutte contre le décrochage scolaire ;</li> <li>- Développement d'activités péri-scolaires et élaboration de parcours artistiques et culturels, en particulier pour les jeunes issus des quartiers ;</li> <li>- Soutien à l'internat scolaire, aux activités de médiation et aux cordées de la réussite.</li> </ul> </li> <li>• Intégrer les ministères de l'éducation nationale et de la réussite éducative à la préparation et au pilotage des futurs contrats de ville : signature des contrats par les recteurs et participation de leurs représentants aux équipes interministérielles.</li> </ul> <p><b>POUR ACCÉDER À LA CONVENTION « ÉDUCATION » : <a href="#">CLIQUER ICI</a></b></p>

Pôle ministériel	Date de signature de la convention	Principaux engagements pris
Ministère de l'artisanat, du commerce et du tourisme	17 janvier 2014	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En matière d'artisanat :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Promouvoir la formation et l'alternance auprès des jeunes résidents des quartiers prioritaires :                   <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fixation du taux de progression de la part des jeunes bénéficiaires d'une formation en alternance dans le secteur de l'artisanat (état des lieux initial à établir) ;</li> <li>• Mesures d'information et de promotion dans les établissements scolaires du secondaire ;</li> <li>• Sensibiliser les employeurs aux viviers de candidats résidents des ZUS.</li> </ul> </li> <li>- Renforcer l'accompagnement des habitants des quartiers à la création et au développement d'entreprise :                   <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fixation du taux de progression du nombre d'activités artisanales implantées ;</li> <li>• Mise à disposition d'une offre d'accompagnement sous forme de tutorat ou de mentorat, développement de l'offre de locaux artisanaux en lien avec l'EPARECA, etc.</li> </ul> </li> <li>- Associer le réseau des chambres des métiers et de l'artisanat à l'action publique en faveur des quartiers par leur mobilisation dans le cadre des futurs contrats de ville.</li> </ul> </li> <li>• En matière de commerce :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dans le cadre de la réforme du FISAC, renforcer la mobilisation de ce fonds en faveur des quartiers (fixation du taux de progression du nombre de projets financés sur le FISAC) ;</li> <li>- Développer et renforcer l'action de l'EPARECA : création d'une société foncière d'investissement avec la CDC, dédiée à l'acquisition et au portage d'opérations commerciales et artisanales dans les quartiers prioritaires, développement d'une mission de centre de ressources au sein de l'EPARECA, élaboration d'un document méthodologique sur la redynamisation artisanale et commerciale dans les quartiers, etc.</li> </ul> </li> </ul> <p>Mobiliser le réseau des chambres de commerce et d'industrie en faveur du développement de l'activité, de la formation et de l'emploi.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans les autres domaines d'intervention économique :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer des actions en faveur des habitants des quartiers prioritaires dans le domaine du départ en vacances :                   <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mobilisation des leviers d'action du ministère de la ville: VVV et partenariat avec l'Agence nationale pour les chèques vacances ;</li> <li>• Mise en place d'actions spécifiques sur la base du rapport confié à Claude Buisson, contrôleur général économique, pour réduire les inégalités en matière d'accès aux vacances.</li> </ul> </li> <li>- Décliner dans les quartiers prioritaires des évènements dans le cadre de la Fête de la gastronomie et mobiliser à cette fin, les collectivités territoriales et le partenariat associatif.</li> </ul> </li> </ul> <p><b>POUR ACCÉDER À LA CONVENTION « ARTISANAT, COMMERCE ET TOURISME » : <a href="#">CLIQUER ICI</a></b></p>

Pôle ministériel	Date de signature de la convention	Principaux engagements pris
Ministère de la culture et de la communication	5 mars 2014	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faciliter l'accès à l'art et à la culture des habitants, notamment par une médiation adaptée et le développement de démarches de co-construction : mobilisation des équipements et des acteurs culturels, développement des différentes pratiques et expressions artistiques et culturelles, développement des résidences d'artistes dans les quartiers de la politique de la ville, intégration de l'action culturelle dans la lutte contre l'illettrisme.</li> <li>• Faire des jeunes des quartiers la cible prioritaire de la politique partenariale entre le ministère de la Ville et le ministère de la Culture et de la Communication :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dans le cadre du projet national d'éducation artistique et culturelle :                 <ul style="list-style-type: none"> <li>• Veiller à ce que les jeunes des quartiers prioritaires bénéficient en priorité d'un parcours d'éducation artistique et culturelle ;</li> <li>• Consacrer au moins 30% des crédits dédiés au projet national pour l'éducation artistique et culturelle aux actions développées dans les quartiers de la politique de la ville ;</li> <li>• Développer l'éducation au multimédia ;</li> <li>• Développer et qualifier l'offre culturelle et artistique hors temps scolaire (mobilisation des dispositifs de réussite éducative, des structures et équipes artistiques et culturelles).</li> </ul> </li> <li>- Accompagner vers l'enseignement supérieur Culture en incitant les établissements d'enseignement supérieur artistique et culturel placés sous la tutelle pédagogique du ministère de la Culture et de la Communication, à accroître le nombre d'élèves issus des quartiers de la politique de la ville.</li> </ul> </li> <li>• Soutenir les médias de proximité afin de valoriser l'image des quartiers ;</li> <li>• Valoriser l'histoire et la mémoire des quartiers : développer les actions mémoire et histoire en poursuivant la coopération engagée concernant les archives et la mémoire des acteurs de la politique de la ville et de l'intégration (programme national d'archives orales ou financement d'actions locales).</li> </ul> <p><b>POUR ACCÉDER À LA CONVENTION « CULTURE » : <a href="#">CLIQUER ICI</a></b></p>

**POUR ACCÉDER À L'ENSEMBLE DES CONVENTIONS INTERMINISTÉRIELLES SIGNÉES : [CLIQUER ICI](#)**

## 1.2. Socle départemental

Porter à connaissance de l'Etat, socle départemental :

[www.gard.gouv.fr](http://www.gard.gouv.fr)

## 1.3. Porter à connaissance de la Région Languedoc – Roussillon



## REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

### PORTER A CONNAISSANCE POLITIQUE DE LA VILLE

Le 20 février 2015, la Région en qualité de chef de file de l'Aménagement du Territoire et garante de l'équilibre territorial, a affirmé son soutien plein et entier aux territoires en politique de la Ville et a adopté le principe d'intervention régionale dans le cadre des futurs contrats de ville.

La Région intervient depuis de nombreuses années dans les communes et quartiers concernés en matière de politique de la Ville, au travers de ses politiques publiques. Aujourd'hui il est essentiel d'aller encore plus loin en réaffirmant nos principes républicains d'égalité, de fraternité et de solidarité.

En effet, en Languedoc-Roussillon, près de 9% de la population habite dans un quartier en politique de la ville. Agir pour ces territoires est un enjeu capital à double titre :

- capital pour l'égalité des territoires : il faut au plus vite freiner les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et le reste de la région,
- capital pour l'égalité des citoyens : il importe d'améliorer les conditions de vie des habitants qui sont confrontés dans ces quartiers à des situations sociales de plus en plus préoccupantes.

C'est pour agir au plus près des territoires qu'ont ainsi été désignés des élus référents.

#### **A – Le principe d'intervention régionale**

L'accompagnement régional sera adapté aux besoins de chaque territoire et examiné au regard des projets portés localement.

Deux leviers principaux d'actions sont mobilisables dans ce cadre :

- ↳ les fonds européens dont la Région est désormais autorité de gestion.
- ↳ Les politiques régionales de droit commun.

#### **- Les fonds européens**

La Région, autorité de gestion des fonds européens depuis 2015, mobilise dans le cadre de l'accord de partenariat entre la France et l'Union européenne, 10 % des fonds structurels FSE et FEDER pour la politique de la ville autour notamment de 3 champs prioritaires d'intervention :

- la rénovation et l'efficacité énergétique des logements et des équipements
- les transports collectifs ou durables
- l'amélioration du cadre de vie.

Dans le cadre de l'Appel à projets ATI (Approche Territoriale Intégrée) lancé en décembre 2014, une enveloppe FEDER de vingt-quatre millions d'euros (24 M€) sera ainsi consacrée aux territoires en Politique de la Ville en tant qu'outil de mise en œuvre d'une démarche territoriale globale.

Par ailleurs, au titre des actions sectorielles ou thématiques, les territoires Politique de la ville pourront solliciter également le Programme opérationnel « Compétitivité et emploi » Languedoc-Roussillon pour les volets FEDER (Fonds Européen de Développement Economique Régional), FSE (Fonds Social Européen) ou IEJ (Initiative pour l'Emploi des Jeunes).

### - Les politiques régionales de droit commun

La Région dispose de nombreux dispositifs permettant de répondre aux besoins des territoires en Politique de la Ville : formation professionnelle et apprentissage, santé, culture, jeunesse, lutte contre les discriminations, éducation, action territoriale, habitat...

Dans le cadre des contrats de ville 2015-2020, la Région mobilisera par ailleurs l'ensemble des dispositifs et moyens financiers qui peuvent concourir à améliorer la qualité de vie des habitants des quartiers défavorisés et à assurer une plus forte équité territoriale.

De très nombreux champs d'intervention régionaux sont ainsi au cœur des problématiques de la politique de la ville :

- **Domaine de la formation professionnelle**

La Région assure, dans le cadre de sa compétence de droit commun, le financement des actions de formation professionnelle et elle organise les différents dispositifs dans un souci d'égalité des chances. Pour mémoire, ce sont au total plus de 235m€ qui sont consacrés à cette politique en LR

Sur le volet politique de la ville, il paraît essentiel d'encourager les articulations entre les dispositifs et de faciliter l'accès au droit commun. Différents axes de travail peuvent être proposés :

1) Faciliter l'accès à l'information et à l'orientation professionnelle (informer les publics sur les métiers, sur les compétences nécessaires à l'exercice de ces métiers et sur les formations conduisant à ces compétences...) : mise en place d'un véritable Service Public Régional de l'Orientaion (SPRO) accessible partout et pour tous (compétence obligatoire confiée aux Régions par la loi du 5 mars 2014). Le SPRO doit être lisible sur tout le territoire régional y compris sur les territoires relevant de la politique de la ville (où s'adresser, dans quels locaux, à quelle heure pour quelles informations...).



Il faut donc mettre en lisibilité les structures relevant de ce service public de l'orientation (travail déjà engagé par la Région) et informer les réseaux déjà implantés et œuvrant sur d'autres thématiques pour que l'information circule le mieux possible (association de quartiers, travailleurs sociaux, soutien scolaire, activités sportives et culturelles, bureau d'aides sociales,...),

2) Faciliter l'accès au droit commun : École de la deuxième chance, école de l'apprentissage, Cap métiers, programme qualifiant, lutte contre l'illettrisme... la Région dispose d'une palette d'actions qui répond aux problématiques rencontrées sur ces territoires prioritaires.

3) Intervenir sur le volet « création/reprise d'entreprise » en proposant la mise en place de permanences sur ces territoires, ou appels à projets spécifiques. A noter que la Région finance déjà aujourd'hui les réseaux en charge de l'accompagnement de porteurs de projets de création d'entreprises (business plan, aide juridique, recherche de financement, ...).

- **Domaine du développement économique**

La Région accompagne les entreprises à chaque stade de leur développement (ante création, création, développement, pérennisation, transmission) individuellement ou collectivement ainsi que les réseaux de partenaires. Elle met en place des actions d'aide à la création de TPE/PME ou d'aide aux entreprises installées dans les quartiers.

Elle développe un réseau régional de parc d'activités (PRAE).

Elle promeut également l'économie sociale et solidaire en finançant certaines pépinières d'entreprises

Une action nouvelle pourrait être développée dans certains territoires : de type « la Start up est dans le pré ou « la rue de l'entreprise » à destination des porteurs de projets issus des quartiers politique de la ville. Il s'agit d'un concours où des personnes ressources, volontaires, expérimentées ou novices, expertes ou passionnées vont contribuer à accompagner de futurs entrepreneurs issus des quartiers en politique de la Ville, dans la formalisation de projets innovants.

- **Domaine de l'éducation**

Afin d'assurer à tous les lycéens les meilleures conditions de réussite scolaire, la région intervient :

- à travers ses investissements pour la construction, réhabilitation, modernisation des lycées (plus de un milliard d'€ investis depuis 2005 dans les travaux) et des équipements sportifs attenants situés notamment à proximité ou au cœur des quartiers politique de la Ville (11M€ en 2014 consacrés dans ces lycées pour LoRdi, 17 M€ pour les équipements sportifs attenants depuis 2005).

- à travers ses actions d'accompagnement éducatif (en 2014, 200 000€ pour les projets éducatifs des lycées, 1,9M€ pour la gratuité scolaire, 250 000 € pour l'aide à l'orientation ou l'accompagnement scolaire (ENT).

- **Domaine de la santé**

En complément de ses compétences en direction des lycéens, des apprentis et des jeunes en insertion, la Région développe une politique d'éducation et de promotion de la santé des jeunes de 15 à 25 ans.

Cette politique de santé vise à lutter contre les inégalités sociales :

- en finançant des actions d'éducation à la santé basée sur le développement de compétences psycho-sociales et plus particulièrement de l'estime de soi des apprentis, des élèves des ERC2, des lycées et en priorité des lycées agricoles et professionnels
- en développant des actions de formation des personnels enseignant (CFA, ER2C, lycées)
- en soutenant des Points d'accueil et d'écoute jeunes (PAEJ) qui sont majoritairement implantés sur les territoires en politique de la ville.

Est par ailleurs étudié actuellement la possibilité de généraliser des actions collectives de formation du personnel enseignant en lien avec le Programme de Développement Affectif et Social (**PRODAS**) à l'échelle régionale dans les lycées professionnels et agricoles accueillant du public issu des quartiers Politique de la Ville.

- **Domaine de la culture et du patrimoine**

La Région agit en faveur de l'accès à la culture pour tous et partout, notamment à travers son soutien financier aux propositions artistiques et actions culturelles des professionnels intervenant dans les quartiers politiques de la ville.

Elle finance également certains équipements culturels à rayonnement régional sur ces quartiers ou à proximité immédiate.

La Région peut soutenir des actions de type « Initiatives Citoyennes » qui auraient vocation :

- à soutenir les projets visant à favoriser l'égal accès à la culture de tous les habitants et notamment de soutenir des initiatives portées par des femmes ou ayant comme cible l'accès à la culture des femmes de ces quartiers ou rendant visibles des œuvres proposées par des femmes et ce dans le droit fil des 10 engagements pris par la Région par délibération du CR de juillet 2014.
- à soutenir et accompagner les projets visant à construire une mémoire commune autour de la construction, de la vie de ces quartiers en y associant les bailleurs sociaux, les habitants de toutes les générations et tous les partenaires œuvrant sur les quartiers, avec la participation de l'équipe de chercheurs de l'inventaire du patrimoine régional, compétence obligatoire de la Région.

- **Domaine du sport**

Afin de favoriser les pratiques sportives au plus proche des citoyens et des territoires et afin d'offrir à tous un égal accès à une pratique sportive de qualité, la Région accompagne la création ou la rénovation d'infrastructures situées sur

les secteurs politiques de la ville (6 M€ investis en 2014) et accompagne les clubs de haut niveau situés ou dont les publics sont issus des quartiers politique de la ville (8,2 M€ investis en 2014).

- **Domaine de la jeunesse et de la lutte contre les discriminations**

La Région soutient les associations en lien avec les CFA, les Lycées ou les écoles de la 2ème chance, œuvrant dans les quartiers au titre de l'égalité Femme/Homme, de la lutte contre les discriminations, en faveur d'actions en direction des personnes handicapées ainsi que les instances régionales intervenant localement en matière d'actions en lien avec l'éducation populaire (565 000 € à l'échelle régionale).

Il est actuellement envisagé d'élargir la composition du Conseil Régional des Jeunes aux associations de quartiers issus des territoires en politique de la ville et présentant une dimension régionale. Les réflexions du CRJ sur le thème de la laïcité et la citoyenneté pourront en outre enrichir d'ici le second semestre les différents contrats de ville.

- **Domaine de l'action territoriale et du logement**

La Région accompagne la réalisation d'aménagements urbains structurants contribuant à l'amélioration du cadre de vie et à l'organisation urbaine du territoire.

En outre, au titre de son action volontariste en matière de développement de l'offre d'habitat, la Région participe activement à la réalisation d'une offre nouvelle de logement social, contribuant aux parcours résidentiels et à une diversification du parc de logements. Une enveloppe de 12 M€ est consacrée en 2015 à cette action emblématique.

La Région est également présente sur les problématiques de logement des jeunes en accompagnement du logement étudiant et des structures d'hébergement de type Habitat Jeunes.

- **Domaine de l'environnement**

Dans le cadre de sa politique en faveur du développement durable, la Région aide également l'éco-construction et l'éco-rénovation performantes de bâtiments publics tertiaires et de logements sociaux en complément des fonds européens mobilisables sur cette thématique ; l'installation d'équipements collectifs de chauffage au bois énergie, l'installation collective de production d'eau chaude solaire ainsi que des actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement.

La Région mobilisera ainsi tant les fonds européens dont elle a la gestion que ses propres dispositifs de droit commun qui sont nombreux à entrer dans le champ de la Politique de la Ville.

## **B – Une articulation avec les dispositifs contractuels pré-existants**

L'Accompagnement par la Région de la politique de la Ville s'inscrit en effet dans une politique territoriale globale qui veille à garantir, équilibre et solidarité des territoires et à assurer une meilleure coordination des politiques publiques conduites par les collectivités locales de proximité.

### - Le contrat de Plan Etat-Région

Le contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 intègre dans son volet territorial un chapitre dévolu à la Politique de la Ville qui déterminera sur la durée du CPER, les engagements de l'Etat, de la Région voire d'autres collectivités locales sur ces territoires.

### - Les protocoles de coopération 2015-2017

Une dynamique de coopération territoriale enclenchée en 2014 en direction des Communautés d'agglomération et de certains EPCI, sera poursuivie et intégrera notamment un volet politique de la ville dans chacun des protocoles de coopération concerné qui réaffirmera les engagements de la Région en lien avec les contrats de ville.

### - Le Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPNRU)

Pour le Languedoc-Roussillon, 9 quartiers identifiés comme quartiers d'intérêt national ont été identifiés ainsi que 14 quartiers d'intérêt régional.

Ces différents projets seront intégrés à la maquette financière du CPER lorsque les moyens affectés aux projets de renouvellement urbain seront connus précisément, à l'issue de la phase de préfiguration des projets et au fur et à mesure de leur intégration dans les contrats de ville.

La Région accompagnera le Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) au titre des fonds européens et de son droit commun : Habitat, avec la construction de logements sociaux neufs et réhabilitations lourdes, des aménagements urbains structurants et des opérations de réhabilitation thermique (logements sociaux et équipements).

## 1.4. ARS

Dans un souci de coordination de l'action publique, le contrat de ville doit être en cohérence avec les actions menées dans le cadre des politiques publiques liées à la santé. Le présent contrat de ville présente donc un volet santé qui s'accorde notamment avec le Contrat Local de Santé et l'Atelier Santé Ville.

L'ARS est un acteur à part entière de ce contrat de ville puisqu'il finance, dans le cadre des appels à projets, les actions qui répondent au critère de l'agence et qui profitent prioritairement aux habitants des quartiers prioritaires, en prêtant une attention particulière aux quartiers en veille.

Les actions qui s'inscrivent dans le cadre de la santé proposées dans le cadre des appels à projet seront instruites par un comité dont fera parti l'ARS, qui s'assurera de la concordance avec les crédits de droit commun engagés sur le territoire d'Alès Agglomération.

## 1.5. La Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville d'Alès Agglomération.

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la **cohésion sociale et la solidarité**, pour le **développement et la compétitivité des territoires** et pour la **transition écologique et l'environnement**.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Épargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.

En ce qui concerne le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :

- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise...).

En ce qui concerne le volet urbain du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :

[D'une part] les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

- les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...);
- les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...);
- les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

[D'autre part] les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

- construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers;
- opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).

En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la CDC pourra également financer les copropriétés dégradées.

**Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Etablissements publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.**

## 1.6. Lettre d'engagement de Pôle emploi – Direction Territoriale Gard Lozère

La convention d'objectif pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville signée entre le ministre du travail de la formation professionnelle et du dialogue social, le ministre délégué à la ville et Pole emploi fixe le cadre d'engagement opérationnel de Pole emploi dans le champ de la politique de la ville.

Elle réaffirme la nécessité de territorialiser le droit commun et fait de l'emploi des résidents des quartiers une priorité.

Dans ce cadre, Pole emploi s'engage, à travers le contrat de ville Alès Agglomération 2015-2020, à :

### **Assurer la présence des services de Pole emploi dans les quartiers :**

- Implantation de l'agence Pole emploi au sein du quartier Près Saint Jean
- conventionner avec les structures présentes dans les quartiers, qui assurent la réception de public pour permettre à celle-ci de pouvoir délivrer une information de premier niveau pour Pole emploi et un accès à l'offre de service numérique de pole emploi
- agir auprès des structures délivrant des services de type prestations ou ateliers pour le compte de Pole emploi, pour que pour partie ces délivrances de service se déroulent dans les quartiers.

### **Renforcer et adapter les moyens et les services aux besoins des quartiers de la politique de la ville :**

- permettre aux habitants des quartiers de bénéficier d'un accompagnement global (convention Pole emploi-Conseil Départemental 30) permettant d'accompagner conjointement les demandeurs d'emploi des quartiers sur la résolution des problématiques emploi et sociales (2 ETP dédiés au dispositif sur le territoire Alès Agglomération)
- permettre aux jeunes de – de 26 ans d'intégrer le dispositif de Pole emploi Accompagnement Intensif Jeunes (3 ETP dédiés au dispositif sur le territoire Alès Agglomération)
- promouvoir et accompagner la création d'entreprise issue des quartiers
- mettre en œuvre des clubs de recherche d'emploi spécifique, des actions de parrainage pour les habitants des quartiers de la politique de la ville d'Alès Agglomération
- adapter et accompagner la promotion des profils des demandeurs d'emploi des quartiers auprès des entreprises
- intégrer dans l'ensemble des conventions partenariales établies sur le territoire d'Alès Agglomération, des actions spécifiques vers les quartiers (Face Gard, Missions Locales, CAP Emploi, MDE, PLIE)
- mobiliser (pour la part incombant à Pole emploi) les dispositifs d'insertion par l'activité économique vers les quartiers.

- MRS
- Mobiliser les ressources de PE et des partenaires pour créer des événements emplois sur les quartiers (job datings, forums, ...)
- Investiguer des collaborations possibles avec les conseils citoyens

**Mobiliser les politiques de l'emploi en faveur des quartiers prioritaires et mettre en œuvre des dispositifs spécifiques :**

- renforcer la mobilisation des leviers adaptés de la politique de l'emploi: les emplois aidés, l'insertion par l'activité économique, l'alternance pour développer la qualification des jeunes en lien avec les acteurs concernés.

**Se mobiliser dans, la mise en œuvre et l'évaluation des contrats de ville avec les acteurs des territoires :**

- contribution à la gouvernance territoriale
- apports sur les diagnostics territoriaux partagés, en lien étroit avec le service public de l'emploi local.
- fourniture de données statistiques PE strictement issues de nos systèmes d'information

## 1.7. Lettre d'engagement d'Habitat du Gard



Nîmes, 18 juin 2015

DIRECTION DU PATRIMOINE

Affaire suivie par Mme. Edwige GINES  
☎ : 04 66 62 87 72  
N/Réf : EG/ 2015/209

**Objet** : Projet de Contrat de Ville – Alès Agglomération  
Analyse de la proposition de contrat de ville

Monsieur Max Roustan  
Président de la Communauté  
d'agglomération d'Alès Agglomération

Hôtel de communauté  
1642, chemin de Trespeaux  
BP 60249  
30105 Alès Cédex

A l'attention de Monsieur Marc Peyroche  
Direction de la Politique de la Ville

Monsieur le Président,

Le projet de contrat de ville qui m'a été adressé par message électronique en date du 16 juin 2015 a été soumis à l'analyse de mes services. A l'échelle de votre territoire communautaire, Habitat du Gard n'est concerné que sur la commune d'Anduze, qui ne fait pas l'objet d'un projet de renouvellement urbain.

En vue de valider de façon collégiale la version définitive du document, je vous informe qu'Habitat du Gard n'a pas de remarque particulière à faire sur les documents transmis.

Je vous transmets une lettre d'engagement à joindre en annexe à votre contrat de ville afin de pouvoir inscrire les intentions de l'Office sur le quartier prioritaire Anduze « centre ancien » à travers l'ensemble des piliers de la politique de la ville.

Pour autant, je rappelle que l'action de l'Office ne peut être efficace qu'avec le concours de l'ensemble des partenaires engagés dans le cadre d'une politique globale visant la définition d'un projet de territoire intégré.

En ce sens, il me semble nécessaire de vous informer qu'un projet de convention d'utilisation de l'abattement de la TFPB, vous sera transmis début de semaine prochaine afin que mes services puissent avoir le temps matériel d'échanger avec vos équipes et formaliser ce document de travail.

En effet, il est important que puisse être défini préalablement ensemble les modalités d'élaboration et de mise en œuvre de cette convention avec la Communauté d'Alès Agglomération dans la mesure où vous êtes les pilotes de la démarche de gestion urbaine de proximité.

Je souhaite dans ces conditions, que ce projet de convention soit annexé au contrat de ville d'ici sa signature prévue le 6 juillet prochain.

Restant à votre disposition pour tout autre renseignement complémentaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma meilleure considération.

Le Directeur Général

Stéphane CABRIE

# CONTRIBUTION AU PROJET DE CONTRAT DE VILLE LETTRE D'ENGAGEMENT

L'engagement d'Habitat du Gard en matière de politique de la ville ne se limite pas à la seule question du renouvellement urbain mais impacte plusieurs dimensions de son action.

Habitat du Gard est engagé depuis de nombreuses années dans les différentes politiques de la Ville et reste toujours fortement impliqué dans d'importantes opérations de rénovation urbaine dans des quartiers ou son patrimoine est concerné.

Dans ces quartiers, l'action de l'Office se concrétise par des programmes d'envergure de démolitions, reconstructions, réhabilitations partielles et complètes, résidentialisations ainsi qu'au quotidien par la prise en compte permanente et simultanée de « l'habitant et de l'habitat ».

En effet, de par son expérience, Habitat du Gard est en mesure de s'engager dans la requalification globale d'un îlot (sociale comme architecturale), par des opérations qui amorce un changement d'image du quartier intégrant à la fois les problématiques techniques et l'enjeu d'un mieux vivre ensemble.

Habitat du Gard est en mesure de démontrer par ces opérations sa capacité à porter des projets inédits et atypiques. L'ambition pour les années à venir serait de développer ces initiatives en travaillant d'une part sur les aspects d'accessibilité, de rénovation énergétique, de restructuration des logements (modification de typologies) pour permettre au mieux la mixité.

Afin d'améliorer les conditions de vie et maîtriser au mieux les charges de ses locataires, Habitat du Gard, mettra son expérience service du projet de territoire qui sera défini sur le quartier prioritaire.

De plus, l'Office n'a jamais délaissé les autres quartiers en ayant toujours une politique volontariste et interventionniste tant en terme de travaux qu'en terme de cohésion sociale, et ce, dans le but d'améliorer les conditions de vie des locataires et d'assurer la pérennité du patrimoine.

A travers le cadre unique de référence de la politique de la ville qu'est le contrat de ville, Habitat du Gard s'engage sur les objectifs suivants :

- Assurer de manière pérenne l'attractivité de son parc ;
- Participer à l'amélioration du cadre de vie des habitants (développement d'une gestion urbaine de proximité afin de générer et recréer du vivre ensemble dans les quartiers) ;
- Lutter contre la précarité sociale et la stigmatisation de ces quartiers par l'image du bâti ;
- Lutter contre la précarité énergétique des populations.

Enfin, ces engagements n'ont de sens que s'ils sont conçus et mis en œuvre dans le cadre d'un partenariat fort et efficient avec les structures institutionnelles, les associations et les habitants.

En effet, il s'agit à travers le contrat de ville de définir un projet intégré de territoire qui n'a de sens que s'il est support de projets de vie dans les quartiers.

## 1. Les moyens et les dispositifs de droit commun mobilisés par Habitat du Gard en faveur du quartier prioritaire Anduze « Centre Ancien ».

Dans le cadre de ses compétences, pendant la durée du contrat de ville, Habitat du Gard poursuivra sa politique d'intervention en faveur de la qualité du cadre de vie des habitants du quartier d'Anduze centre ancien à partir des opérations suivantes :

- Renforcer le plan stratégique du patrimoine ;
- Œuvrer à la sensibilisation des familles pour répondre notamment au volet sécurité et au déficit de dialogue entre les habitants (sensibilisation de ceux-ci aux bonnes pratiques liées aux usages de leur immeuble autour des ateliers pouvant être engagées dans le cadre du pilier cadre de vie et renouvellement urbain...).

## 2. Les engagements spécifiques par rapport au contrat de ville.

Dans le cadre du contrat de ville, Habitat du Gard renforcera sa politique d'intervention par un engagement sur les orientations et les objectifs du contrat de ville, quartier d'ANDUZE centre ancien, au travers des éléments suivants :

## 1 - PILIER COHESION SOCIALE

### Afin de favoriser le mieux vivre ensemble et la citoyenneté, Habitat du Gard s'engage à :

- Soutenir les actions de proximité portées par les associations qui visent à conforter le lien social, la participation des habitants, les valeurs de la République, la laïcité, valorisant de fait l'engagement citoyen des jeunes et promouvant l'égalité des chances ;
- Mobiliser son personnel de proximité, en s'engageant à participer aux opérations de médiation, de sensibilisation à la citoyenneté qui lui seront proposées notamment via la Gestion Urbaine de Proximité ;
- Favoriser toutes les réflexions sur le dispositif de gestion des encombrants et ordures ménagères ;
- Rédiger une convention d'utilisation de l'abattement de la TFPB cosignée entre l'ETAT – l'EPCI et Habitat du Gard, en établissant un diagnostic, en précisant un programme d'actions et en définissant les modalités de suivi de cette convention.

## 2 - PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

### CADRE DE VIE

### Habitat du Gard entend améliorer la qualité de vie et redonner de l'attractivité au quartier avec la participation des habitants.

### Pour ce faire, Habitat du Gard s'engage à :

- Favoriser l'inter-organisme (charte de bon voisinage, partage et retour d'expérience sur opérations menées par différents bailleurs, ...)
- Participer à la définition des espaces publics et voiries en cohérence avec le bâti si nécessaire ;
- Améliorer la coordination de l'intervention publique pour améliorer la gestion quotidienne des quartiers par une participation aux instances Gestion Urbaine de Proximité via l'agence locale ;
- S'appuyer sur les habitants comme personnes ressources pour la conception, l'appropriation et la valorisation des espaces publics par l'intermédiaire des personnels de proximité. Travailler en profondeur sur l'implication des habitants dans leur environnement, favoriser la concertation ;
- Œuvrer à l'accompagnement des familles dans la gestion de leur logement, en travaillant sur l'accompagnement social des familles, la gestion du logement : déchets, énergies ... en lien avec tous les autres partenaires.

## **HABITAT ET RENOUVELLEMENT URBAIN**

- Mettre en œuvre un aménagement réfléchi et concerté (avec les locataires, les services de polices) des parties communes et des espaces extérieurs ;
- Contribuer au rééquilibrage de l'offre de logement social sur l'ensemble des villes de l'agglomération en s'engageant à participer aux réunions intercommunales du logement pilotée par l'agglomération Alès Agglomération et le Préfet ;

Habitat du Gard pourra également accompagner la ville d'Anduze et l'agglomération sur les engagements des axes « éducation », « santé » et « développement économique et emploi » par la mise à disposition de locaux, la participation à des actions de sensibilisation dans les écoles autour de thématiques (telles que la gestion des déchets...) la réflexion sur le renforcement éventuel de l'insertion économique par le travail ....

La faisabilité des perspectives et leviers d'actions listés ci-dessus sera étudiée et mise en œuvre pendant la durée du contrat de ville.

---

# 2. CADRE DE REFERENCE DES CONSEILS CITOYENS

---



CONSEILS CITOYENS

3

## PRÉAMBULE

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 24 février 2014 crée les conseils citoyens.

La mise en place de « conseils citoyens » dans l'ensemble des quartiers prioritaires permettra de conforter les dynamiques citoyennes existantes et de garantir les conditions nécessaires aux mobilisations citoyennes, en favorisant l'expertise partagée, en garantissant la place des habitants dans toutes les instances de pilotage, en créant un espace de propositions et d'initiatives à partir des besoins des habitants. Ces objectifs s'inscrivent dans la lignée du rapport de Marie-Hélène Bacqué et de Mohamed Mechmache remis à François Lamy, ministre délégué chargé de la ville

Le cadre de référence a pour objectif d'être un outil de méthode à destination de tous ceux qui sont amenés à s'investir dans la mise en place des conseils citoyens au sein des quartiers prioritaires. Il a été rédigé en collaboration avec l'Association des Maires de France, l'Association des Maires de France Ville et Banlieue, les représentants de la Coordination Citoyenne « Pas sans nous » et les associations de professionnels AMADEUS et IRDSU.

Un temps d'échange et d'évaluation est prévu au printemps 2015 pour faire le bilan de l'ensemble des démarches participatives portées par le ministère des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports et fournir aux acteurs de terrain des outils adaptés.

## TITRE I<sup>ER</sup> - PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les principes généraux qui guident l'action des conseils citoyens sont inscrits dans la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine : liberté, égalité, fraternité, laïcité et neutralité.

D'autres principes renvoient aux enjeux démocratiques et opérationnels au sein des conseils citoyens : souplesse, indépendance, pluralité, parité, proximité, citoyenneté et co-construction.

### LIBERTÉ

Le conseil citoyen a vocation à favoriser l'expression d'une parole libre. Si l'autonomie vis-à-vis des institutions en est le corolaire, cette liberté impose également que soit assurée, au sein du conseil, la possibilité pour chacun de ses membres d'émettre propositions et avis sur chacun des thèmes soumis à débat. Les modalités d'organisation et de fonctionnement du conseil citoyen doivent garantir la mise en œuvre pleine et entière de ce principe.

### ÉGALITÉ

Corolaire du principe de liberté, le principe d'égalité impose que la parole de chaque membre du conseil soit également considérée et prise en compte. Les propositions et avis émanant du conseil citoyen résultent des échanges entre chacun de ses membres et en constituent la synthèse. En l'absence de consensus, les représentants du conseil, s'ils portent la position adoptée par la majorité, font également mention des avis divergents et propositions alternatives formulés.

### FRATERNITÉ

Les membres du conseil citoyen s'engagent volontairement à œuvrer en faveur de leur quartier, dans le respect des convictions de chacun. Cette mobilisation relève d'une démarche collective et solidaire au service de l'ensemble des habitants et promouvant la dialogue intergénérationnel et interculturel.

### LAÏCITÉ

Le conseil citoyen est un lieu de débat public ouvert à la parole des habitants, associations et acteurs du quartier. A ce titre, il ne saurait y être toléré d'actes prosélytes ou manifestation contraires à la liberté de conscience de ses membres.

### NEUTRALITÉ

Le conseil citoyen est le lieu d'expression des habitants, associations et acteurs locaux du quartier, que rassemble leur appartenance commune au quartier et l'objectif commun d'apporter les réponses les plus pertinentes aux problématiques identifiées. Sa « neutra-





## CONSEILS CITOYENS

5

lité» signifie son indépendance et son autonomie vis-à-vis de partis politiques, de syndicats, d'associations culturelles ou de tout groupe de pression manifestement hostiles au respect du principe de pluralité.

### SOUPLESSE

Les modalités d'organisation et de fonctionnement du conseil citoyen, si elles sont tenues de répondre à un certain nombre de principes doivent également et avant tout prendre en compte le contexte local. Le cadre de référence permet de garantir la mise en œuvre du processus de co-construction sans imposer de modèle type, susceptible d'entraver plus que de favoriser la mobilisation et l'implication citoyennes.

### INDÉPENDANCE

Porteurs d'une expertise nouvelle et force de proposition, les conseils citoyens constituent un espace d'échanges, d'analyse et de débat favorisant l'expression d'une parole libre. La mise à disposition des ressources nécessaires à leur fonctionnement leur permet de participer pleinement à l'élaboration des politiques mises en œuvre au bénéfice de leur quartier telles que contractualisées dans les contrats de ville

### PLURALITÉ

La pluralité des voix qui s'expriment au sein du conseil garantit la richesse des positions qu'il porte. A ce titre, la composition du conseil citoyen doit permettre la représentation de la population des habitants du quartier dans toutes ses composantes, y compris les résidents non communautaires, et en particulier les personnes et les collectifs les plus éloignées des instances de concertation classiques. Les principes de non-discrimination s'imposent dans le fonctionnement et l'expression des conseils citoyens.

### PARITÉ

Les conseils citoyens sont composés d'une part de représentants d'associations et d'acteurs locaux et d'autre part, d'habitants tirés au sort en respectant un principe paritaire. Une égale représentation d'hommes et de femmes résidant dans le quartier permet tout à la fois d'embrasser l'ensemble des problématiques identifiables et d'en garantir une analyse plurielle. Elle vise en outre à favoriser la participation citoyenne de tous, femmes et hommes, au bénéfice des habitants du quartier.

### PROXIMITÉ

Le conseil citoyen est la manifestation d'une mobilisation citoyenne à l'échelle d'un quartier. Elle vise ainsi à valoriser l'expertise d'usage des habitants des quartiers, leur créativité, leur capacité à agir, ainsi que celles des associations et acteurs qui y mènent des actions au quotidien. Il offre à tous les acteurs une grille de lecture nouvelle des problématiques du quartier à l'échelle du territoire.

6



## CITOYENNETÉ

Le conseil citoyen doit permettre aux habitants des quartiers de la politique de la ville de devenir des citoyens actifs de leur quartier, de leur commune et de leur agglomération. En ce sens, il doit rendre possible une réflexion collective sur les problématiques et ressources du territoire et à rechercher collectivement les moyens permettant d'améliorer la situation du quartier et de ses habitants. Le conseil citoyen peut ainsi apporter son expertise propre dans le cadre du processus de co-construction dans lequel s'inscrivent l'élaboration, le suivi et l'évaluation du contrat de ville. Il permet l'expression de l'expertise d'usage à prendre en compte par les acteurs institutionnels et la maîtrise d'ouvrage de façon complémentaire à l'expertise technique de la maîtrise d'œuvre. Cette parole nourrit la réflexion menée et les décisions retenues dans le cadre des instances de pilotage au sein desquels est représenté le conseil citoyen.

## CO-CONSTRUCTION

La mise en place des conseils citoyens conduit à envisager les habitants et les acteurs du quartier comme des partenaires à part entière, étroitement associés à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation des contrats de ville à travers, notamment, leur participation systématique à l'ensemble des instances de pilotage de ces contrats. Les habitants et les acteurs locaux sont ainsi appelés, via les conseils citoyens, à mobiliser leur expertise et contribuer, conjointement avec l'Etat, les collectivités territoriales et les associations, à la définition des actions les plus pertinentes au regard des besoins identifiés dans le quartier.

## TITRE II - MISSIONS

### 1. FAVORISER L'EXPRESSION DES HABITANTS ET USAGERS AUX CÔTÉS DES ACTEURS INSTITUTIONNELS

La première mission des conseils citoyens est de permettre l'émergence et la valorisation d'une expression libre des habitants des quartiers. A cet effet, le conseil citoyen doit :

- » favoriser la participation des habitants dans leur diversité et de tous les acteurs non institutionnels des quartiers prioritaires ; résidents, associations, acteurs socio-économiques, usagers non résidents des quartiers
- » chercher à associer ceux que l'on entend le moins dans les exercices habituels de concertation publique, notamment les jeunes...
- » veiller à l'expression de tous les points de vue tout en recherchant la construction d'une vision commune pour un projet territorial intégré décliné sur le quartier, en identifiant les enjeux et les priorités d'action. ;
- » favoriser la reconnaissance mutuelle et le dialogue entre les habitants et les acteurs institutionnels, notamment à travers des démarches de co-formation (cf. Titre V)
- » être positionné de manière stratégique auprès des acteurs et instances institutionnels pour que la parole des habitants exprimée au sein des conseils citoyens soit légitimée et prise en compte.



## CONSEILS CITOYENS

7

### 2. UN ESPACE FAVORISANT LA CO-CONSTRUCTION DES CONTRATS DE VILLE

#### *a. À toutes les étapes de la démarche contractuelle*

Le conseil citoyen contribue à toutes les étapes de l'élaboration des contrats de ville, au même titre que l'ensemble des acteurs institutionnels mobilisés dans le cadre de cette démarche (diagnostic, définition des enjeux et des priorités, identification des ressources mobilisables, programmation des actions, mise en œuvre, suivi, évaluation...)

Pour permettre cette implication, des représentants des conseils citoyens :

- » participeront aux instances de pilotage des contrats de ville (cf. 2 du Titre IV concernant les modalités de leur représentation au sein de ces instances) ;
- » communiqueront régulièrement aux différents acteurs des contrats de ville leurs travaux, leurs propositions et le bilan de la mise en œuvre des projets initiés.

#### *b. Sur tous les volets du contrat*

La participation des conseils citoyens aux contrats de ville doit être conçue de manière transversale. Elle concernera ainsi tous les volets de ces contrats et tous les dispositifs pouvant y être liés : les projets de renouvellement urbain, les programmes de réussite éducative, les ateliers santé ville, les zones de sécurité prioritaires, etc.

S'agissant spécifiquement de la participation des conseils citoyens aux projets de renouvellement urbain, celle-ci pourra s'appuyer sur les maisons du projet, qui constitueront pour les habitants, des lieux d'information, d'expertise, de formation et d'échanges.

### 3. STIMULER ET APPUYER LES INITIATIVES CITOYENNES

Les conseils citoyens sont des lieux d'expression qui favoriseront les pratiques émergentes et qui s'appuieront sur des expérimentations en cours, comme celle des tables de quartier.

Ils pourront élaborer et conduire, à leur initiative, des projets s'inscrivant dans le cadre des objectifs fixés par les contrats de ville. Ces projets devront s'inscrire en cohérence et dans la complémentarité avec l'existant, se construire en partenariat avec les acteurs du territoire. Ces projets pourront, dans certains cas, faire l'objet d'un appui financier selon des modalités précisées dans le 3. du Titre IV.

Dans le cadre du contrat de ville, les projets développés pourront être :

- » Initiés par le conseil citoyen et confiés à une structure partenaire (centre social, MJC, centre de santé...)
- » portés par des habitants du quartier, non membres du conseil citoyen, mais accompagnés et soutenus dans leur démarche par ce conseil ;
- » portés directement par le conseil citoyen.

## TITRE III - MISE EN PLACE DES CONSEILS CITOYENS

### 1. UN PRÉALABLE : LE RECENSEMENT DES PRATIQUES PARTICIPATIVES EXISTANTES

La formation du conseil citoyen doit s'inscrire dans les dynamiques participatives existantes et les valoriser. Ils s'appuieront sur les expérimentations en cours, comme celle des tables de quartier.

A cet effet, le recensement des pratiques participatives existantes doit consister un repérage et une analyse des démarches en cours. Réalisé en amont de la constitution formelle du conseil citoyen sous la responsabilité des partenaires du contrat (préfet, maires et président de l'EPCI) et dans le cadre de son processus d'élaboration, il a pour objectif de

- » prévoir leurs éventuelles modalités de représentation au sein des conseils citoyens ;
- » réfléchir à leurs modalités d'articulation avec les conseils citoyens (par exemple, dans le cas des conseils de quartier ou des conseils locaux de la jeunesse) ;
- » assurer une association effective des habitants et des acteurs locaux à l'élaboration des contrats de ville dans l'attente de la constitution formelle du conseil citoyen.

Ce temps de diagnostic doit également constituer une opportunité pour effectuer un premier travail de sensibilisation et de soutien aux dynamiques existantes des habitants, associations et acteurs locaux qui pourront intégrer le futur conseil citoyen.

### 2. LA COMPOSITION DES CONSEILS CITOYENS

Chaque conseil citoyen comprend deux catégories de membres : d'une part, des habitants du quartier concerné et d'autre part, des représentants d'associations et acteurs locaux.

Selon leur volonté et sur la base de l'accord qu'ils devront trouver, seront définies localement les modalités d'organisation et le nombre de personnes tirées au sort.

#### **a. Le collège «habitants»**

Sans qu'un pourcentage ne soit imposé, le collège «habitants» doit constituer a minima 50% des membres du conseil citoyen.

Ce collège «habitants» doit, par sa composition, garantir la parité entre les femmes et les hommes. Il doit également tendre à être représentatif des différentes composantes de la population du quartier. Il doit plus particulièrement permettre de donner une plus grande place aux jeunes et renforcer ainsi leur participation à la vie démocratique.

#### **b. Le collège «associations et acteurs locaux»**

Le collège «associations et acteurs locaux» permet de garantir la représentation :

- » d'associations et de collectifs directement implantés dans le quartier prioritaire concerné ;



## CONSEILS CITOYENS

9

- » d'acteurs de terrain, exerçant une activité professionnelle ou non lucrative au sein du quartier et ne présentant pas de lien direct avec l'un des acteurs institutionnels déjà représentés au sein des instances du contrat de ville : il peut s'agir, par exemple, des commerçants, de petites entreprises ou encore de médecins et professions paramédicales installés dans le quartier.

### 3. LES MODALITÉS DE DÉSIGNATION DE LEURS MEMBRES

#### *a. Modalités de désignation des habitants*

Afin de garantir la représentation de l'ensemble de la population au sein du collège «habitants», la méthode du tirage au sort a été prévue par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

Ce tirage au sort, prenant en compte l'exigence de parité femmes/hommes, sera effectué sous la responsabilité conjointe des partenaires du contrat :

- » En grande majorité, à partir d'une ou plusieurs sources existantes et mobilisables (en respectant les dispositions de la loi Informatique et Libertés), par exemple :
  - le répertoire d'immeubles localisés (RIL) utilisé par l'INSEE dans le cadre du recensement ;
  - les fichiers EDF ;
  - les fichiers des organismes HLM ;
  - etc.

Aucune de ces sources ne garantissant à elle seule un recensement exhaustif et actualisé de la population du quartier, l'option retenue prendra en compte les avantages et inconvénients en termes de représentativité, disponibilité et coût de chacune de ces sources. A ce titre, l'utilisation des listes électorales ne doit pas être la seule méthode utilisée, afin de garantir la représentation des habitants non-inscrits et des résidents non communautaires.

- » Pour partie, à partir d'une liste composée de volontaires identifiés suite à un appel à candidatures largement diffusé.
- » Afin de s'assurer de la constitution du collège «habitants» dans le format prévu, le tirage au sort devra permettre de retenir un nombre important d'habitants intégrant une liste complémentaire en cas de défection.

#### *b. Modalités de désignation des membres du collège «associations et acteurs locaux»*

Les associations et acteurs locaux susceptibles de composer le collège qui leur est dédié sont identifiés à l'issue d'un appel à candidatures largement diffusé. Si le nombre de volontaires excède la part réservée à ce collège au sein du conseil citoyen, il peut être procédé à un tirage au sort.

Les associations et collectifs d'habitants déjà constitués (associations de locataires, associations de parents d'élèves, collectifs citoyens, etc.) pourront être représentés au sein de ce collège.

#### 4. LA RECONNAISSANCE DES CONSEILS CITOYENS PAR LES POUVOIRS PUBLICS

##### *a. La reconnaissance par le préfet, après avis des élus locaux*

La liste des membres du conseil citoyen est transmise au préfet. Après consultation du maire et du président d'établissement public de coopération intercommunale, celui-ci vérifie la compatibilité de la liste avec les principes posés dans le présent cadre de référence. Il prend ensuite un arrêté qui :

- » fixe la composition du conseil citoyen ainsi que la liste complémentaire ;
- » reconnaît, le cas échéant, la qualité de structure porteuse du conseil citoyen à la personne morale chargée d'assurer son fonctionnement (sur ce point, cf. 1. du Titre IV).

##### *b. Leur reconnaissance dans le cadre des contrats de ville*

Chaque contrat de ville devra notamment préciser :

- » le nombre de conseils citoyens ayant vocation à être créés dans le territoire : il est souhaité un conseil par quartier prioritaire (Cf. partie IV) dans la limite des spécificités de chaque territoire et en accord avec les membres des conseils citoyens
- » les modalités de participation des conseils citoyens au sein des instances de pilotage : nombre de représentants par conseil, constitution – le cas échéant – de structures intermédiaires permettant d'assurer la représentation de plusieurs conseils citoyens (cf. 2.b. du Titre IV) ;
- » les modalités et les conditions de financement des conseils citoyens ainsi que les locaux et moyens de fonctionnement mis à leur disposition ;
- » les modalités d'animation et les actions d'accompagnement et de formation destinées aux conseils citoyens (cf. Titre V).

#### 5. LE RENOUVELLEMENT DES CONSEILS CITOYENS

La durée du mandat des membres des conseils citoyens et les modalités de remplacement des membres démissionnaires sont définies par les partenaires du contrat de ville et inscrites dans celui-ci. Il pourra ainsi être prévu le renouvellement, total ou partiel, des membres du conseil citoyen, à l'occasion de l'actualisation, le cas échéant à trois ans, du contrat de ville.

## TITRE IV - ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

### 1. LE STATUT

#### *a. Hypothèse d'un conseil citoyen nouvellement constitué en association*

Dans cette hypothèse, le conseil citoyen reconnu par le préfet crée une association en capacité de gérer un budget propre ou encore de contractualiser avec des acteurs institutionnels locaux pour ses moyens matériels de fonctionnement (mise à disposition de locaux, etc.). Il peut ainsi solliciter divers partenariats, financiers ou pas, pour développer son action et mettre en place des projets locaux.

#### *b. Hypothèse d'un conseil citoyen porté par une personne morale préexistante*

La personne morale bénéficie alors des moyens alloués pour le conseil citoyen tels que prévus dans le contrat de ville. Elle doit alors prendre en charge le fonctionnement du conseil citoyen en s'engageant à respecter les principes du présent cadre de référence, en particulier celui relatif à l'indépendance du conseil. Le préfet reconnaît, dans cette hypothèse, à cette personne morale la qualité de structure porteuse du conseil citoyen.

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 prévoit également que «le maire peut décider que le conseil citoyen (...) se substitue au conseil de quartier». Le cas échéant, le conseil de quartier doit modifier son règlement intérieur afin de respecter le présent cadre de référence, en particulier concernant la relation avec les élus et les différents acteurs institutionnels.

### 2. LES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

#### *a. Fonctionnement interne*

##### Règlement intérieur ou charte

Chaque conseil citoyen devra élaborer un règlement intérieur ou une charte, s'inscrivant dans le cadre fixé par le contrat de ville et précisant son rôle ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement. Ces modalités s'inscrivent dans le respect des principes du présent cadre de référence et peuvent, par exemple, prévoir :

- » les différentes instances internes au conseil citoyen (par exemple : bureau, assemblée plénière, commissions thématiques, etc.) ;
- » les modalités de désignation de ces instances ainsi que les modalités de remplacement en cas de vacance du poste ;
- » les modalités de désignation des représentants du conseil citoyen au sein des instances de pilotage du contrat de ville ;
- » la procédure d'extension à de nouveaux membres et de renouvellement des membres le cas échéant ;
- » le rythme et les modalités d'organisation de ses réunions ;

- » lorsqu'il est gestionnaire d'un fonds de participation des habitants (FPH), les règles qui encadrent l'attribution de ces aides financières aux projets d'habitants.
- » les modalités nécessaires pour assurer son bon fonctionnement et faciliter la participation citoyenne. Il impliquera une attention particulière à la mise en place des conditions concrètes de la participation des personnes tirées au sort (gardes d'enfant, horaires des réunions, informations et relance entre les réunions...).

Chaque conseil citoyen est autonome pour organiser ses travaux en interne. Pour faciliter les échanges, il est cependant recommandé de prévoir la désignation :

- » d'un bureau représentant le conseil citoyen auprès des acteurs publics ;
- » d'un ou plusieurs coordinateurs chargés d'organiser les travaux du conseil citoyen.

Le règlement intérieur ou charte doit être adopté à la majorité des 2/3 des membres du conseil citoyen.

#### Organisation et suivi des travaux

Le conseil citoyen peut se réunir selon un rythme qu'il définit lui-même, dans différentes formations, notamment en :

- » séances plénières : celles-ci sont ouvertes à tous les membres mais également aux habitants et associations du quartier qui n'en sont membres mais souhaitent participer aux débats. Cette formation a vocation à mettre en débat les orientations prioritaires et le programme de travail du conseil citoyen pour une période déterminée.
- » commissions restreintes : organisées, par exemple, sur des thématiques particulières assurant, par leurs travaux, l'élaboration des orientations proposées par le conseil, ainsi que la préparation et le suivi des séances plénières.

Ces différentes modalités d'organisation seront définies par le conseil citoyen lui-même.

#### ***b. Rapports avec les pouvoirs publics, notamment dans le cadre des contrats de ville***

##### La participation aux instances de pilotage du contrat de ville

- » Les modalités de participation des membres du conseil citoyen dans les instances de pilotage seront précisées dans le contrat de ville. Elles respecteront les principes suivants :
- » Le nombre de représentants pourra varier en fonction du nombre de conseils citoyens sur le territoire du contrat de ville et devra permettre la représentativité de chaque quartier prioritaire et des deux collèges qui composent ces conseils.
- » Les conseils citoyens devront, pour cela, être au minimum représentés par deux membres (issus des deux collèges) dans la limite du tiers des membres des instances de pilotage.
- » Lorsque le nombre de conseils citoyens l'impose, des réunions peuvent être organisées, afin d'assurer la synthèse des travaux de ces conseils et leur valorisation au sein des instances de pilotage (ex : organisation d'une conférence inter-





## CONSEILS CITOYENS

13

conseils citoyens au cours de laquelle les conseils citoyens de l'agglomération désignent leurs représentants au sein des instances de pilotage)

### La participation aux autres instances du contrat de ville

Les partenaires du contrat de ville définissent, en lien avec les conseils citoyens, les modalités de leur représentation dans les autres instances du contrat de ville (comités techniques, groupes de travail thématiques, etc.).

Les membres des conseils citoyens seront par ailleurs étroitement associés aux travaux menés par la structure d'évaluation du contrat de ville visée au 6° du IV de l'article 6 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

Les conseils citoyens seront étroitement associés à toutes les étapes des projets de renouvellement urbain.

### La participation des habitants aux instances du contrat de ville en amont de la création du conseil citoyen

Afin de permettre l'association des habitants à son élaboration, le conseil citoyen sera idéalement installé avant la signature du contrat de ville. Si cette mise en place n'apparaît pas envisageable au regard des échéances fixées sans que cela ne compromette la mise en œuvre d'un véritable processus de co-construction, l'association des habitants à la phase de diagnostic et de définition des priorités et actions pourra être recherchée via la mobilisation d'instances de participation existantes. Il conviendra de s'appuyer pour cela sur le travail de recensement prévu au 1. du Titre III. Ce travail de recensement permettra en outre de valoriser les dynamiques participatives existantes dans le quartier en les intégrant, le cas échéant, au conseil citoyen. Le choix de cette option ne dispensera pas néanmoins de la mise en place, dans les meilleurs délais, d'un conseil citoyen.

## 3. LES MOYENS MIS À DISPOSITION

### ***a. Pour l'aide au démarrage du conseil citoyen***

Outre un accompagnement par les représentants de l'Etat, des collectivités et de leur groupements (cf. 3 du Titre V), la phase de démarrage des conseils citoyens peut nécessiter la mobilisation de moyens financiers de l'Etat, des collectivités et de leur groupements pour : communiquer sur le dispositif, organiser le tirage au sort, organiser la première réunion du conseil...

### ***b. Pour les travaux de réflexion et la construction de propositions***

Conformément à la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, le contrat de ville devra prévoir pour chaque conseil citoyen du territoire :

#### Des moyens dédiés pour le fonctionnement courant

Ces moyens de fonctionnement permettront au conseil citoyen de prendre en charge des

dépenses inhérentes à l'organisation de réunions publiques, les éventuels frais de déplacement de ses représentants au sein de ses instances de pilotage, les outils de communication pour mobiliser les habitants.

#### Un lieu de réunion pour les conseils citoyens

Un ou plusieurs locaux seront prévus pour accueillir le conseil citoyen. Ils seront directement mis à disposition du conseil citoyen lorsqu'il est constitué en association ou de la personne morale porteuse du conseil citoyen.

#### ***c. Pour la mise en place d'actions***

##### Financement public

Des financements publics pourront être mobilisés soit de manière contractualisée au moyen d'une enveloppe dédiée du contrat de ville, soit par le droit commun (subventions, appels à projets...).

Les « fonds de participation des habitants », généralement co-financés par l'Etat et la ville, auxquels s'ajoutent éventuellement d'autres financeurs (CAF, Bailleurs...) pourront être mobilisés par les conseils citoyens. Dans les territoires qui n'en bénéficient pas, ou si les acteurs souhaitent faire évoluer leur gouvernance, un conseil citoyen peut devenir « gestionnaire des crédits FPH » à l'échelle du quartier. Dans ce cas, il est compétent pour lancer les appels à projets, accompagner les collectifs d'habitants, sélectionner les projets et attribuer les aides financières correspondantes. Le conseil citoyen doit alors s'engager à respecter l'ensemble des règles encadrant ce dispositif et à fournir un bilan annuel des projets qu'il a financés grâce à ce fonds (cf. méthodologie du Fonds de Participation des Habitants)

##### Appel au mécénat privé

En tant que personne morale, le conseil citoyen a la capacité de solliciter des financements publics divers mais également privés. Il peut ainsi faire appel à des fondations pour obtenir une aide dans la mise en place de ses projets.

Par ailleurs, la ministre des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports a commandé un rapport à M. Yannick BLANC, Préfet de Vaucluse et président de la Fonda, sur la création d'une « fondation quartiers » destinée à « mobiliser, au bénéfice des quartiers prioritaires, des financements permettant l'accompagnement d'actions et de projets présentés par leurs habitants en faveur de la cohésion sociale et dans le respect des valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité » ainsi que la loi du 21 février 2014 le prévoit. Ce rapport doit être rendu début septembre.

## TITRE V - ACCOMPAGNEMENT ET FORMATION DES CONSEILS CITOYENS

### 1. LA MISE À DISPOSITION D'INFORMATION ET D'EXPERTISE

#### *a. Une communication systématique des informations et documents relatifs à l'élaboration, au suivi et l'évaluation des contrats de ville*

Les partenaires institutionnels du contrat de ville s'engagent à fournir aux représentants des conseils citoyens au sein du comité de pilotage les documents relatifs à l'élaboration, au suivi et l'évaluation des contrats de ville (diagnostics, convention cadre, conventions thématiques ou conventions territoriales, programmation annuelle, évaluations...) de façon à recueillir les avis et propositions des conseils citoyens.

#### *b. La possibilité pour les conseils citoyens de solliciter l'expertise de personnalités extérieures*

Conformément à la loi du 21 février 2014, «le conseil citoyen peut faire appel à des personnalités extérieures en raison de leur expertise dans les domaines relevant de leur compétence». Les conseils citoyens peuvent notamment s'appuyer sur les réseaux nationaux soutenus par le Commissariat général à l'égalité des territoires, les centres de ressources de la politique de la ville et les organismes extérieurs de leur choix

#### *c. La nécessité d'un dialogue permanent entre les habitants et les acteurs institutionnels*

Le conseil citoyen peut demander aux représentants de l'Etat et des collectivités signataires du contrat de ville d'être présents lorsqu'il se réunit pour informer les habitants et éventuellement répondre à leurs interrogations.

#### *d. L'information spécifique en matière de renouvellement urbain : les maisons du projet*

La loi du 21 février 2014 prévoit la mise en place d'une maison du projet pour chaque projet de renouvellement urbain pour permettre la co-construction du projet. Dans les quartiers concernés, ces maisons du projet pourront constituer le lieu d'accueil du conseil citoyen pour :

- » S'informer et échanger avec les personnalités extérieures,
- » Construire et formaliser les orientations qu'il souhaite porter pour le projet de territoire et l'aménagement urbain du quartier.
- » Associer plus largement les habitants à la co-élaboration du projet

Ainsi, les maisons du projet permettront-elles de proposer un lieu permanent d'échange et de rencontre pour enrichir durablement un projet pleinement partagé entre habitants, associations et institutions.

## 2. LA FORMATION

### **a. La formation des habitants et des associations d'habitants**

En fonction des besoins recensés et/ou exprimés dans le cadre de la mise en œuvre des conseils citoyens, des actions de formation des membres du conseil citoyen pourront être mises en œuvre, en particulier dans le cadre des dispositifs de formation ou de qualification locaux existants et des ressources mobilisables, parmi lesquelles, notamment, les centres de ressources. Elles sont le point d'appui pour favoriser la prise en compte de l'expertise d'usage dans la prise de décision.

Dans des cas précis, lorsque les travaux d'un conseil citoyen l'auront identifié sur un sujet défini, des actions de co-formation (habitants, associations, professionnels et élus) seront recherchées.

### **b. La formation des acteurs institutionnels aux dynamiques participatives**

Une formation dédiée aux équipes de l'Etat en charge de la nouvelle contractualisation sera mise en œuvre par le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET) dans le cadre de la stratégie nationale d'accompagnement des acteurs à la nouvelle contractualisation.

Plus globalement, une stratégie de formation impliquant l'ensemble des professionnels concernés sur le territoire (salariés publics et associatifs) et des élus sera recherchée dans le cadre du contrat de ville. Les agents des collectivités bénéficient par ailleurs de l'offre de formation du CNFPT, qu'il conviendra de renforcer en lien avec les centres ressources existants.

Dans le cadre de l'accord conclu entre l'Acsé et le CNFPT, une complémentarité et des interventions croisées seront développées.

### **c. La formation des animateurs/structures d'appui de la démarche des conseils**

Des modules de formation à la dynamique participative seront proposés aux animateurs ne bénéficiant pas d'un droit à formation identifié. Les actions de formation feront l'objet de cofinancements dans le cadre du contrat de ville et les partenariats avec les universités seront encouragés.

## 3. L'ANIMATION ET LE SOUTIEN DE LA DÉMARCHE

### **a. Réunir les conditions d'émergence des conseils citoyens**

Dans une démarche d'appui aux dynamiques participatives existantes et pour aider au démarrage de la démarche (recensement des pratiques participatives déjà existantes, mobilisation des habitants et acteurs locaux, encadrement du tirage au sort, organisation des premières réunions, formalisation des instances...), il est notamment possible de s'appuyer sur :

- » un binôme «délégué du préfet - chef de projet municipal» chargé d'accompagner l'émergence du conseil

Ce binôme, qui ne substitue pas au conseil, garantit un équilibre dans la phase pré-



CONSEILS CITOYENS

17

paratoire de la démarche, peut servir d'appui à la constitution du conseil citoyen jusqu'à ce que ses membres soient désignés et en capacité de s'organiser de façon autonome. Cette solution est à envisager dans les cas où le conseil citoyen ne s'appuie pas sur une personne morale préexistante qui dispose déjà des moyens logistiques d'organiser la constitution du conseil citoyen.

» un possible recours aux adultes-relais

Dans le cadre de l'appel à projet diffusé fin 2013, une centaine de postes d'adultes-relais ont été attribués pour la thématique « médiation en faveur de la participation des habitants ». Les postes attribués correspondent en partie à des missions d'accompagnement de la démarche des conseils citoyens afin notamment de mobiliser les habitants et les inciter à participer aux nouvelles démarches participatives. Dans les territoires concernés, les structures ayant recrutés ces adultes-relais pourront donc servir d'appui à la création et à la mise en place des conseils citoyens. Ces structures pourront être mobilisées dès la phase de recensement des pratiques existantes afin que l'adulte-relais participe à la mise en œuvre du conseil citoyen (mobilisation des habitants, associations et acteurs locaux en capacité d'intégrer le conseil citoyen, accompagnement des premières réunions du conseil...)

» La mobilisation du dispositif « service civique »

Les actions favorisant la participation citoyenne, en ce qu'elles contribuent à renforcer la cohésion sociale, relèvent d'ores et déjà de missions éligibles au dispositif « service civique ». Elles constitueront, en 2015, l'un de ses axes prioritaires d'intervention. A ce titre, des volontaires en service civique pourront être mobilisés par les conseils citoyens, aux côtés des animateurs des conseils citoyens, dès lors qu'ils seront suffisamment structurés pour accueillir ces jeunes (cf. guide du tuteur de l'agence du service civique).

### ***b. Animer les conseils citoyens***

Les conseils citoyens ont vocation à être coordonnés et animés par des tiers neutres qui se définissent par leur capacité à :

- » mobiliser les habitants
- » favoriser l'expression des habitants sans être leur porte-parole
- » soutenir l'élaboration et la mise en place concrète de projets

Ces animateurs peuvent avoir des profils divers et être mobilisés de différentes façons. Il peut s'agir de personnes recrutées par le conseil citoyen, salariées de la structure porteuse du conseil citoyen ou bénévoles reconnus par les membres du conseil citoyen pour leur capacité à remplir ce rôle. Ils pourront éventuellement bénéficier d'un accompagnement et d'une formation spécifique pour disposer des outils nécessaires à l'animation et la coordination de la démarche des conseils citoyens.

Les modalités de mise en place de ces actions de formation seront à définir dans le contrat de ville en lien avec les services compétents au sein du Commissariat général à l'Égalité des Territoires.

# 3. CONTRAT LOCAL DE LA SANTE

---



## CONTRAT LOCAL DE SANTE

ENTRE

LE PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS CEVENNES  
LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE  
LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL



PERIODE 2013 2015

1

## PREAMBULE

Le présent contrat comporte trois signataires pour un développement territorial de santé partagé:

- le Syndicat mixte « Pays des Cévennes », composé de 14 Etablissements Publics de Coopération Intercommunales (150 000 habitants) sur les départements du Gard et d'une partie du sud de la Lozère,
- l'Agence Régionale de Santé, chargée de la mise en œuvre des politiques de santé sur le plan régional,
- Le Conseil Général du Gard

Le secteur du syndicat mixte Pays Cévennes constitue le territoire de l'application du contrat.

La concrétisation d'un Contrat Local de Santé initial de préfiguration entre 2011 et 2013 a permis, dans un premier temps, de conforter et de pérenniser la dynamique de santé en place et, dans un second temps, d'élargir le programme local de santé du territoire de proximité du Pays Cévennes.

Avec le Contrat Local de Santé 2, il s'agit d'élargir encore ce programme local de santé à l'ensemble des champs du PRS ainsi que des grandes orientations des politiques publiques du Conseil Général en lien avec la santé.

Il s'agit aussi de l'ouvrir aux autres politiques publiques portées par des partenaires susceptibles de devenir signataires du Contrat Local de Santé et à l'ensemble des acteurs concernés, afin de préparer le Contrat Local de Santé phase 3 qui permettra de disposer d'un cadre de coordination et d'articulation des politiques publiques locales en lien avec la santé, et d'un cadre de planification afin de répondre aux enjeux de santé du territoire et de réduire les inégalités sociales de santé.



## LE CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE

- 21 juillet 2009 : la Loi 2009-879 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires (loi HPST).

« Art. 1434-1.-Le projet régional de santé définit les objectifs pluriannuels des actions que mène l'agence régionale de santé dans ses domaines de compétences, ainsi que les mesures tendant à les atteindre.

« Il s'inscrit dans les orientations de la politique nationale de santé et se conforme aux dispositions financières prévues par les lois de finances et les lois de financement de la sécurité sociale.

« Art. 1434-2.-Le projet régional de santé est constitué :

« 1° D'un plan stratégique régional de santé, qui fixe les orientations et objectifs de santé pour la région ; »

« 2° De schémas régionaux de mise en œuvre en matière de prévention, d'organisation de soins et d'organisation médico-sociale ; »

« 3° De programmes déclinant les modalités spécifiques d'application de ces schémas, dont un programme relatif à l'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies et un programme relatif au développement de la télémédecine. **La programmation peut prendre la forme de programmes territoriaux de santé pouvant donner lieu à des Contrats Locaux de Santé tels que définis à l'article L. 1434-17.**

« Art. 1434-16.-L'agence régionale de santé définit les territoires de santé pertinents pour les activités de santé publique, de soins et d'équipement des établissements de santé, de prise en charge et d'accompagnement médico-social ainsi que pour l'accès aux soins de premier recours. Les territoires de santé peuvent être infrarégionaux, régionaux ou interrégionaux. Ils sont définis après avis du représentant de l'Etat dans la région, d'une part, de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie, d'autre part et, en ce qui concerne les activités relevant de leurs compétences, des présidents des conseils généraux de la région.

Les territoires interrégionaux sont définis conjointement par les agences régionales concernées, après avis du représentant de l'Etat dans chaque région et, en ce qui concerne les activités relevant de leurs compétences, des présidents des conseils généraux compétents sur ces territoires. »

« Art. 1434-17.-Dans chacun des territoires mentionnés à l'article L. 1434-9, le directeur général de l'agence régionale de santé constitue une conférence de territoire, composée de représentants des différentes catégories d'acteurs du système de santé du territoire concerné, dont les usagers du système de santé.

La conférence de territoire contribue à mettre en cohérence les projets territoriaux sanitaires avec le projet régional de santé et les programmes nationaux de santé publique.

La conférence de territoire peut faire toute proposition au directeur général de l'agence régionale de santé sur l'élaboration, la mise en œuvre, l'évaluation et la révision du projet régional de santé : **« La mise en œuvre du projet régional de santé peut faire l'objet de Contrats Locaux de Santé conclus par l'agence, notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social. »**

Par ailleurs, antérieurement à la Loi HPST, le plan espoir banlieue (juin 2008) et la lettre circulaire cosignée par la Ministre des Sports et la secrétaire d'Etat chargée de la politique de la ville prévoyaient la consolidation des dynamiques territoriales de santé au sein des ASV, volet santé des CUCS (20 janvier 2009).

- L'article L1422-1 du Code de la Santé Publique :

« Les services communaux d'hygiène et de santé relèvent de la compétence des communes ou, le cas échéant, des groupements de communes, qui en assurent l'organisation et le financement, sous l'autorité du maire ou, le cas échéant, du président de l'établissement public de coopération intercommunale.

Les services communaux d'hygiène et de santé sont chargés, sous l'autorité du maire, de l'application des dispositions relatives à la protection générale de la santé publique énumérées, notamment, au titre Ier du livre III de la présente partie et relevant des autorités municipales.

Les services communaux d'hygiène et de santé qui, à la date d'entrée en vigueur de la section 4 du titre II de la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, exercent effectivement des attributions en matière de vaccination ou de désinfection ainsi qu'en matière de contrôle administratif et technique des règles d'hygiène continuent d'exercer ces attributions par dérogation aux articles 38 et 49 de ladite loi. A ce titre, les communes dont relèvent ces services communaux d'hygiène et de santé reçoivent la dotation générale de décentralisation correspondante dans les conditions prévues par le code général des collectivités territoriales ».

Un protocole d'accord, signé en 2006 entre la Ville d'Alès et le Préfet du Gard, a fixé la répartition des compétences de santé publique dans les domaines de l'hygiène et de la santé exercées par le Service Communal d'Hygiène et de Santé .

Depuis janvier 2010, dans une optique de renforcement et de cohérence, le secteur santé a été transféré à la communauté d'agglomération Alès Agglomération, le secteur « hygiène publique » restant une compétence municipale pour le territoire municipal, l'ARS exerçant ces compétences sur le reste du territoire du Pays.

**LES POLITIQUES DE SANTE**

**ET**

**LES POLITIQUES EN LIEN AVEC LA  
SANTE**

**DES DIFFERENTS SIGNATAIRES**

**DU CONTRAT LOCAL DE SANTE**

**DU**

**PAYS CEVENNES**

## LA POLITIQUE DE SANTE DU PAYS CEVENNES

La politique de santé du Pays Cévennes s'est construite sur deux décennies, au fur et à mesure de l'évolution des différents dispositifs intercommunaux, en intégrant la santé comme une dimension structurante des territoires de projets au sein du territoire sanitaire.

### Développement progressif de la politique locale de santé

Le projet local de santé pour le territoire de proximité du Pays Cévennes a bénéficié, dès le départ d'un **portage politique fort** par la ville d'Alès, puis par la communauté d'agglomération, par les différentes EPCI du Pays et par le Pays: ces différentes collectivités ont posé des actes politiques et financiers en cohérence avec la **démarche territorialisée de santé** mise en place.

Dès 1993, la ville d'Alès, dotée d'un Service Communal d'Hygiène et de Santé, a travaillé à la mise en place d'une politique globale de santé publique basée sur le **développement des partenariats et des pratiques de travail en réseau** permettant l'articulation du social et de la santé, des actions de soins et de prévention, que ce soit au niveau individuel et collectif.

D'emblée, le problème de cohérence territoriale s'est posé et a conduit la ville à soutenir ce travail en dépassant largement les strictes limites de sa commune. Ce positionnement a permis dès 1994, dans le cadre d'un Pacte Urbain intercommunal, d'inscrire la santé au sein du volet social de la Politique de la Ville.

L'essor rapide de cette politique de santé, avec la mise en place de plusieurs réseaux de santé, a abouti à la création, en 1998, de **l'association de coordination des réseaux de santé du Bassin Alésien, Reseda**, et la construction progressive d'une **équipe de santé publique mutualisée**.

L'association Reseda regroupe l'ensemble des acteurs sanitaires et sociaux du bassin sanitaire alésien engagés dans ces démarches: professionnels de santé, libéraux et salariés, professionnels du secteur social et médico social, institutions, établissements de santé, élus locaux et usagers de la santé, regroupés soit au sein d'associations de patients soit au sein d'associations de quartier.

La ville a alors confié par convention le maintien et le développement de cette politique globale et cohérente sur l'ensemble du territoire sanitaire du Centre Hospitalier d'Alès à l'association Reseda.

Progressivement, la santé a été inscrite dans les différents projets de territoire des intercommunalités au fur et à mesure de leur création et de leur développement avec la définition d'une politique de santé pour ces territoires: communauté de communes puis agglomération (volet santé du projet d'agglomération en 2005), Agenda 21 (volet santé en 2006); Pays Cévennes (contrat de pays en 2007).

Plus récemment, cette politique de santé s'est traduite par le transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2010 de la compétence santé à la communauté d'agglomération du Grand' Alès avec un soutien financier pour le maintien de **l'équipe de santé publique mutualisée au sein de Reseda** dans le cadre d'une convention de partenariat. Enfin, en janvier 2013, avec l'évolution du territoire de l'agglomération, une commission de santé publique a été mise en place,

affirmant encore une fois le caractère transversal et structurant de la santé au sein du projet d'agglomération..

Cette dynamique s'est aussi appuyée sur les éléments de la **Politique de la Ville** mis en œuvre d'abord au sein du Contrat de Ville avec un volet santé introduit dans le volet social en 1999 puis au sein d'un l'Atelier Santé Ville (ASV) mis en place en 2001 et, depuis 2007 au sein des deux Contrats Urbains de Cohésion Sociale du territoire (CUCS Grand Alès et CUCS Piémont Cévenol qui regroupe 3 intercommunalités au nord de la communauté d'agglomération du Grand Alès) avec un ASV transversal commun aux deux CUCS. L'animation de l'ASV assurée de fait par l'équipe de santé publique de l'association Reseda depuis 2001 est financée par l'État et le Conseil Général depuis 2006.

Cette démarche, inscrite dans la continuité, a permis **d'organiser la concertation** au sein de ces territoires et d'encourager le développement et l'accompagnement de projets locaux de santé adaptés aux besoins des populations et permettant leur participation active, que ce soit dans le domaine de la promotion de la santé, de la prévention, de l'accompagnement médico social comme dans le domaine du soin.

Elle a permis aussi de favoriser localement l'articulation des politiques de santé, PRSP et programmes régionaux, programmes départementaux, Politique de la Ville, ...

L'équipe de santé publique mutualisée, avec le soutien qu'elle apporte au large partenariat développé au sein de l'association Reseda, constitue un socle dédié à **l'animation territoriale en santé** et permet l'implication de nombreux acteurs de santé dans des pratiques coopératives, des démarches de réseaux, ou dans la mise en œuvre d'actions sur l'ensemble du territoire.

L'ensemble de ce travail a été accompagné par une démarche de **diagnostic territorial partagé, dynamique, et réactualisé en permanence.**

Le **Contrat Local de Santé (CLS) version 1** s'est donc construit en 2011 sur cette dynamique préexistante, outil au service des acteurs en santé du territoire du Pays. Le Pays Cévennes a confié l'animation du CLS à l'association Reseda.

L'objectif du CLS 1 était double :

- conforter l'existant sur le territoire dans un premier temps puis le développer.
- élargir la base institutionnelle du CLS aux institutions partenaires de la dynamique locale qui ont d'ailleurs été pleinement intégrées à la gouvernance du CLS version 1.

Les projets se sont effectivement maintenus et se sont largement développés, ils ont évolué au fur et à mesure des besoins de santé des habitants et de nouveaux projets ont émergé.

Le schéma ci dessous décrit l'ensemble des dynamiques à l'œuvre sur le territoire du Pays Cévennes (les évolutions des projets et les nouveaux projets mis en place depuis mai 2011 apparaissent en rouge).



## Les priorités du Pays Cévennes

Pour le Pays il s'agit de:

- Maintenir et développer les réseaux de santé existants, de coordonner leurs activités,
- Faciliter et conforter les pratiques coopératives de réseau sur l'ensemble du Pays Cévennes en promouvant la santé auprès des décideurs et des acteurs locaux et en les accompagnant sur le plan méthodologique et logistique dans la mise en œuvre de projets locaux de santé adaptés aux besoins des habitants, en lien avec les réseaux de santé existants,
- Accompagner les projets émergents en réponse aux besoins repérés,
- Articuler les politiques de santé et créer de la cohérence entre les besoins et attentes locaux et les priorités de santé départementales, régionales et nationales.

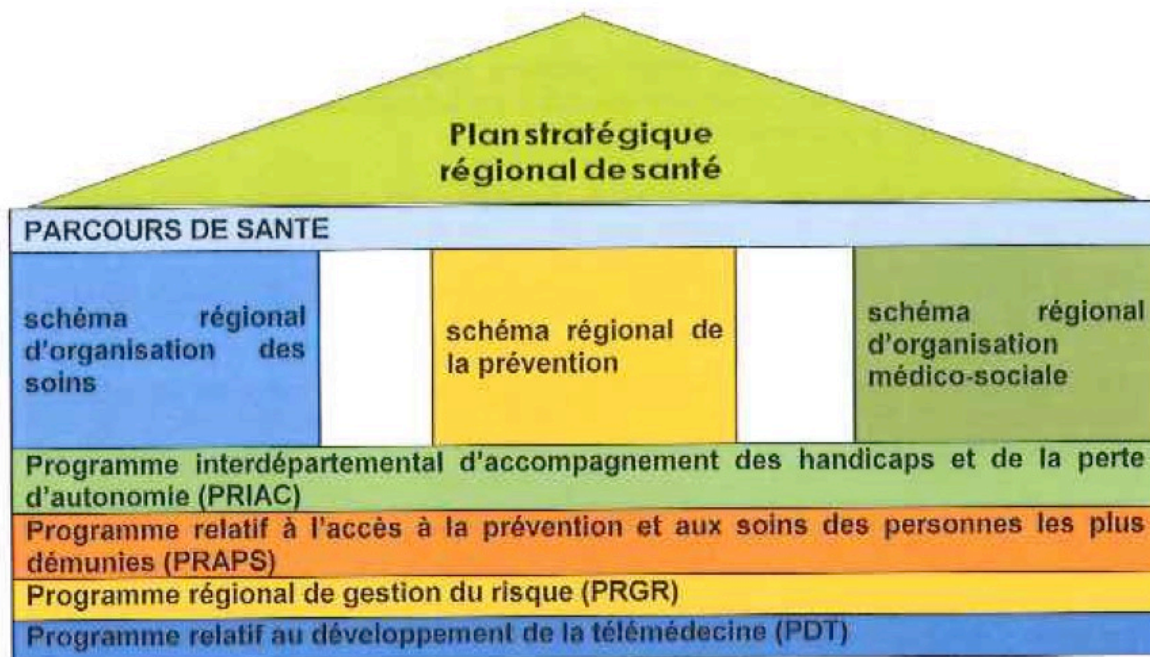
## LES ORIENTATIONS NATIONALES ET PROJET REGIONAL DE SANTE

Le Projet Régional de Santé définit les objectifs pluriannuels des politiques de santé que mène l'Agence Régionale de Santé dans ses domaines de compétence, ainsi que les mesures pour les atteindre. Il prend en compte les orientations nationales de la politique de santé et les dispositions financières fixées par les lois de financement de la sécurité sociale et les lois de finances.

Les trois priorités nationales transversales ont été intégrées dans la démarche :

- améliorer l'espérance de vie en bonne santé ;
- promouvoir l'égalité devant la santé ;
- développer un système de soins et de santé de qualité, accessible et efficient
- 

Le projet régional de santé est structuré comme suit :



**Le Plan Stratégique Régional de Santé fixe le centre de gravité du Projet Régional de Santé :**

Le Plan Stratégique Régional de Santé (PSRS) s'appuie sur des éléments de diagnostic régional qui ont permis de dégager cinq priorités pour la région.

### Les principaux éléments de diagnostic régional :

- Une forte croissance démographique mais aussi un fort indice de vieillissement qui doivent conduire à des réflexions innovantes en matière de prise en charge de la dépendance notamment ;
- La prégnance d'une précarité qui ne cesse de progresser, dans tous les territoires, dans un contexte de faible emploi et qui interpelle sur l'enjeu de l'accessibilité qu'elle soit financière, géographique ou sociale ;
- Un état de santé de la population dans la moyenne mais qui se dégrade, malgré une consommation et une offre de soins de la région au-dessus de la moyenne nationale ;
- Des facteurs d'environnement et de risques particuliers qui nécessitent de renforcer les interventions partenariales et les dispositifs de veille d'alerte et de gestion de crise.

### Les priorités régionales :

Cinq domaines prioritaires sont ciblés, en lien avec les priorités nationales mais également en raison d'enjeux spécifiques identifiés en région :

1/ Maladies chroniques : promouvoir des modes de prises en charge répondant aux enjeux de chronicité et de dépendance (cancer, accidents vasculaires cérébraux, insuffisance rénale chronique et VIH) ;

2/ Comportements favorables à la santé : intervenir précocement pour promouvoir des comportements favorables à la santé avec des focus sur l'obésité, la vaccination des enfants et les addictions pour les adolescents ;

3/ Dépendances et handicap : intégrer et accompagner les personnes dépendantes et handicapées, dans le cadre de l'approche parcours de vie dans les territoires ;

4/ Parcours en santé mentale : éviter les ruptures de parcours chez les adolescents et les jeunes adultes ;

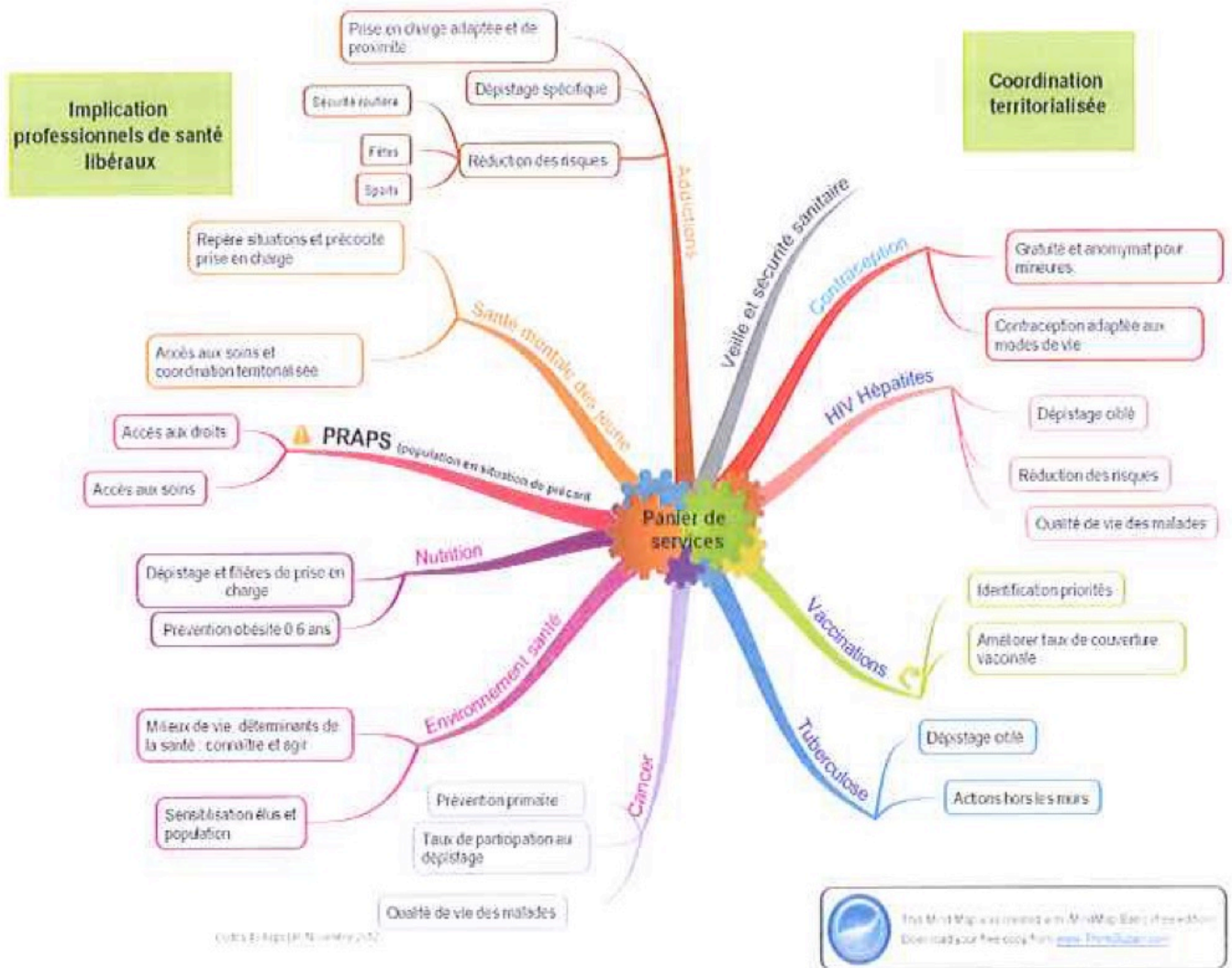
5/ Dispositifs de sécurité et de prévention des risques avec des focus sur le logement insalubre, la qualité des eaux de consommation, les infections associées aux soins et la politique du médicament.

Le PSRS, dans un souci de performance, met l'accent sur le parcours de santé, les retours à l'équilibre financier et les prises en charge et recours aux soins évitables.

Un des cinq principes posés par le PSRS est de déplacer le centre de gravité du système de santé vers des enjeux de Santé Publique, favorisant une démarche préventive et une organisation des soins de ville et de soutien à domicile.

Le Schéma Régional de la Prévention (SRP), partie intégrante du Projet Régional de Santé, structure son offre dans les territoires à travers le Panier de services (socle minimum de services et de prestations mis à disposition de la population et des professionnels de santé dans les territoires de proximité).





De manière plus globale, la mise en œuvre du projet régional de santé passe par un déploiement territorial des politiques de l'ARS, à travers notamment la conclusion des contrats locaux de santé et par deux outils que sont : les parcours de santé et le panier de services.



## LES ORIENTATIONS POLITIQUES DU CONSEIL GENERAL EN LIEN AVEC LA SANTE

Le département du Gard, au-delà de ses obligations réglementaires en matière de santé publique définies dans le Code de la santé Publique et dans le Code de l'Action Sociale et des Familles, s'engage pour la promotion de la santé et l'équité de son accès pour tous les gardois.

Le projet politique du Conseil Général a notamment pour priorités :

- L'aménagement durable du territoire
- La qualité de vie
- La santé des jeunes

La prise en compte des déterminants sociaux et environnementaux et le développement d'autres modalités d'articulation entre les différents acteurs d'un territoire sont des éléments indispensables pour permettre à la population cette équité d'accès à la Santé telle que la définit la Charte d'Ottawa, c'est-à-dire : « un état de complet bien-être physique, mental et social et pas seulement une absence de maladie ou d'infirmité ».

En faisant le choix de la territorialisation de ses services sociaux et médico-sociaux en 2009, le Département du Gard renforce la prise en charge globale des publics et accentue son implication dans le partenariat local au travers de l'élaboration de Projets Sociaux de Territoires par les quatre directions territoriales départementales, les Unités Territoriales d'Action Sociale et d'Insertion, dont celle de Cévennes Aigoual.

L'UTASI Cévennes Aigoual couvre le secteur nord ouest du département du Gard, sur une superficie qui représente 43 % (2509 km<sup>2</sup>) de la superficie départementale. La direction de l'UTASI CA regroupe 250 agents répartis dans les services territorialisés :

- l'aide sociale à l'enfance (ASE)
- la protection maternelle et infantile (PMI),
- les services sociaux territoriaux (SST)
- le service territorial d'insertion (STI)
- le service personnes âgées / personnes handicapées (PA/PH)

Dès 2002, le Département est partenaire des 2 CUCS du Grand Alès et du Piémont Cévenol dans le cadre de la Politique de la Ville actuelle.

Le volet santé est commun aux 2 CUCS et prend la forme d'un ASV (atelier santé ville) qui est un organe facilitateur pour :

- une mise en cohérence des acteurs sur le territoire de la Politique de la Ville,
- un regard commun sur les problématiques de santé dans les territoires
- le développement d'actions, hors du droit commun, en direction et avec les publics des quartiers défavorisés

En outre, les trois schémas d'organisation départementaux de la DGADS notamment, votés par l'assemblée départementale sont porteurs de ces orientations :

### **1. Le Schéma départemental de la petite enfance, de l'enfance et de la famille**

Historiquement, la PMI est au premier plan dans l'accompagnement médico social des enfants de moins de 6 ans et de leurs parents.

Le schéma actuellement en cours, vise à

- *Améliorer l'accompagnement des enfants et des familles et la promotion de leur santé en :*
  - revalorisant le suivi à domicile (ex : puéricultrices sont présentes sur le lieu de vie du nourrisson)
  - adaptant les réponses aux besoins des personnes (ex : les sages femmes développent des nouvelles modalités d'action pour les situations actuelles de femmes enceintes vulnérables)
  - associant l'usager à tous les stades du processus d'accompagnement,
  - optimisant le travail en réseau de professionnels (ex : animation et participation des personnels au réseau périnatalité)
  - améliorant les pratiques professionnelles de tous les acteurs
- *Améliorer l'accueil de l'enfant en*
  - étant garant de la qualité de l'accueil collectif et de l'accueil individuel de la petite enfance dans le cadre du contrat enfance CAF/CG
  - établissant un accueil de qualité des enfants confiés au département et en organisant de mieux en mieux l'adaptabilité de cet accueil dans les situations complexes (ex : lorsque se surajoute des difficultés liées à la maladie mentale d'un parent...)
- *Améliorer l'accompagnement des jeunes de moins de 25 ans par*
  - des aides financières adaptées
  - le soutien aux structures et aux associations notamment celles œuvrant dans le domaine de la santé des jeunes.
  - la sensibilisation, la formation des professionnels qui vont permettre un meilleur repérage des jeunes en difficulté
  - la proposition d'actions spécifiques (ex : consultations et conseils donnés dans les centres de planification et d'éducation familiale, actions collectives...) dans une perspective d'une meilleure prise en compte des problématiques des jeunes et d'un accompagnement de qualité et de réel soutien dans leurs démarches de santé : notamment le repérage du mal être.

### **2 Le Schéma en faveur de l'autonomie des personnes**

Innovant dans sa forme, ce premier schéma de l'autonomie des personnes traduit l'engagement du département à promouvoir et favoriser l'autonomie des personnes plutôt que de rester sur une approche par publics (âgé ou handicapé).

Cette convergence des politiques et les réponses qu'elle offre permet de privilégier la fluidité du parcours de vie de la personne et d'accompagner et de soutenir son entourage. L'ensemble des actions devant être accessibles à tous et s'ancrer dans une réalité territoriale.

Ainsi, :

- Il propose d'assurer l'organisation territoriale de l'offre de services de proximité en faveur des publics qui expriment des problématiques liées à l'âge ou des problématiques liées au handicap.

- il favorise l'exercice des droits fondamentaux des personnes et il crée un environnement de vie permettant à la personne d'exercer sa pleine citoyenneté (accès à l'information, aux dispositifs d'aides, au soutien à domicile, à conserver son emploi)
- il inscrit la prévention comme un axe incontournable de l'autonomie : en développant l'éducation à la santé et à la prévention, en accompagnant la parentalité et en renforçant la protection des personnes vulnérables.
- il vise à accompagner le projet de vie des personnes, pour cela il est nécessaire de renforcer l'offre existante et de promouvoir des solutions alternatives structurées dans la continuité des projets individuels des personnes ; en imposant une règle de bientraitance et de protection des personnes.
- il développe une approche territoriale des réponses apportées aux personnes, favorise la coordination des acteurs en participant à l'ingénierie des projets pour l'implantation de maisons de santé pluri professionnelles et en élaborant des projets de création des maisons de l'autonomie et de l'intégration des personnes, atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une pathologie apparentée.

### **3 Le Programme départemental d'insertion et de lutte contre les exclusions**

Il découle de la mise en application de la loi de lutte contre les exclusions de 1998.

Il témoigne de la volonté d'une prise en charge de la personne dans la globalité de sa situation.

Il trace les grandes lignes de l'accompagnement social et professionnel, recense les besoins et l'offre locale d'insertion et planifie les actions d'insertion correspondantes.

En particulier, il propose des actions spécifiques pour lever les freins à l'insertion dans le domaine de la santé (ex : accès aux droits, accès à la prévention et aux soins, accès aux dispositifs médico- sociaux...) ainsi que le développement des outils nécessaires à la lutte contre les inégalités sociales de santé exemples :

- collaborations pluridisciplinaires (comme le réseau santé et vie sociale cofinancé par le PRAPS),
- sensibilisation et formation des professionnels qui accompagnent les publics fragilisés.
- réponses innovantes et de proximité au regard des besoins exprimés par les publics en situation de précarité...

Enfin, la concertation citoyenne est au cœur du projet départemental en favorisant la participation des habitants dans l'élaboration et le suivi des actions.

La Charte de la Concertation, élaborée avec des habitants est le reflet de cet engagement et invite à construire et mettre en œuvre pour et avec les habitants

La convergence entre le Programme Régional de Santé de l'Agence Régionale de Santé Languedoc Roussillon, les Schémas sociaux et médico-sociaux adoptés par l'Assemblée départementale et ses orientations politiques conduit le Conseil Général à acter et poursuivre l'intervention de ses agents dans le Contrat Local de Santé du Pays Cévennes, outil nécessaire de pilotage, de régulation, de construction et de mise en œuvre de l'ensemble des actions pouvant contribuer au mieux vivre de chacun sur ce territoire.

## LE CONTRAT LOCAL DE SANTE

Les axes d'intervention retenus dans le cadre du Contrat Local de Santé (CLS) s'inscrivent dans les orientations nationales et les priorités définies par le Plan Régional de Santé (PRS), dans les priorités des politiques publiques en lien avec la santé portées et déployées par le Conseil Général du Gard et le Pays Cévennes.

Ils s'appuient sur un diagnostic territorial partagé qui met en exergue :

Une précarité importante, sur l'ensemble du territoire mais particulièrement marquée dans la vallée de la Cèze et de l'Auzonnet, le pays Grand-Combien.

Un accès aux soins difficile pour les plus démunis (accessibilité géographique et financière)

Des problèmes prégnants chez les personnes âgées : isolement, dépendance.

Une prévalence marquée de la **malnutrition et de l'obésité**,

Une prévalence marquée des **conduites addictives** : jeunes en difficulté, alcoolisme des femmes, corrélation alcoolisme et désordre psychique,

Une **souffrance psychosociale** préoccupante : détérioration de la santé mentale, difficultés de prise en charge, pertes de repères et hyperactivité pour les enfants avec difficulté de scolarisation.

Mais aussi une **habitude de travail en partenariat** qui constitue un des leviers pour répondre de façon coordonnée aux problématiques repérées.

Les éléments saillants ci-dessus sont détaillés en *annexe 1* dans le diagnostic territorial de santé du bassin sanitaire actualisé

### 1/ Les objectifs et priorités partagés :

Objectifs et priorités transversales		
Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé		
Articuler les politiques publiques de santé au niveau régional, départemental et au niveau du territoire de santé de proximité - Pays Cévennes		
Améliorer l'efficacité du système de santé local en favorisant le décloisonnement et la mutualisation des acteurs et des dispositifs		
Pérenniser et développer l'animation de la démarche territorialisée de santé basée sur une dynamique de travail en réseau		
Priorités de l'ARS	Priorités du Conseil Général	Priorités du Pays Cévennes
Améliorer l'espérance de vie en bonne santé; Promouvoir l'égalité devant la santé; Développer un système de soins et de santé de qualité, accessible et efficient	Promouvoir la santé et l'équité de son accès Renforcer la prise en charge globale des publics Promouvoir et favoriser la coordination des acteurs et les collaborations pluridisciplinaires dans le cadre d'une approche territoriale	Favoriser l'accès aux soins et à la santé Répondre aux besoins de santé repérés en maintenant et développant les dynamiques de santé à l'œuvre sur le territoire, Soutenir les projets émergents et favoriser les partenariats, les complémentarités

Cela suppose dans tous les cas d'accompagner les acteurs locaux sur le plan méthodologique et logistique dans la mise en œuvre de projets locaux de santé adaptés aux besoins des habitants, en lien avec les réseaux de santé et les dispositifs existants.

Les signataires du présent contrat, en contribuant au renforcement du partenariat local, ont pour ambition d'élargir la base institutionnelle du CLS et de préparer la version 3 de ce CLS, afin de disposer d'un cadre de coordination et d'articulation de l'ensemble des politiques publiques locales en lien avec la santé et permettant le pilotage et la planification pour répondre aux enjeux de santé du territoire.

## 2/ Ingénierie et animation

Ces missions sont confiées à l'association de coordination des réseaux de santé, Reseda.

L'association est mandatée par les signataires pour la mise en œuvre et la coordination du CLS sur les bases du projet. Une convention signée par l'ensemble des signataires du CLS formalise ce mandat (*annexe 2*).

Elle travaille sur la base des orientations du Comité de Pilotage Politique et en articulation avec ses membres.

Elle prépare et participe aux instances de gouvernance du CLS et elle est force de proposition pour l'évolution du contenu du projet en fonction de l'évaluation, des observations et des besoins repérés, des leviers et des ressources disponibles sur le bassin sanitaire.

Elle a un rôle

- d'animation et de coordination du CLS , rôle partagé avec les institutions signataires au sein du comité d'animation paritaire pour le déploiement des politiques publiques dans le cadre des axes validés du CLS.
- de coordination et d'animation territoriale en santé des différents dispositifs, dynamiques, projets, groupes de travail et espaces de concertation à l'œuvre sur le territoire du Pays Cévennes.

## 3 / Les axes d'Intervention, dispositifs, cadres et outils de mise en œuvre

### 3.1 Les axes d'intervention sur les thématiques ou les populations prioritaires :

Si un des objectifs du Contrat Local de Santé était d'élargir la base institutionnelle, il s'agissait aussi d'accompagner le développement du travail de fond autour des axes d'intervention: on peut noter par exemple, parmi les nombreuses évolutions, le travail qui s'est initié dans le domaine de l'accès aux soins et de la permanence des soins avec l'accompagnement des projets de MSP sur plusieurs territoires ruraux du Pays, d'un projet de centre de santé dans un quartier de la politique de la ville, l'évolution de l'organisation en soins palliatifs vers un dispositif unique au sein du réseau et le développement de l'approche «Panier de Services de prévention».

Le détail des axes d'intervention montrant l'évolution de l'ensemble des travaux figure en *annexe 3*

**Le travail est conduit sur la base de valeurs transversales :**

- o Réduction des Inégalités Sociales de Santé
- o Approche globale de la santé
- o Travail en pluridisciplinarité /articulation soin et prévention /articulation individuel et collectif / prise en compte des parcours de soin
- o Participation des usagers.

**Les axes d'intervention portent sur :**

**1. Les Publics fragilisés, en situation de précarité, difficultés d'accès aux soins et à la prévention**

- Développer la prévention et la démarche de promotion de la santé auprès des populations fragilisées et défavorisées.
- Favoriser l'accès aux droits et aux soins de ces populations

**2. La santé des jeunes, problématiques spécifiques, prises de risque**

- Faciliter l'accès aux soins et à la prévention pour les jeunes de 15 25 ans du Bassin Alésien.
- Soutenir les professionnels ayant en charge des jeunes, et plus particulièrement des jeunes en difficulté

**3. Les addictions**

- Améliorer l'accès aux soins et la qualité de prise en charge des personnes présentant des conduites addictives
- Développer la prévention des conduites addictives auprès des jeunes

**4. Les personnes en fin de vie, soins palliatifs**

- Permettre une prise en charge globale du patient en fin de vie et de son entourage en garantissant l'accès aux soins, la continuité, la qualité et la coordination des soins.
- Favoriser les retours et les maintiens à domicile et limiter les hospitalisations à répétition.

**5. Les femmes enceintes, nouveaux nés,**

- Améliorer la prise en charge en périnatalité et réduire le nombre de femmes enceintes peu ou pas suivies sur le territoire
- Développer les pratiques de réseau sur l'ensemble du territoire et améliorer les pratiques professionnelles
- Promouvoir l'allaitement maternel.

**6. La santé respiratoire, tabagisme,**

- Favoriser le sevrage tabagique.
- Faciliter l'accès aux soins de sevrage
- Développer la prévention du tabagisme

**7. L'augmentation de l'obésité infantile**

- Agir de manière précoce et préventive sur les risques de surpoids et d'obésité.
- Diminuer la prévalence des enfants et adolescents en surpoids et en obésité et améliorer leur qualité de vie avec 3 niveaux d'action : prévention, dépistage précoce et prise en charge adaptée.

**8. La prévention des risques IST, Sida**

- Développer les comportements de prévention vis-à-vis de l'infection au VIH.
- Favoriser l'accès au dépistage et l'accès aux soins pour le VIH .

**9. Le diabète**

Permettre une prise en charge globale du patient, avec sa participation, en garantissant l'accès aux soins, la continuité, la qualité et la coordination des soins, et en particulier permettre l'accès des patients aux soins podologiques et à l'éducation thérapeutique.

**10. La santé mentale**

Améliorer la prise en charge des personnes et trouver les moyens pour améliorer la qualité de ces prises en charges.

**11. l'accès aux soins**

Favoriser l'accès aux soins, accès aux soins primaires et continuité des soins, accès à la santé (soutien aux projets de MSP, de centres de santé )

**12. Education thérapeutique et maladies chroniques**

Favoriser le développement de l'éducation thérapeutique des patients atteints de maladies chroniques

Favoriser la prévention primaire et le dépistage

**13. Ils portent également sur des problématiques pour lesquelles les espaces de concertation commencent à s'ouvrir dans le cadre de cette dynamique territoriale:**

Articulations avec le médicosocial notamment dans le champ de l'enfance handicapée, des personnes âgées (maladie d'Alzheimer),

**14. Ils portent aussi sur l'information et la sensibilisation à propos de sujets liés à l'environnement: Alimentation, habitat insalubre, transport, sites et sols pollués, qualité de l'eau ...**

Ce travail se fait en particulier grâce à une collaboration active aux 2 Agenda 21 présents sur le territoire: celui de l'agglomération d'Alès et celui du Pays Grand Combien, publiés respectivement en 2008 et en 2009, créant ainsi des liens entre différentes politiques publiques: santé, développement social, environnement, habitat, transport, risques industriels, qualité de l'air gestion de l'eau.

**3-2 La mise en œuvre:**

Les axes d'intervention sont mis en œuvre par plusieurs réseaux ou dispositifs:

- **Des réseaux de santé:** le travail sur le territoire est organisé autour de réseaux de santé thématiques ou populationnels coordonnés au sein de l'association Reseda (cf. détails en *annexe 3 et schéma page 8*)
- **Un réseau Santé Vie Sociale transversal** qui met en œuvre les objectifs du PRAPS et du PDILE sur le territoire,
- **Un Atelier Santé ville, transversal** aux 2 CUCS du territoire, le CUCS Alès Agglomération et le CUCS Piémont Cévenol (*Cf. annexe 3*)

Une équipe de santé publique mutualisée accompagne les acteurs locaux dans leurs projets. Elle travaille également sur les projets émergents qui pourront à terme intégrer le CLS.



### **3-3 Les dispositifs et les cadres de mise en œuvre**

La mise en œuvre des axes d'intervention du Contrat Local de Santé avait pour objectif de pérenniser, conforter et développer la démarche territorialisée de santé installée depuis plusieurs années sur le bassin sanitaire alésien. Ces axes d'intervention étaient essentiellement développés par le travail en réseau. Le CLS a réellement permis de valoriser ce travail.

Avec le Contrat élargi, il s'agit de mettre en œuvre et d'articuler ces axes de travail en s'appuyant toujours sur le travail en réseau mais aussi avec les différents dispositifs et les cadres développés par les différents signataires pour porter leurs politiques publiques de santé ou en lien avec la santé:

- **Projet Régional de Santé** avec notamment la mobilisation des Parcours de santé, du Panier de services de prévention et des outils d'organisation des soins de premier recours (Maison de Santé Pluridisciplinaires, Centres de santé...).
- **Schéma départemental de la petite enfance, de l'enfance et de la famille; Schéma en faveur de l'autonomie des personnes; Programme départemental d'insertion et de lutte contre les exclusions**

### **4. Méthodologie**

- **Création de liens et d'espaces de concertation**
- **Un diagnostic partagé** sur les besoins de santé et de services de la population (*cf annexe 1*) à partir de l'observation des réseaux de santé, des professionnels, des usagers, des élus et des institutions et de l'analyse critique des dispositifs et actions en place, permettant de repérer les leviers d'actions et les pistes stratégiques.
- **Définition des priorités**
- **Une articulation des dynamiques ascendantes avec les politiques publiques descendantes**
  - Repérer les énergies, les projets, et les soutenir
  - Injecter de la méthode afin de garantir la qualité et permettre la pérennisation
  - Intégrer dans un cadre structurant : mettre en lien avec d'autres projets, un programme, un dispositif
  - Mettre en lien avec le PRS et les politiques publiques en lien avec la santé du Conseil Général
- **Mise en œuvre des actions** au regard des priorités et des ressources disponibles avec **3 axes de travail transversaux**
  - Promotion de la santé, éducation à la santé, prévention
  - Soutien aux acteurs des réseaux, professionnels, élus, associations d'usagers : formation, information, communication, échanges d'expérience....
  - Prise en charge coordonnée, articulation du soin et de la prévention
- **Evaluation**

## 5/ La gouvernance

Schéma d'organisation de la gouvernance		
Niveaux de gouvernance	Signataires	Partenaires associés aux signataires
Niveau politique et décisionnel	<b>Comité de pilotage politique</b> - Décisions, validations, engagements budgétaires - Composé des décideurs ou des représentants délégués des institutions signataires	<b>Comité de concertation politique.</b> - Comité de pilotage élargi aux responsables d'institutions partenaires du CLS et/ou susceptibles d'en devenir signataires
Niveau technique et professionnel	<b>Comité d'animation paritaire</b>  <b>Fonction cadre d'animation transversale et de coordination partagée:</b> Composé des professionnels des institutions signataires Elabore les cadres; propose les engagements suit la mise en œuvre, ... Sollicite les instances de gouvernance et propose un programme de travail au comité de pilotage politique	<b>Comité technique partenarial</b> - Espace de concertation technique. - Concerne l'ensemble des partenaires et acteurs professionnels en relation de près ou de loin avec la démarche du CLS.
Niveau des outils sur lequel s'appuie le CLS	<b>Animation et coordination locale: association Reseda</b> - Fonction ressource déléguée - Animation territoriale en santé	<b>Espaces de coordination et d'articulation structurés :</b> - Réseaux, dispositifs, services, et projets déployés sur le territoire dans le cadre du CLS.

Les fonctions de gouvernance et de coordination sont précisées en annexe 4

Les organes de gouvernance sont mis en place:

- **Un comité de pilotage politique:** il est composé des institutions signataires: Agence Régionale de Santé, Conseil Général du Gard et Pays Cévennes. Il prend les décisions politiques et budgétaires relatives à la mise en œuvre du contrat.
- **Un comité de concertation politique:** Il s'agit de l'instance de coordination des politiques publiques de santé qui se réunit selon les besoins. Il est composé des institutions signataires du Contrat Local de santé, Agence Régionale de Santé, Conseil Général du Gard et Pays Cévennes et des institutions non signataires qui conduisent des politiques de santé ou des politiques publiques en lien avec la santé sur le territoire : Conseil Régional, État, Caisse d'allocations Familiales, Caisse Primaire d'assurance Maladie, MSA, CARMi....
- **Un comité d'animation paritaire:** il est composé des représentants des différents signataires: des représentants de l'Agence Régionale de Santé, du médecin référent du CLS pour le Conseil Général, du médecin de santé publique chargé du CLS pour le Pays Cévennes et du coordinateur de l'association Reseda. Il sollicite les instances de gouvernance et propose un programme de travail au comité de pilotage politique.
- **Un comité technique partenarial:** Il s'agit d'un espace de concertation technique qui rassemble l'ensemble des acteurs en santé du territoire du Pays qui contribuent à la mise en

œuvre de la démarche territorialisée de santé : professionnels de santé, professionnels du secteur social et médico social, institutions, établissements de santé, élus locaux. Ces instances ont un rôle de concertation et d'articulation entre les différents partenaires, un rôle de suivi et d'évaluation du CLS. Elles seront garantes de la cohérence des politiques locales de santé et des projets locaux avec les priorités de santé départementales, régionales et nationales.

En particulier, la participation des usagers, valeur partagée par tous les signataires, constituera un axe de réflexion important des organes de pilotage, l'objectif étant que les usagers, déjà impliqués dans beaucoup de projets de santé du territoire, puissent effectivement participer à la gouvernance du Contrat Local de santé.

## 6/Evaluation

### **6-1/Evaluation du Contrat Local de Santé :**

Elle sera conduite avec des points d'étape réguliers.

Elle se traduira également par

- l'ouverture concrète à d'autres partenaires porteurs de politiques publiques en lien avec la santé
- la mise en place effective d'un CLS version 3, outil de coordination et d'articulation des politiques publiques locales, outil de planification d'un projet de santé local global et partagé.

L'évaluation du processus et des résultats du CLS sera l'objet d'un travail au sein d'un espace de concertation rassemblant les différents Contrats Locaux de Santé de la région Languedoc Roussillon.

### **6-2/Evaluation des actions**

Evaluation du processus avec des critères éthiques, d'interaction, de cohérence et de continuité

Evaluation des actions : critères quantitatifs, qualitatifs définis ; bilans  
(*Cf. évaluation en annexe 5*)

## 7/ Calendrier:

Mise en place de la gouvernance : dès la signature du CLS

Le comité de pilotage politique se réunira au moins une fois par an.

Chaque instance définira ses modalités de fonctionnement en fonction de l'avancée des travaux.

Mise en place de l'animation partagée déjà effective

Signature d'un Contrat Local de santé version 3: fin 2015

## 8/ Financement

La question des financements concerne d'une part

- La mobilisation de ressources dans le cadre de politiques portées par chaque signataire qui est par définition une puissance publique qui porte des politiques et qui mobilise des ressources et des leviers d'action.
- Ces signataires s'engagent par le CLS à ce que ce dernier soit le cadre de mobilisation de ces ressources et de ces leviers (pour ce qui concerne les objectifs et les sujets discutés et contractualisés). Tout financement de nouveau projet s'inscrira dans l'approche globale et partenariale de cette démarche.

- D'autre part le financement partagé de la fonction d'animation et de coordination du CLS qui définit une ressource propre  
*(Cf. annexe financière)*

## Signataires

Le Directeur Général de L'Agence Régionale de Santé

Dr Martine Aoustin

Le Président du Syndicat Mixte du Pays Cévennes

Max ROUSTAN

Le Président du Conseil Général

Damien ALARY

# 4. PROJET DE CONVENTION D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE LA TFPB

---



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture du GARD



*Logis Cévenols*



OPH DU GRAND ALES

**CONVENTION D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT  
DE LA TFPB  
RELATIVE AUX IMMEUBLES DE LOGIS CEVENOLS,  
OPH d'ALES AGGLOMERATION, INCLUS DANS LE  
QUARTIER PRIORITAIRE DE LA POLITIQUE DE LA  
VILLE D'ALES**

## A-OBJET

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine de février 2014 et la loi de finances 2015 ont confirmé le maintien de l'abattement de 30% sur la base d'imposition à la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) dont bénéficient les bailleurs sociaux pour les logements situés en quartier prioritaire de la politique de la ville, en contrepartie de la mise en œuvre d'actions contribuant à améliorer la qualité de services aux locataires.

En intégrant le dispositif d'abattement de la TFPB aux contrats de ville, l'État marque avec force la nécessaire territorialisation des actions menées en contrepartie de l'abattement et l'articulation de la mesure avec les démarches de gestion urbaine de proximité (GUP) portées par les collectivités sur les mêmes périmètres.

Un « Cadre national d'utilisation de l'abattement de TFPB dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville pour la qualité de vie urbaine » signé le 29 Avril 2015 notamment par l'Etat, l'Union Sociale de l'Habitat, l'association des communautés urbaines de France et l'association des maires des grandes villes de France, a défini le cadre d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi des conventions d'utilisation de l'abattement de TFPB à décliner par quartier et par organisme Hlm dans chaque contrat de ville.

Logis Cévenols, Office public de l'Habitat d'Alès Agglomération, qui gère près de 90% du parc social du Quartier Prioritaire de la politique de la Ville (QPV) d'Alès et qui est engagé depuis de nombreuses années, en étroite concertation avec les représentants des locataires, dans des actions visant à l'amélioration de la qualité de service, notamment dans les ensembles situés dans les quartiers sensibles, entend bien poursuivre ses interventions visant à l'amélioration du service rendu aux locataires et plus généralement à celle du cadre de vie.

Logis Cévenols est en outre très directement concerné par le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain dont bénéficiera le QPV d'Alès qui devrait permettre notamment de poursuivre et d'intensifier, avec le soutien financier de l'ANRU, la rénovation des quartiers des Prés Saint Jean et des Cévennes.

La présente convention conclue, conformément au cadre national, entre l'Etat, l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale Alès Agglomération et Logis Cévenols, Office Public de l'Habitat d'Alès Agglomération, et annexée au Contrat de ville dont ils sont signataires, vise à préciser les modalités d'élaboration et de suivi des actions d'amélioration de la qualité de service qui seront engagées et en contrepartie desquelles l'OPH bénéficiera d'un abattement de la TFPB.

## **B-LE PROGRAMME D' ACTIONS D' AMELIORATION DE LA QUALITE DE SERVICE ET DE VIE URBAINE**

### **B1-LE PARC CONCERNE**

Le parc de Logis Cévenols inclus dans le Quartier Prioritaire de la Ville d'Alès comprend de l'ordre de 43 ensembles immobiliers regroupant un peu plus de 4270 logements.

### **B2-LES ACTIONS CONCERNEES**

Les actions relevant de l'abattement de TFPB soutiennent des objectifs de qualité de cadre de vie, de cohésion sociale et de développement social en agissant sur les champs suivants :

- L'organisation d'une présence de proximité adaptée au fonctionnement social du quartier et le soutien des personnels de proximité dans leur gestion des spécificités du patrimoine et des besoins des locataires,
- L'adaptation des modes et rythmes d'entretien et de maintenance aux usages et modes d'habiter,
- Des actions d'insertion avec les partenaires (PLIE, MLJ, entreprises d'insertion),
- Les dispositifs et les actions contribuant à la tranquillité résidentielle,
- Les actions de développement social permettant de développer la concertation et le « vivre ensemble », notamment le développement des démarches de Projet de Gestion de Site impliquant les habitants sur la base de diagnostics en marchant,
- Les travaux d'amélioration de la Qualité de service liés à la sécurisation, la réparation du vandalisme et permettant de requalifier les pieds d'immeuble et contribuant à l'amélioration du cadre de vie.

### **B3-LES MODALITES D'ELABORATION DU PROGRAMME**

Afin d'assurer une égale qualité de service dans l'ensemble de son patrimoine, Logis Cévenols est contraint de mobiliser, dans le quartier prioritaire de la politique de la ville, des moyens complémentaires, adaptés à la diversité des situations.

Les surcoûts de gestion sur le quartier prioritaire peuvent être objectivement identifiés par des indicateurs tels que le coût moyen de remise en état des logements au départ d'un locataire, les coûts du contrat de maintenance et des réparations supplémentaires des ascenseurs, des dispositifs de contrôle d'accès etc..., le nombre de gardien ou agents d'immeubles pour 100 logements, la formation de ces personnels, le coût moyen annuel par logement du nettoyage et de maintenance des parties communes intérieures et des abords, etc...

Logis Cévenols mettra en place de tels indicateurs progressivement pour qu'ils soient produits courant 2016.

Ces indicateurs constituent une donnée préalable essentielle à la définition d'un programme d'amélioration de la qualité de service et de cadre urbain qui recensera les actions engagés ou à engager afin de répondre aux besoins spécifiques constatés dans le quartier prioritaire.



Ce programme sera établi en étroite concertation avec les représentants de locataires à partir des éléments issus des démarches participatives sur la Gestion Urbaine de Proximité rappelées en annexe au contrat de ville et décrites dans le projet de protocole de préfiguration du PNRU II, et aux démarches de concertation en continu déjà pratiquées conjointement par Logis Cévenols et Alès Agglomération. L'OPH et Alès Agglomération conjuguent en effet, depuis plusieurs années, leurs actions pour améliorer les services et ont notamment signé, en Juin 2009, sur les deux grands ensembles des Prés Saint Jean et des Cévennes, objet d'un Projet de Renouvellement Urbain, une convention de Gestion Urbaine de Proximité. Cette convention engageait en particulier les signataires sur la mise en place de numéros verts et une organisation permettant, par un échange d'informations constant, une réponse rapide et pertinente.

De plus Logis Cévenols a développé des « projets de gestion de site » visant, sur la base de diagnostics partagés établis selon la méthode du diagnostic en marchant associant la Ville, l'EPCI, le bailleur (dont le personnel de proximité) et les locataires, à conduire des programmes de travaux d'amélioration.

Plus généralement Logis cévenols associe par résidence ou par immeuble des représentants des locataires à la définition des programmes d'entretien et de travaux qui relèvent de sa seule responsabilité.

Ces démarches partenariales facilitent l'articulation et la coordination des diverses interventions ainsi que la bonne répartition des responsabilités entre les collectivités et le bailleur.

Logis Cévenols entend poursuivre ses pratiques d'implication permanente des locataires, pour élaborer, à partir des attentes et propositions exprimées au plus près du terrain, un programme d'amélioration de la qualité du service et du cadre de vie.

Les diagnostics en marchant, associant des habitants, les représentants de l'EPCI, de la Ville du bailleur mais aussi de l'Etat, seront renouvelés pour apprécier les résultats des actions attendues, actualiser les états des lieux et les remèdes à apporter aux dysfonctionnements constatés.

Le programme d'amélioration de la qualité de services et du cadre de vie, dont les modalités d'élaboration garantissent une bonne intégration aux actions de gestion urbaine de proximité engagées dans le contrat de Ville sera établi pour une durée de 3 ans, mais revisité chaque année.

Ce programme sera présenté selon le tableau figurant en annexe 1.

## **C-LE PILOTAGE, LE SUIVI ET L'EVALUATION**

Le programme d'amélioration de la qualité de services et du cadre de vie sera débattu annuellement au sein du Conseil de Concertation Locative de Logis Cévenols qui ne comprend, à côté des représentants du bailleur, que des représentants de locataires.

Puis il sera présenté à un comité de pilotage regroupant des représentants de l'Etat et d'Alès Agglomération, membres du comité de pilotage du contrat de ville, des représentants du Conseil de Concertation Locative et du bailleur. Ce comité appréciera les résultats annuels et leur articulation avec la démarche GUP du contrat de ville, les validera et fera connaître les éventuelles inflexions attendues.

Chacune de ces instances évaluera la réalisation du programme sur la base de tableaux de bord de suivi des actions établis selon les modèles figurant en annexes 2 et 3.

Contrat de ville d'Alès

Convention d'abattement de la TFPB applicable aux logements locatifs de Logis Cévenols

Ces tableaux de bord annuels seront communiqués aux signataires du contrat et présentés au comité de pilotage du contrat de ville.

De plus, les résultats des enquêtes de satisfaction réalisées tous les deux ans par Logis Cévenols - dont le questionnaire sera éventuellement complété pour les ensembles situés dans le QPV afin de permettre une appréciation exhaustive de la réalisation du programme - seront portés à la connaissance du Conseil de Concertation Locative et du Comité de Pilotage.

## **D-L'ABATTEMENT DE LA TFPB, EN CONTREPARTIE DES ACTIONS D'AMELIORATION DE LA QUALITE DE SERVICE ET DU CADRE DE VIE**

Un abattement de la TFPF sera appliqué dans les conditions prévues à l'article 62 de la loi des finances 2015, à savoir :

Pour 2015 :

*Les logements à usage locatif dont la base d'imposition à la taxe foncière sur les propriétés bâties établie au titre de l'année 2014 a été réduite de 30 % ....., bénéficient de ce même abattement pour les impositions établies au titre de l'année 2015.*

De 2016 à 2020 :

*« Cet abattement s'applique aux logements dont le propriétaire.....est signataire, dans les quartiers concernés, d'un contrat de ville .....*

*« L'abattement s'applique aux impositions établies au titre des années 2016 à 2020, à compter de l'année qui suit celle de la signature du contrat de ville. » ;*

*« Pour bénéficier de l'abattement prévu au I, les organismes concernés adressent au service des impôts du lieu de situation des biens, avant le 1er janvier de l'année suivant celle de la signature du contrat de ville, une déclaration conforme au modèle établi par l'administration comportant tous les éléments d'identification des biens. Elle doit être accompagnée d'une copie du contrat de ville.*

*Lorsque la déclaration est souscrite après cette date, l'abattement s'applique pour la période restant à courir après le 31 décembre de l'année de la souscription. Les organismes concernés transmettent annuellement aux signataires du contrat de ville les documents justifiant du montant et du suivi des actions entreprises par ces organismes pour l'amélioration des conditions de vie des habitants en contrepartie de l'abattement prévu au même I.*

## E-DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour la durée prévue par la loi des finances 2015 et prendra fin au 31 /12 /2020.

### SIGNATAIRES

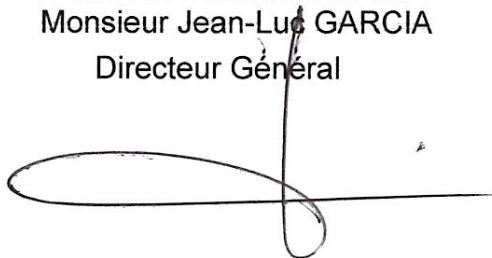
**PREFECTURE DU GARD**  
Monsieur Didier MARTIN  
Préfet du Gard



**ALES AGGLOMERATION**  
Monsieur Max ROUSTAN <sup>H.D.</sup>  
Président Alès Agglomération



**LES LOGIS CEVENOLS OPH**  
**ALES AGGLOMERATION**  
Monsieur Jean-Luc GARCIA  
Directeur Général



## **Annexe 1 : tableau de présentation des programmes d'actions prévisionnels dans le cadre de l'abattement de TFPB**

Année(s) :

Ville :

Quartier prioritaire :

Organisme :

Nombre de logements dans le quartier :

Montant prévisionnel de l'abattement annuel :

Axes	Actions	Calendrier	Dépense prévisionnelle	Financement bailleur	Autre financement	Dépense valorisée TFPB	Taux de valorisation TFPB
Renforcement de la présence du personnel de proximité							
Formation/soutien des personnels de proximité							
Sur-entretien							
Gestion des déchets et encombrants / épaves							
Tranquillité résidentielle							
Concertation / sensibilisation des habitants							
Animation, lien social, vivre ensemble							
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (Hors quartiers NPNRU)							
TOTAL							

## **Annexe 2 : tableau de présentation des programmes d'actions réalisées dans le cadre de l'abattement de TFPB**

Année(s) :

Ville :

Quartier prioritaire :

Organisme :

Nombre de logements dans le quartier :

Montant de l'abattement annuel :

Axes	Actions	Calendrier	Dépense réalisée	Financement bailleur	Autre financement	Dépense valorisée TFPB	Taux final de valorisation TFPB
Renforcement de la présence du personnel de proximité							
Formation/soutien des personnels de proximité							
Sur-entretien							
Gestion des déchets et encombrants / épaves							
Tranquillité résidentielle							
Concertation / sensibilisation des habitants							
Animation, lien social, vivre ensemble							
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (Hors quartiers MPNRU)							
TOTAL							

### Annexe 3 : tableau de bord actions TFPB

Quartier :

1	Terminée
2	En cours
3	Non démarrée
NR	Non renseigné

Axe / Objectif	Action	Echéance	Etat action	Causes retard ou report		Commentaire
			1			
			2			
			3			
			3			
			3			
			3			
			3			
			3			
			3			
			3			
			3			
			3			
			3			
			3			

# 5. PROJET DE TERRITOIRE

# Projet de territoire Alès Agglomération

UNE AMBITION COMMUNE



# LE MOT DU PRÉSIDENT

Je suis heureux et fier de vous présenter le projet de territoire élaboré par notre nouvelle Communauté Alès Agglomération qui a vu le jour au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Ce projet est né de la volonté partagée des Maires et élus de nos 50 communes de fonder une communauté de projets ouverte sur son environnement, résolument tournée vers le futur et désireuse d'apporter une prospérité sociale et économique.

La construction de notre projet de territoire, 9 mois après la création de notre communauté, a été rendue possible de grâce à l'immense travail réalisé par les élus d'Alès Agglomération, avec l'appui des services et des partenaires économiques, sociaux et culturels qui ont participé à cette démarche d'élaboration concertée : 50 réunions, ateliers, séminaires ont été mis en œuvre pour aboutir à ce résultat. Cet important travail a permis l'approbation à l'unanimité du projet de territoire par le Conseil de Communauté.

Ce projet est tout d'abord un **projet solidaire** pour notre territoire, un projet **pour chacun et pour tous, respectueux des différences et soucieux du bien commun** de notre communauté de vie dont la vocation consiste notamment à permettre :

- aux habitants d'Alès Agglomération de bénéficier de la meilleure qualité de vie possible en conjuguant les atouts de la ville centre, des villages de l'espace rural et d'un environnement agricole et naturel exceptionnel ;
- à chacun de pouvoir se loger, se former, se cultiver, se divertir, pratiquer ses activités préférées dans un cadre de vie moderne, accueillant et de qualité ;
- aux jeunes, qui représentent l'avenir de notre communauté, de pouvoir, étudier, s'épanouir, travailler et vivre sur leur territoire ;
- à nos aînés, qui nous ont transmis leurs valeurs et nous ont permis de devenir ce que nous sommes, de vivre durablement près de leurs proches, de bénéficier d'une offre culturelle et de loisirs de qualité, de disposer des meilleurs services, des meilleurs accompagnements et des meilleurs soins ;
- à nos entreprises, garantes de notre prospérité, de pouvoir se développer pour créer de la richesse, de l'emploi et apporter des services à l'ensemble de nos concitoyens.

C'est dans cette perspective et pour relever les défis qui nous attendent dans les prochaines années, que les élus d'Alès Agglomération ont travaillé ensemble pour construire un projet de développement audacieux et innovant où chacun peut trouver sa place, les villages ruraux comme la ville centre, les jeunes comme les aînés, les actifs comme les retraités, l'agriculture comme l'industrie, les amateurs de culture comme les passionnés de nature, ...

Grâce à la volonté des élus et forces vives de ce territoire de relever les défis de redressement de l'après période minière, grâce aux politiques menées ces dernières années par nos communes et nos intercommunalités, notre territoire est aujourd'hui redevenu attractif et accueille chaque année de nouveaux habitants, de nouvelles entreprises, de nouveaux visiteurs.

Pour continuer à aller de l'avant, il nous faut être capables de regarder loin, d'avoir de l'ambition pour notre territoire, de valoriser nos forces et nos atouts singuliers grâce à notre solidarité et notre capacité à dépasser nos différences pour travailler ensemble au service de nos habitants et nos entreprises.

Et cet avenir, il nous faut le préparer, l'anticiper, l'inventer. Sans prétention, mais avec confiance, avec détermination.

C'est l'objectif de notre projet de territoire, partagé par l'ensemble des élus et que les contributions des habitants (plus de 500 ont participé aux réunions de présentation et d'échanges) et de nos partenaires ont permis d'enrichir.

Le présent document présente les principaux axes sur lesquels nous avons décidé de travailler en priorité : l'aménagement solidaire et équilibré de notre territoire, le renforcement des actions en matière économique et d'industrie à forte valeur ajoutée, l'innovation en matière de numérique et de formation notamment, le tourisme, de maintien de notre ruralité, le développement agricole de qualité, l'offre culturelle, ...

Au-delà d'un document, ce projet doit être vivant, s'adapter à la réalité, aux événements imprévisibles du futur, être décliné en cohérence avec les opportunités qui se présenteront. Il constitue donc une première étape qui en appellera d'autres à l'avenir.

Un site internet [projetdeterritoire.alesaggllo.fr](http://projetdeterritoire.alesaggllo.fr) est mis en place pour vous faire partager ces évolutions indispensables pour assurer la pertinence, la cohérence et l'efficacité de nos actions à venir.

Merci à toutes celles et tous ceux qui, par leur travail, leur implication, la mobilisation de leur intelligence ont contribué à construire ce projet commun. Merci à toutes celles et à tous ceux qui demain, par leur engagement et leur désir de concourir au bien commun de notre communauté de vie, contribueront à sa mise en œuvre.

Max Roustan,  
*Président d'Alès Agglomération*



CET AVENIR,  
IL NOUS FAUT,  
LE PRÉPARER,  
L'ANTICIPER,  
L'INVENTER...



# SOMMAIRE

<b>1. DÉMARCHE D'ÉLABORATION PARTAGÉE</b>	<b>3</b>
<b>2. RÉSUMÉ SYNTHÉTIQUE</b>	<b>6</b>
<b>3. DIAGNOSTIC TERRITORIAL</b>	<b>9</b>
<b>3.1 UNE ATTRACTIVITÉ DÉMOGRAPHIQUE RETROUVÉE</b>	11
3.1.1. Retour d'une forte croissance démographique	11
3.1.2. Une dynamique positive qui concerne tout le territoire	12
3.1.3. Un renouveau lié à l'arrivée d'habitants nouveaux	13
3.1.4. Une agglomération de 101.000 habitants	16
<b>3.2 UNE ÉCONOMIE DYNAMIQUE EN MUTATION</b>	1
3.2.1. Une économie présente et productive en développement	18
3.2.2. Une dynamique de création d'emplois et une baisse du chômage	20
3.2.3. Une agriculture diversifiée mais fragilisée	21
3.2.4. Une relative autonomie du territoire	23
3.2.5. Des inadéquations entre les besoins des entreprises et la formation des demandeurs d'emplois	25
<b>3.3 UN CADRE DE VIE ATTRACTIF</b>	26
3.3.1. Un environnement naturel et historique préservé	26
3.3.2. Une qualité de vie affirmée	27
<b>3.4 LES FAIBLESSES D'ALÈS AGGLOMÉRATION</b>	28
<b>3.5 LES ATOUTS D'ALÈS AGGLOMÉRATION</b>	29
<b>3.6 LES PRINCIPAUX ENJEUX D'ALÈS AGGLOMÉRATION POUR LE FUTUR</b>	30

<b>4. LES OPPORTUNITÉS DU FUTUR</b>	<b>32</b>
<b>4.1 UNE PÉRIODE DE MUTATION QUI BOULEVERSE LES ÉQUILIBRES ANTÉRIEURS</b>	32
4.1.1. Les vecteurs et moteurs de mutations	32
4.1.2. Les évolutions territoriales	33
4.1.3. Une mutation aux multiples impacts	34
<b>5. NOTRE AMBITION POUR LE FUTUR</b>	<b>37</b>
<b>5.1 LA VOLONTÉ POLITIQUE : FONDEMENT DU PROJET DE TERRITOIRE</b>	37
<b>5.2 LES AXES STRATÉGIQUES</b>	38
1. L'aménagement durable du territoire : solidarités et équilibre	38
2. Industrie, artisanat, tourisme, agriculture : vitalité des activités	46
3. L'innovation territoriale : Alès Agglo Lab	53
4. La qualité du mode de vie : « bien vivre ensemble »	56
5. Le rayonnement et attractivité – image et notoriété	62
<b>5.3 LA SYNTHÈSE DES AXES FORTS</b>	65
<b>6. RESSOURCES ET MOYENS</b>	<b>66</b>
<b>6.1 LES MOYENS</b>	66
<b>6.2 LES FINANCEMENTS</b>	67
<b>6.3 LES PARTENAIRES</b>	67

# 1 DÉMARCHE D'ÉLABORATION PARTAGÉE

Au 1<sup>er</sup> janvier 2013, l'entrée en vigueur du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Gard a conduit à la **création de la Communauté Alès Agglomération**.

Issue de la fusion de la Communauté d'agglomération du Grand Alès avec les Communautés de communes de Mont Bouquet, Autour d'Anduze, Région de Vézénobres et des communes de Massanes, Saint Bonnet de Salendrinque, Sainte Croix de Caderle, Saint Jean de Serres et Vabres, la nouvelle Communauté d'agglomération regroupe un ensemble de **50 communes et 101 000 habitants**. Le nouveau territoire constitue une Communauté d'agglomération singulière par la diversité de ses territoires : villes, villages, montagnes, plaines, forêts, rivières, piémonts et vallées.

Désireux de constituer un véritable territoire de projets ancré dans son histoire et résolument tourné vers l'avenir, les élus d'Alès Agglomération ont souhaité élaborer un projet de territoire partagé et ambitieux, pour offrir un futur harmonieux à la nouvelle Communauté.

C'est dans cette perspective qu'un processus d'élaboration concertée a été engagé avec les élus, les acteurs socio-économiques et les citoyens d'Alès Agglomération pour travailler à la construction d'un projet de territoire solidaire, pour chacun et pour tous.

Appuyé dans l'animation de cette démarche par les services d'Alès Agglomération, de la Maison de l'Emploi, de l'agence Alès Myriapolis, de l'agence d'urbanisme des régions nimoise et alésienne (AUDRNA) et des consultants du cabinet Nicaya conseil, les élus ont travaillé au cours des 9 premiers mois de l'année 2013 sur la définition du projet de territoire.



CE QU'EN PENSENT  
LES ÉLUS

CONCERTATION  
TRAVAIL  
ÉCHANGES  
POUR UN  
PROJET  
PARTAGÉ



C'est à travers les travaux de 6 commissions proposées par le Président, co-présidées par 12 vice-présidents et ouvertes à l'ensemble des élus membres du conseil communautaire d'Alès Agglomération que le projet de territoire a été progressivement construit :

### COMMISSION RURALITÉ

présidée par Alain Beaud et Jean-Pierre Cordier

### COMMISSION ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

présidée par Francine Rieu et Claude Bonnafoux

### COMMISSION INDUSTRIE ARTISANAT – COMMERCE

présidée par Bernard Mialhe et Marcel Gerente

### COMMISSION AGRICULTURE – VITICULTURE MARAÎCHAGE – ARBORICULTURE

présidée par Christophe Bougarel et François Ferrier

### COMMISSION TEMPS LIBRE

présidée par Patrice Pupet et Jean-Pierre Seclé

### COMMISSION MOBILITÉ

présidée par Eric Torrelles et Jacques Boudet





# 3 RÉUNIONS PUBLIQUES D'INFORMATION RÉUNISSANT AU TOTAL ENTRE 450 ET 500 PARTICIPANTS



Ce processus de réflexion et de maturation collective a occasionné de nombreux échanges des élus et partenaires du territoire. Entre mars et juillet 2013, 60 élus d'Alès Agglomération ont ainsi participé à 18 groupes de travail et 2 séances plénières.

Après la définition du projet entre élus et partenaires, le Président d'Alès Agglomération a souhaité que le contenu du futur projet de territoire soit partagé avec la population. Ainsi, 3 réunions publiques d'informations et d'échanges ont été tenues début septembre 2013 respectivement sur Alès, Saint-Maurice de Cazevielle et Saint-Jean-du-Gard. Elles ont réuni entre 450 et 500 participants.

**Au total plus de 600 personnes se sont mobilisées sur plus de 100 h de réunions pour contribuer à l'émergence du projet de territoire d'Alès Agglomération et à son enrichissement :**

- 3 séances plénières avec l'ensemble des élus inscrits dans la démarche
- 18 ateliers de travail sur les 6 thématiques réunissant près de 60 élus et 30 partenaires
- 6 séances avec l'ensemble des cadres des services d'Alès Agglomération
- 1 séance avec les vice-présidents réunissant 17 participants
- 1 séance avec les partenaires réunissant 20 participants
- 1 séance avec les maires d'Alès Agglomération
- 3 réunions publiques
- 1 séance avec les 184 élus d'Alès Agglomération

**FORT DE L'IMPLICATION DES ÉLUS ET DE L'ADHÉSION DE LA POPULATION, LE PROJET DE TERRITOIRE EXPRIME L'AMBITION PORTÉE PAR LES RESPONSABLES D'ALÈS AGGLOMÉRATION DE FAIRE DE CE BASSIN DE VIE UNE PLACE MODERNE D'ACTIVITÉS, OUVERTE SUR SON ENVIRONNEMENT CÉVENOL, RÉPUTÉE POUR SON DYNAMISME AINSI QUE POUR LA QUALITÉ DE SON ACCUEIL ET DE SES SERVICES.**

# Les Maires des 50 communes et tous les conseillers communautaires ont voté à l'unanimité le 3 octobre 2013 le projet de territoire d'Alès Agglomération



**Alès**  
Max Roustan



**Anduze**  
Bonifacio Iglesias



**Bagard**  
Maurice Viala



**Boisset et Gaujac**  
Jack Brousse



**Boucoiran et Nozières**  
Jacky Fernandez



**Bouquet**  
Jean-Pierre Seclé



**Brignon**  
Michel Escoffier



**Brouzet les Ales**  
Jacques Boudet



**Castelnau Valence**  
Christophe Bougarel



**Corbès**  
Stéphane Schneider



**Cruviers Lascours**  
Emmanuel Schor



**Deaux**  
François Ferrier



**Euzet Les Bains**  
Cyril Ozil



**Gènerargues**  
Michel Benazet



**Les Plans**  
Alain Vigouroux



**Lézan**  
Eric Torrelles



**Martignargues**  
Alain Reynaud



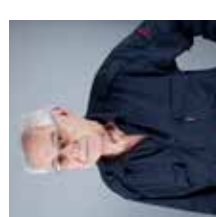
**Massanes**  
Josette Cruvellier



**Massilargues Attuech**  
Aurélie Genolher



**Méjannes les Ales**  
Christian Teissier



**Mialet**  
Gilbert Rouanet



**Mons**  
Roger Bertrand



**Montails**  
Patrick Fontaine



**Ners**  
Patrice Pupet



**Ribaute les Tavernes**  
Patrick Gaujoux



**St Bonnet de Salindrinque**  
Myriam Masson



**St Césaire de Gauzignan**  
Frédéric Gras



**St Christol lez Alès**  
Philippe Roux



**St Etienne de l'Olm**  
Marc Brute



**St Hilaire de Brethmas**  
Gérard Roux



**St Hyppolite de Caton**  
Pierre Soutier



**St Jean de Ceyrargues**  
Laurent Hugues



**St Jean de serres**  
Jean-Luc Algoïn



**St Jean du Gard**  
Michel Antherieu



**St Jean du Pin**  
Eric Maubernard



**St Just et Vacquières**  
Jean-Michel Burel



**St Martin de Valgargues**  
Guy Marrot



**St Maurice de Cazevielle**  
Claude Bonnafoux



**St Paul La Coste**  
Claude Chapon



**St Privat des Vieux**  
Philippe Ribot



**St Sébastien d'Aigrefeuille**  
Alain Beaud



**Ste Croix de Caderte**  
Edmond Julien



**Salindres**  
Daniel Verdelhan



**Servas**  
Roch Varin D'Ainvelle



**Seynes**  
Hervé Grimal



**Soustelle**  
André Capdur



**Thoiras**  
Lionel André



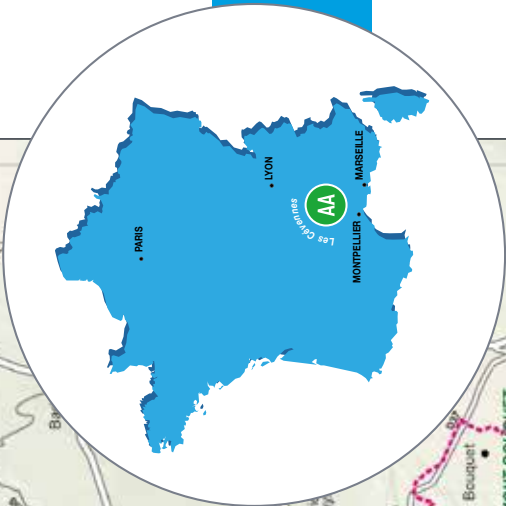
**Tornac**  
Francine Rieu



**Vabres**  
Jean-Pierre Maurin



**Vézénobres**  
Bernard Mialthe



# 2

## RÉSUMÉ SYNTHÉTIQUE

En travaillant à l'élaboration d'un projet de territoire partagé, l'intention portée par les responsables d'Alès Agglomération pour leur territoire et les personnes qui l'habitent est d'inventer et d'expérimenter un nouveau mode de développement pour faire d'Alès Agglomération un territoire avancé sur le plan humain, économique et environnemental.

**LA FINALITÉ DE CE PROJET COMMUN EST  
DE DÉVELOPPER LA PROSPÉRITÉ SOCIÉTALE,  
ÉCONOMIQUE, INDUSTRIELLE, TOURISTIQUE,  
ARTISANALE, ET AGRICOLE, DANS DES  
ESPACES DE VIE DE QUALITÉ, À PROXIMITÉ  
D'UNE NATURE RESPECTÉE.**



POUR GUIDER LES ÉLUS DANS CE TRAVAIL, LE PROJET DE TERRITOIRE SE STRUCTURE SELON 5 AXES DE DÉVELOPPEMENT, DÉCLINÉS EN ORIENTATIONS STRATÉGIQUES POUR LEUR RÉALISATION.

## 1 AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE : SOLIDARITÉ ET ÉQUILIBRE

Structurer un maillage territorial pertinent et cohérent avec les enjeux de proximité

Développer un urbanisme durable et de qualité pour offrir à tous de bonnes conditions de vie

Améliorer la qualité des mobilités

Développer un équipement numérique performant, partout et pour tous

Maîtriser l'évolution du foncier : bâti, agricole, naturel

Assurer la disponibilité de la ressource en eau

Développer les énergies renouvelables et favoriser les économiques d'énergie

## 2 INDUSTRIE, ARTISANAT, TOURISME, AGRICULTURE : VITALITÉ DES ACTIVITÉS

Développer l'économie productive : industrie, artisanat, agriculture

Accompagner le développement de l'économie présenteielle : services, commerce, tourisme

Favoriser un développement économique respectueux de la qualité de l'environnement

Stimuler l'innovation

Mettre en œuvre une politique emploi formation

Créer des synergies entre les acteurs économiques

## 3 INNOVATION TERRITORIALE : ALÈS AGGLO LAB

Mettre en œuvre un grand projet numérique Alès Agglomération

Développer des applications territoriales des innovations sociétales

Initier un projet longévité : 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> âges

## 4 QUALITÉ DU MODE DE VIE : « BIEN VIVRE ENSEMBLE »

Maintenir et développer les services publics et services aux publics

S'inscrire dans la société du temps libre, de la culture et de la connaissance

Développer des animations et événements pour les différents publics

Valoriser la diversité des espaces naturels à travers l'actualisation et l'application de l'agenda 21

Développer les mobilités durables

Favoriser la qualité du lien social

Valoriser les productions locales

La réalisation des ambitions de ce projet audacieux implique la participation de chacun des acteurs d'Alès Agglomération, dans le sens du bien commun de la communauté.

Le présent document, au travers de la vision du futur qu'il propose, vise notamment à contribuer à la mobilisation collective, sans laquelle il n'est pas possible de mettre en place des dynamiques humaines territoriales durables.

## 5 RAYONNEMENT ET ATTRACTIVITÉ : IMAGE ET NOTORIÉTÉ

Développer la communication territoriale

Développer l'image touristique de la Destination Cévennes

Valoriser les ressources patrimoniales, naturelles et culturelles à l'extérieur du territoire

Développer une politique d'attraction événementielle

Ce projet de territoire se doit d'être vivant pour, d'une part contribuer à pérenniser la dynamique de redressement et de développement initiée depuis plusieurs années, et d'autre part prendre en considération les mutations et évolutions sociétales ainsi que les aspirations pour le futur portées par les habitants et entrepreneurs d'Alès Agglomération.

Ainsi, afin d'être au plus près des évolutions de notre territoire, un comité de suivi, de mise en œuvre et d'évaluation du projet de territoire sera mis en place à partir de juin 2014. Composé d'élus et de cadres d'Alès Agglomération, ce comité sera le garant de la mise en œuvre du projet de territoire et de l'atteinte des objectifs visés.

# 3

## DIAGNOSTIC TERRITORIAL

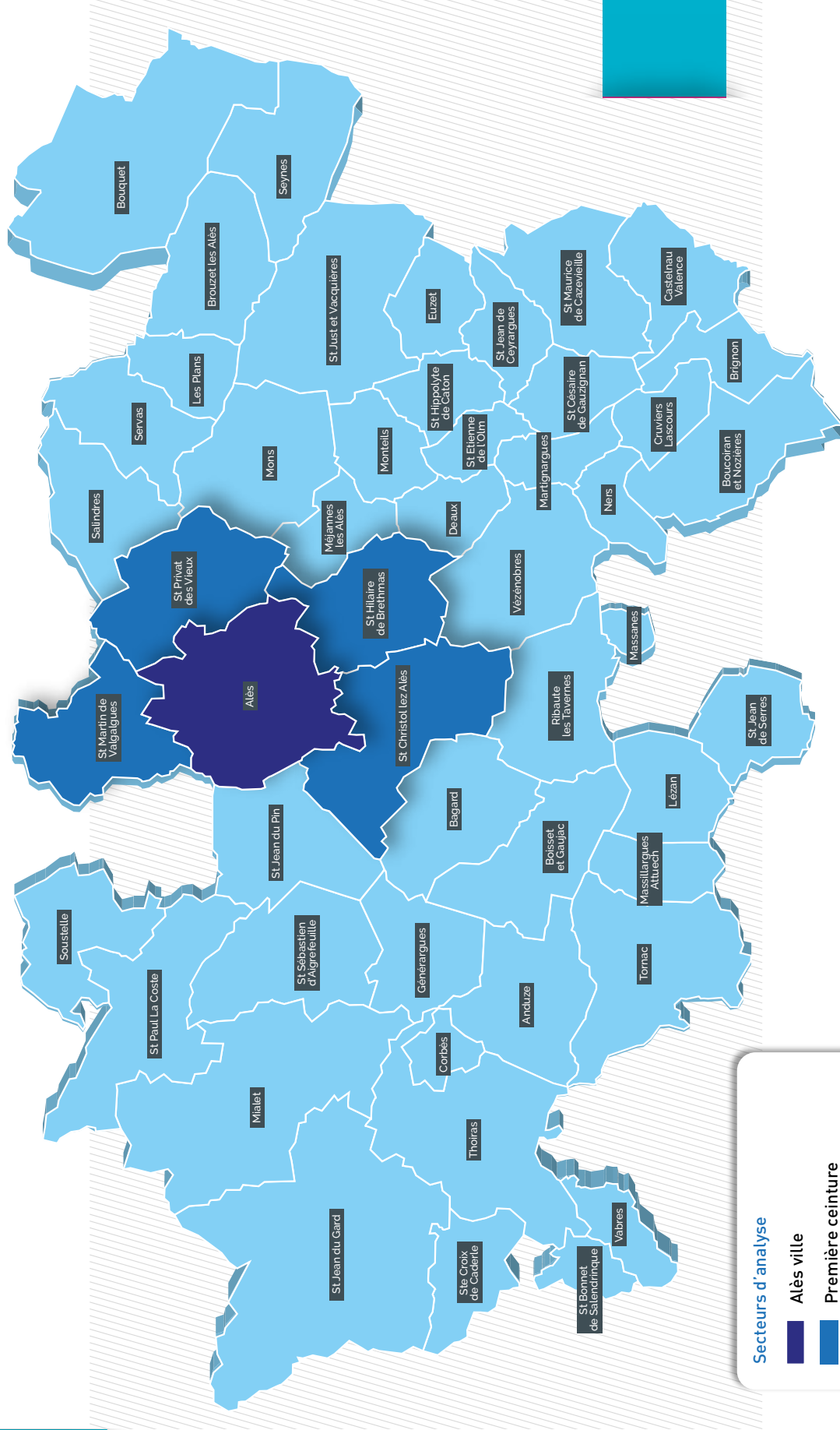
CONSTITUÉE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2013,  
ALÈS AGGLOMÉRATION REGROUPE  
50 COMMUNES POUR 101 000 HABITANTS.  
ELLE REPRÉSENTE AINSI LA DEUXIÈME  
INTERCOMMUNALITÉ DU GARD ET LA  
QUATRIÈME DU LANGUEDOC-ROUSSILLON.

Le nouveau territoire ainsi constitué est structuré autour de la ville centre d'Alès. Il réunit des communes à caractère urbain et périurbain, des espaces ruraux riches d'une agriculture diversifiée, organisés autour de pôles de centralité tels qu'Anduze, Saint-Jean du Gard et Vézénobres. La plupart des espaces d'habitation sont structurés autour de villages et hameaux.





## SECTEURS D'ANALYSE DE L'AGGLOMÉRATION D'ALÈS



### Secteurs d'analyse

- Alès ville
- Première ceinture
- Communes de l'espace rural

Source : SIG Cévennes

## ALÈS AGGLOMÉRATION EST UN TERRITOIRE DE PASSAGE ET D'OUVERTURE DU GRAND SUD

Le territoire d'Alès Agglomération est situé aux portes des Cévennes, sur l'axe de circulation historique de la voie Régordane et à la charnière du piémont cévenol et du bas pays gardois. Depuis plus de deux mille ans, il est un lieu de passage et d'échanges entre la Méditerranée et le Massif Central, entre la Provence et le Languedoc qui ont contribué à son développement et fait sa richesse humaine et économique.

Aujourd'hui encore, Alès Agglomération est un territoire de passage et d'ouverture au carrefour du Grand Sud :

- vers l'Est, par Seynes et Bouquet, on accède à la Vallée du Rhône, Avignon, Marcoule ;
- vers le Sud-Est, par Brignon et Boucoiran, on se tourne vers Nîmes et Marseille. Le territoire entretient une coopération étroite avec Nîmes actée par la création de l'un des premiers Pôles métropolitains de France le 31 décembre 2012 ;
- vers le Sud-Ouest, de Ribaute à Tornac, le territoire s'ouvre vers Montpellier, Béziers et au-delà vers Barcelone et Toulouse ;

- vers l'Ouest et le Nord en fin, notamment par Anduze, Porte des Cévennes, la Vallée de Saint-Jean-du-Gard, Alès Agglomération se tourne vers le Massif Central et les Cévennes, territoire classé par l'Unesco au patrimoine mondial de l'humanité. La Communauté d'agglomération coopère également activement avec les Cévennes dans le cadre du Pays Cévennes autour d'un projet de raccordement haut-débit, du développement touristique et de la cohérence territoriale.

Après une période de très fortes difficultés, engendrée par le déclin de l'industrie minière, la fin des années 90 marque un tournant dans les évolutions du territoire Alès-Agglomération. Trois facteurs illustrent aujourd'hui la dynamique de redressement dans laquelle s'est engagé le territoire Alès Agglomération sous l'impulsion des acteurs publics (élus de la ville d'Alès, des communes et intercommunalités) et forces vives locales : une attractivité démographique retrouvée, une économie dynamique en mutation et un cadre de vie attractif.

Lieu de passage et d'échanges, le territoire d'Alès Agglomération a accueilli de tout temps de nouvelles populations venues s'implanter dans la région (retraités des légions romaines, protestants, mineurs, néo-cévenols,...). Chacune à leur façon, ces nouvelles populations ont participé à l'essor socio-économique et au développement du territoire.

Alors que l'industrie minière a longtemps bénéficié au bassin de vie, son déclin à la fin des années 70 a engendré des difficultés socio-économiques et une importante chute de la population qui a continué à diminuer pendant les 20 ans qui suivirent. Si l'épisode du retour à la terre et des « néos » de la fin des années 60 a constitué un moment de régénération important, il n'a pas été en mesure de compenser le déclin démographique généré par la désindustrialisation.

Le regain véritable du territoire est amorcé par une dynamique de redéveloppement de la ville d'Alès et son agglomération, initiée à partir de la fin des années 90. Dans une volonté commune de tourner la page de l'histoire minière, les élus et acteurs publics ont su mobiliser leurs forces et ressources propres pour retrouver de nouveaux vecteurs de développement et d'attractivité du territoire.

Au début des années 2000, les efforts engagés dans la mise en œuvre de politiques publiques de développement territorial ont permis d'orienter le territoire vers une trajectoire de revitalisation démographique qui profite à l'ensemble du territoire.

### 3.1.1 Retour d'une forte croissance démographique

Alors que la plupart des communes du territoire perdait des habitants entre 1990 et 1999, dont 1 700 pour Alès, la croissance démographique est redevenue positive sur l'ensemble de la Communauté d'agglomération depuis le début des années 2000.

Les politiques menées au cours de ces quinze dernières années pour la modernisation du territoire, le rattrapage de son retard en infrastructures ou la requalification des espaces urbains ont conduit à en faire un Espace du bien-vivre. Cette action volontariste des élus et responsables locaux a permis au territoire de se moderniser, de développer une offre culturelle et sportive de qualité, de requalifier les espaces urbains de sa ville centre (4<sup>e</sup> fleur, porte Unesco,...), de développer le tourisme en lien avec les qualités exceptionnelles des villages, des sites (Bambouseraie, Musées, Train à vapeur, grottes, ...), des paysages cévenols et d'accueillir en nombre de nouveaux habitants grâce à l'attractivité retrouvée.

Portée par la volonté de développement socio-économique des acteurs publics, bénéficiant de l'héliotropisme des régions du Sud et de son positionnement en arrière-pays du littoral languedocien, Alès Agglomération a ainsi vu sa population passer de 87 000 habitants en 1999 à 101 000 habitants en 2013.

Avec une hausse de la population de +11% entre 1999 et 2009, la croissance démographique d'Alès Agglomération est près de 2 fois supérieure à la moyenne nationale sur la même période (+6%). Elle s'inscrit dans la tendance du Gard et du Languedoc Roussillon (respectivement +13% et +14%)<sup>1</sup>.

Soutenue par l'attractivité du territoire et les politiques publiques, la croissance démographique, qui a continué de progresser après les derniers recensements officiels, est aujourd'hui bien établie. Ce dynamisme démographique soutenu est notamment pris en considération dans le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Cévennes qui prévoit une progression de la tendance et projette sur le territoire de l'Agglomération une population de 130 000 habitants d'ici 2030.

Alors que l'ensemble du territoire est concerné par ces évolutions, l'accueil et la répartition de la population sur le territoire constituent une base essentielle du projet de développement d'Alès Agglomération, aussi bien dans l'espace urbain que dans l'espace rural.

VARIATION DE LA POPULATION ENTRE 1999 ET 2009



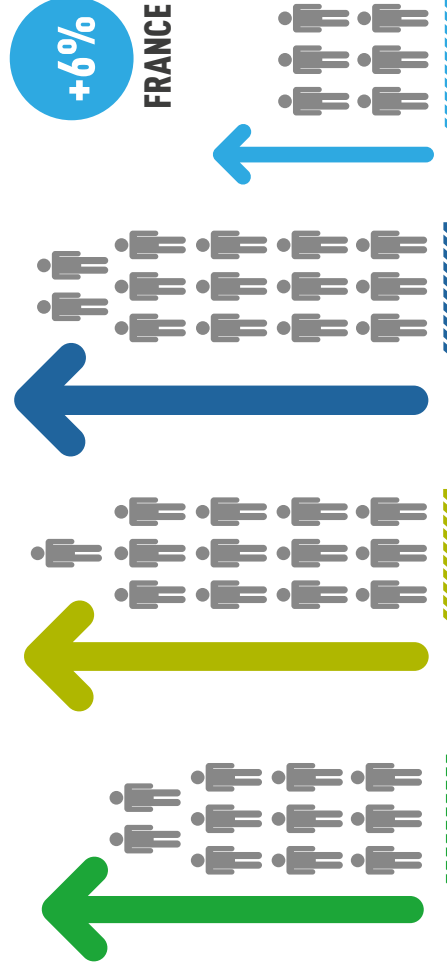
ALÈS AGGLO



GARD



LANGUEDOC  
ROUSSILLON

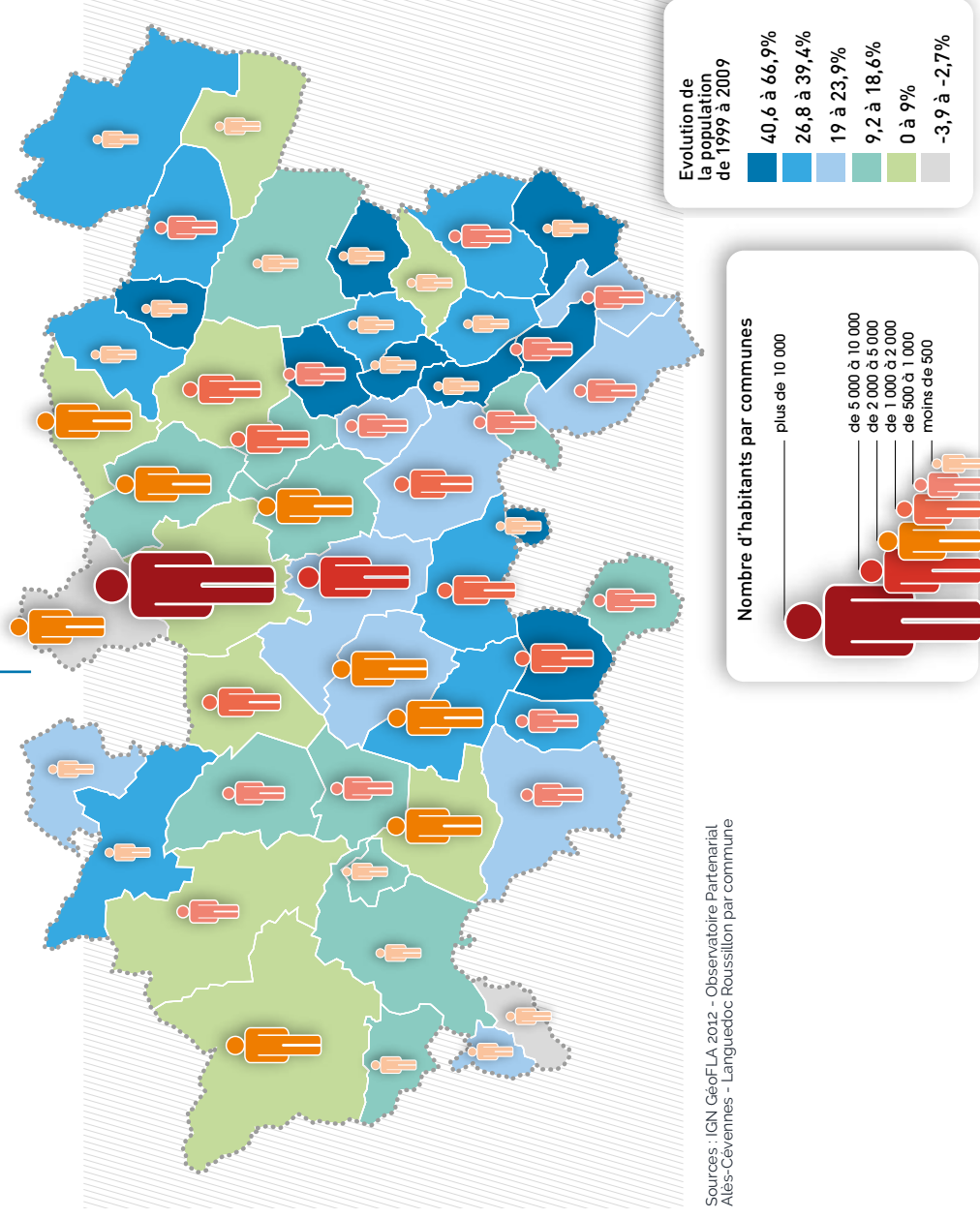


## ÉVOLUTION DE LA POPULATION DE 1999 À 2009

### 3.1.2. Une dynamique positive qui concerne tout le territoire

La croissance démographique concerne les communes de l'espace rural, les communes de la première couronne et la ville d'Alès. Ces trois entités ont connu une croissance forte, voire très forte, entre 1999 et 2009.

Bénéficiant d'un environnement naturel de qualité, de l'attractivité des villages à taille humaine et de la proximité de la ville d'Alès et ses services, les communes de l'espace rural connaissent des taux de croissance démographique plus importants. Entre 1999 et 2009, la population de l'espace rural a ainsi progressé de +19%, soit une croissance de 8 points supérieure à la moyenne du territoire sur la même période (+11%). Cette dynamique est très forte sur la plaine Sud-Est du territoire qui bénéficie de l'arrivée de populations en provenance du littoral languedocien et des grandes métropoles régionales, françaises et européennes.



### 3.1.3. Un renouveau lié à l'arrivée d'habitants nouveaux

Avec un taux de natalité de 11 naissances pour mille habitants en 2008, la croissance démographique d'Alès Agglomération résulte plus de l'arrivée de nouveaux habitants que des naissances sur le territoire. En 2008, les entrants étaient 1,5 fois plus nombreux que les sortants<sup>2</sup>. Cette dynamique, constante sur les 15 dernières années, place Alès Agglomération en 4<sup>e</sup> position dans le palmarès des aires urbaines les plus attractives de France<sup>3</sup> avec un solde migratoire de +28% entre 2003 et 2008.

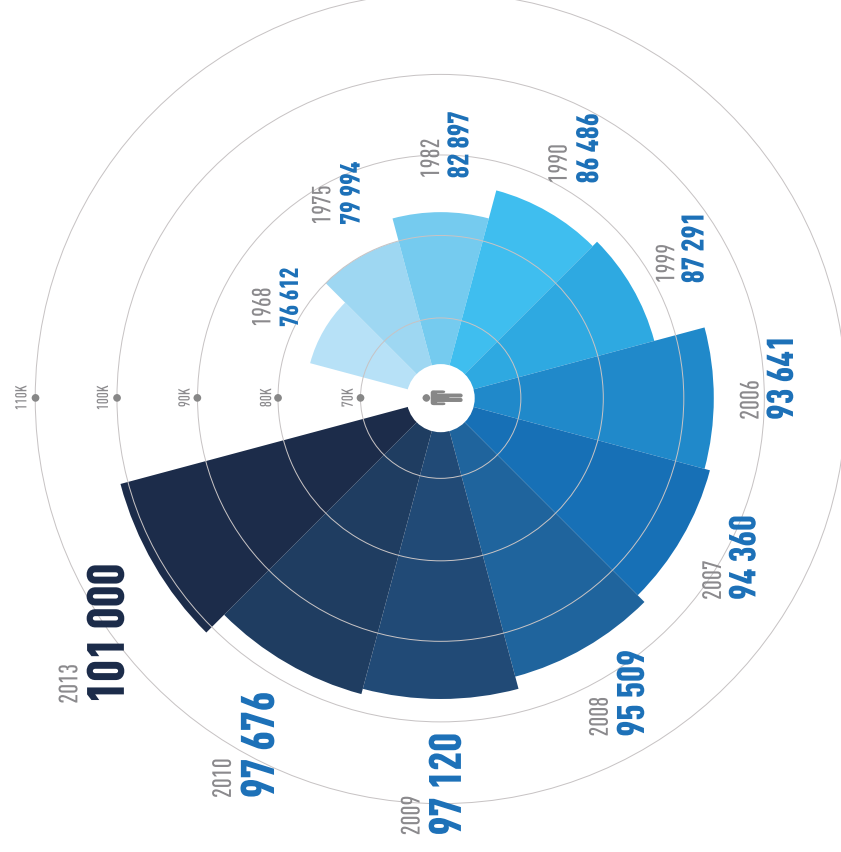
Le dynamisme de l'espace rural est confirmé par l'importance des migrations résidentielles dirigées vers ce secteur. Sur l'ensemble du solde entrants / sortant, 60% s'implantent dans des communes de l'espace rural. L'implantation de nouveaux arrivants constitue ainsi un apport majeur pour la vitalité socio-économique de l'ensemble du territoire.

L'analyse de l'origine géographique des nouveaux habitants montre que les nouvelles populations proviennent en majorité des territoires proches tels que Nîmes, Uzès, Montpellier, Marseille. Des provenances plus lointaines de grandes unités urbaines telles que Paris et Lyon existent également. On compte parmi les personnes venant de l'étranger 42% d'entrants originaires de l'Union Européenne. Ce chiffre diffère de la situation de Nîmes Métropole qui accueille davantage de ressortissants de pays hors Union Européenne (70%). Une part significative des nouveaux entrants provient des métropoles de l'Europe du Nord, avec lesquelles le territoire entretient des liens culturels historiques (diaspora protestante notamment). La population des nouveaux arrivants est ainsi majoritairement urbaine.

2. Source : INSEE – RP2008-Fichiers Détails MIGCOM

3. Source : Aujourd'hui en France Magazine 14 juin 2013 d'après des données de l'INSEE RP2008-2012 – Classements des 100 premières aires urbaines en fonction du solde migratoire entre 2003 et 2008 – exploitation complémentaire des valeurs relativement à la population de l'aire urbaine

## ÉVOLUTION DE LA POPULATION MUNICIPALE D'ALÈS AGGLOMÉRATION DE 1968 À 2013

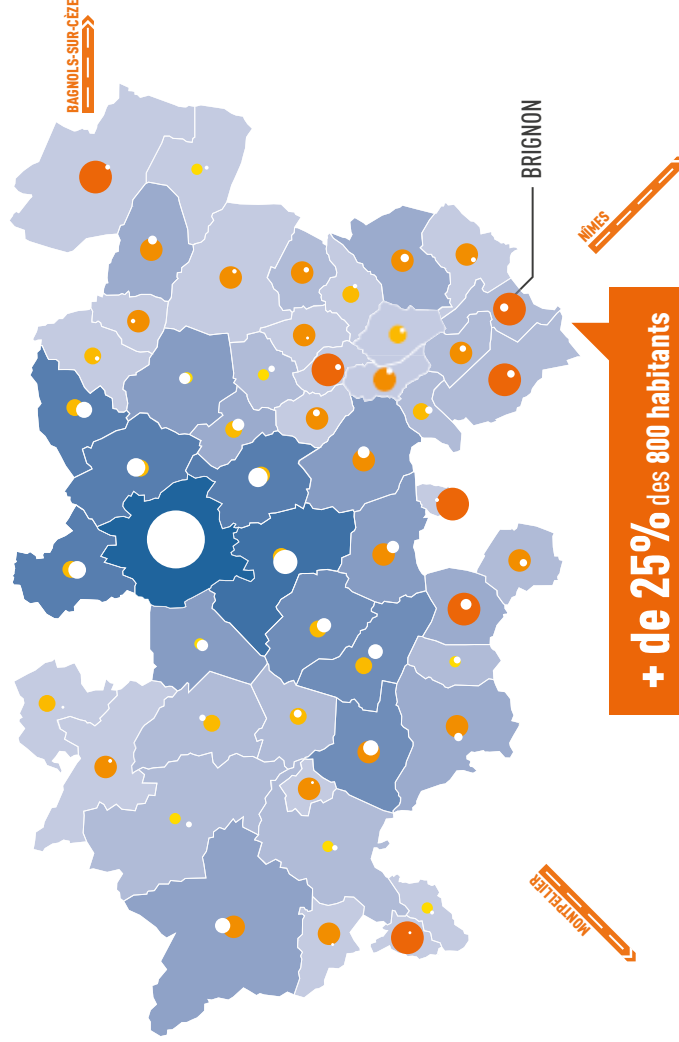


**IMPLANTATIONS DOMINANTES DES NOUVEAUX ARRIVANTS\*  
DANS ALÈS AGGLOMÉRATION EN 2008**  
\*DANS LES 5 ANNÉES PRÉCÉDENTES

**NOMBRE D'HABITANTS**



**POURCENTAGE DE NOUVEAUX ARRIVANTS**



**+ de 25% des 800 habitants**  
de Brignon, sont de nouveaux arrivants  
non issus d'Alès Agglomération

**PRINCIPALES MIGRATIONS RÉSIDENTIELLES  
VERS ALÈS AGGLOMÉRATION EN 2008**



Source : INSEE - RP2008 - Fichiers Détails MOBPRO-Exploitation complémentaire



La répartition des tranches d'âge des nouveaux arrivants met en évidence que ces derniers sont en moyenne plus jeunes que les résidents.

Les 20-39 ans représentent ainsi 41 % des entrants et seulement 19% de la population en place. À l'inverse, la population en place comporte 30% de 60 ans et plus alors que cette tranche d'âge ne représente que 14% des entrants.

## **LES NOUVEAUX ARRIVANTS SONT EN MOYENNE PLUS JEUNES QUE LES RÉSIDENTS**

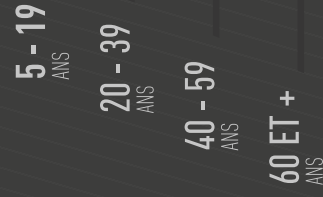
Ce constat est toutefois relativisé par les départs de la population 20-29 ans. Sur l'ensemble d'Alès Agglomération le nombre de sortants dans la tranche d'âge des 20-29 ans est supérieur au nombre d'entrants. Pour ces populations qui correspondent souvent aux étudiants et jeunes actifs, l'attractivité du territoire est moindre que pour les autres catégories.

À l'instar du reste de la France et plus largement des pays européens, le territoire est concerné par un vieillissement progressif de sa population. Si ce phénomène s'inscrit dans la tendance des régions du Sud de la France, avec 28% de plus de 60 ans en 2009, la population d'Alès Agglomération est légèrement plus âgée que la population du Gard et du Languedoc-Roussillon. Ainsi, en 2025, 1/3 des habitants du territoire aura plus de 60 ans.



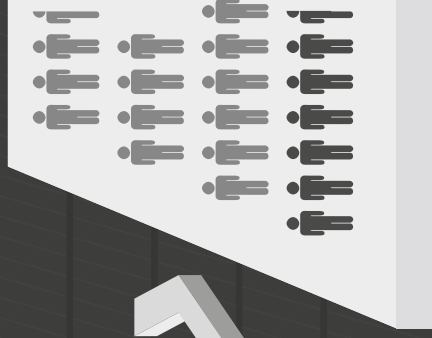
# RÉPARTITION PAR ÂGE EN 2008, DES ENTRANTS ET SORTANTS D'ALÈS AGGLOMÉRATION

ENTRANTS [  $\uparrow = 5\%$  ]



Total entrants = 14 288

EN PLACE [  $\uparrow = 5\%$  ]  
ALÈS AGGLOMÉRATION



Total en place = 90 330

SORTANTS [  $\downarrow = 5\%$  ]



Total sortants = 10 858

Les **20-39 ans** représentent **41 % des entrants**  
alors qu'ils sont seulement **19%** dans la population en place.

Source : INSEE - RP2008-Fichiers Détails MISCOM - Exploitation complémentaire

### 3.1.4. Une agglomération de 101 000 habitants

En 2013, Alès Agglomération compte 101 000 habitants répartis de la manière suivante : 42 000 habitants sur la ville d'Alès, 21 000 habitants dans les communes de la 1<sup>re</sup> ceinture, 38 000 dans les communes de l'espace rural

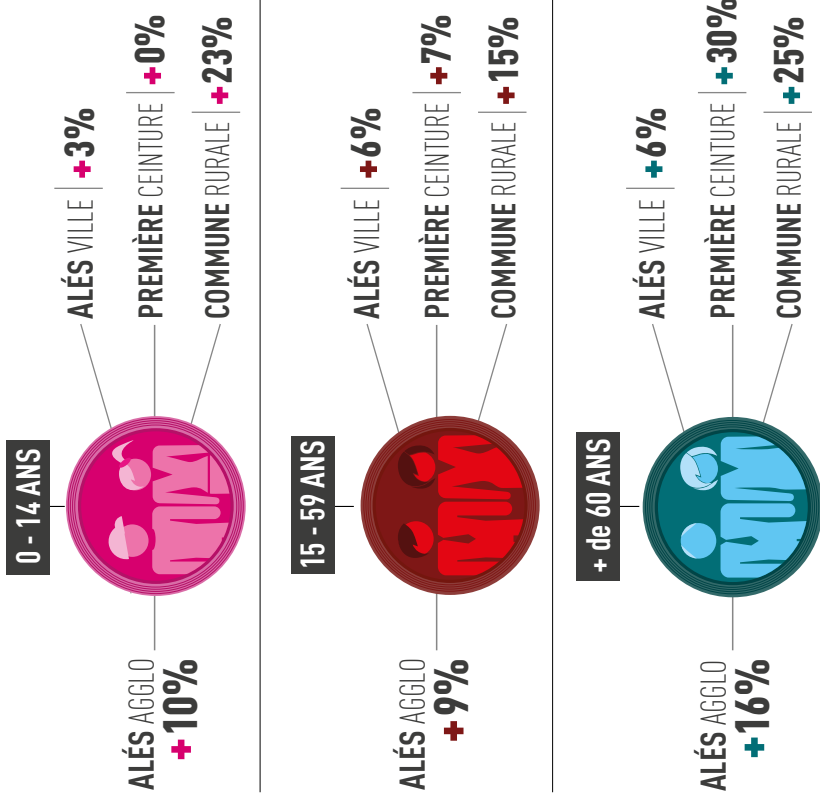
Conséquence de l'attractivité retrouvée du territoire, le renouveau démographique constaté sur les 15 dernières années s'est accompagné d'évolutions dans la structure de la population. Ces évolutions se traduisent notamment par une augmentation de la population en âge de travailler et une tertiarisation progressive des actifs (forte proportion d'implantation de cadres supérieurs et professions intermédiaires notamment).

Les implantations nouvelles sur le territoire sont contrastées. En proportion, la première ceinture accueille le plus grand nombre de séniors. L'espace rural est le secteur le plus dynamique pour les jeunes et les personnes en âge de travailler (15-59 ans), il accueille en valeur absolue le plus grand nombre de personnes sur la période 1999-2009.

**101 000 HABITANTS DONT 42 000  
SUR LA VILLE D'ALÈS,  
21 000 DANS LES COMMUNES  
DE LA 1<sup>re</sup> CEINTURE ET 38 000  
DANS LES COMMUNES DE L'ESPACE RURAL**



## DYNAMIQUE D'IMPLANTATION PAR TRANCHE D'ÂGE



Source : agence d'urbanisme et de développement des régions Nîmoise et Alésienne

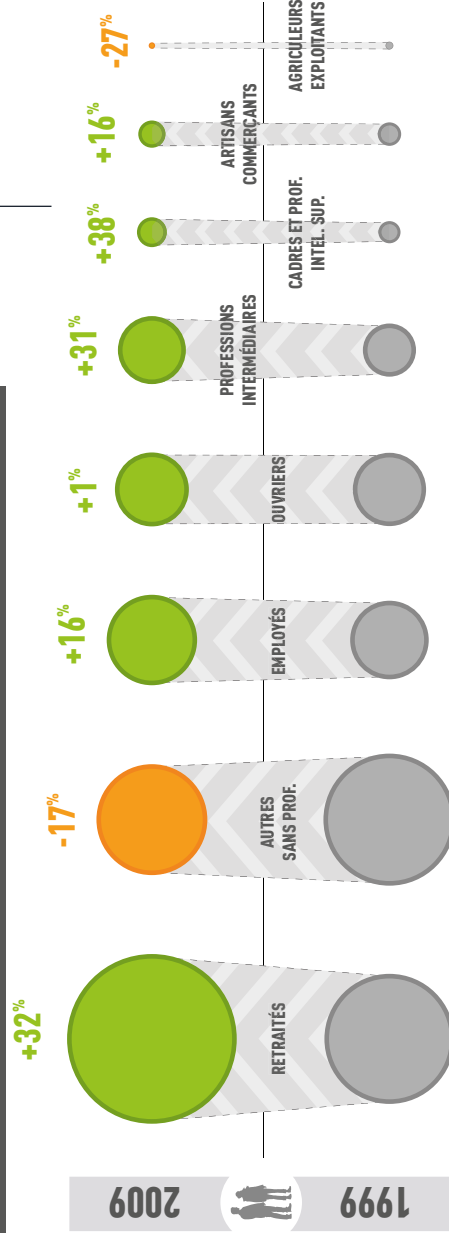
La population en âge de travailler (15-64 ans) augmente sur l'ensemble du territoire avec une croissance très prononcée sur les communes de l'espace rural. Cette tendance confirme la forte proportion de 15-59 ans parmi les nouveaux arrivants.

La population historiquement ouvrière et agricole du territoire s'est tertiaisée. Entre 1999 et 2009, l'évolution des catégories socio-professionnelles se caractérise par une forte augmentation des cadres et professions intellectuelles supérieures (+38%), professions intermédiaires (+31%) et des employés (+16%). Dans le même temps, les agriculteurs exploitants sont en net recul alors que le nombre d'ouvriers augmente très modérément.

Cette évolution, qui est comparable à celles du Gard et de la région du Languedoc-Roussillon, traduit la tendance amorcée vers une diversification du profil de la population du territoire et une restructuration de son système économique.

Les nouveaux habitants génèrent de nouvelles formes de vie sociale, des besoins en logements, en commerces, en équipements, en services... et participent d'un processus de développement socio-économique de l'ensemble du territoire.

## 1999 - 2009 : ÉVOLUTION DES CATÉGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES DANS ALÉS AGGLOMÉRATION



## 3.2 UNE ÉCONOMIE DYNAMIQUE EN MUTATION

Au cœur des Cévennes, Alès Agglomération est depuis plus de deux mille ans le siège d'une activité économique industrielle et productive. Après avoir connu un ralentissement de son activité à la suite du déclin de l'industrie minière, depuis la fin des années 90, le territoire est redevenu économiquement dynamique et attractif.

Cette vitalité économique retrouvée est d'autant plus remarquable qu'elle s'inscrit dans une période particulièrement rude de crise financière puis économique.

### 3.2.1. Une économie présente et productive en développement

Premier territoire industriel du Languedoc-Roussillon, Alès Agglomération a su, grâce à la vision portée depuis les années 90 par ses responsables politiques et économiques, s'inscrire dans un processus de reconversion et impulser un nouveau développement de son tissu d'entreprises, principalement industrielles.

Portée par la croissance démographique et une attractivité touristique croissante, l'économie présente s'est significativement développée. Le territoire Alès Agglomération a également su préserver sa tradition productive héritée des industries du passé et maintenir ses activités à forte valeur ajoutée grâce à son savoir-faire et à la mobilisation des acteurs publics et forces vives du territoire.

En 2012, les secteurs du commerce et des services aux entreprises et aux particuliers concentrent le plus grand nombre d'établissements.

Avec plus de 2000 établissements commerciaux et 7000 emplois recensés en 2012 (source CCI Alès Cévennes), le commerce est le premier secteur d'activités du bassin alésien. En valeur absolue, il est le secteur qui s'est le plus développé avec 315 établissements créés entre 2008 et 2012.

Avec 1 238 établissements commerciaux recensés sur la commune d'Alès, l'attractivité commerciale de la ville-centre est confirmée : elle concentre près de 57% des établissements commerciaux du territoire. Sur l'espace rural et la première ceinture, l'offre commerciale se structure et se complète avec des hausses respectivement de +28 et +26% des établissements commerciaux sur la même période.

Bien que marqué par une forte baisse des emplois entre 2008 et 2012 (-11%), le secteur industriel enregistre une des plus importantes créations d'établissements sur la même période (+31%). Cette évolution traduit la mutation du secteur industriel qui se modernise, développe sa productivité et résiste plutôt bien.

Ces évolutions récentes illustrent une tendance à la tertiarisation du bassin alésien et une modernisation de son secteur productif depuis les grandes unités industrielles vers une mosaïque d'entreprises de services aux industries, plus petites et de en plus en complémentaires.

## DYNAMIQUE D'IMPLANTATION PAR TRANCHE D'ÂGE

Le nombre total d'établissements augmente sur la période 2008-2012. Dans les secteurs de l'industrie, du commerce comme de l'artisanat, l'impact de la crise de 2008 s'est majoritairement traduit par une baisse du nombre de créations d'établissements, ce qui atteste de la relative stabilité du tissu d'entreprises existantes.

### Soutien au développement économique

Depuis la fin de l'industrie minière, les politiques publiques locales ont été orientées pour accompagner et stimuler le développement économique du territoire.

La création de l'agence de développement Alès Myriapolis, guichet unique pour accueillir et accompagner les porteurs de projets de développement économique sur le territoire de l'agglomération et du Pays Cévennes, a eu pour but de favoriser la structuration des filières économiques et l'implantation des entreprises sur le territoire.

Parmi les filières portées par l'agence de développement on retrouve : mécanique sportive et durable, éco-activités, filière bois, filière tourisme, filière des biotechnologies.



## LES SERVICES AUX ENTREPRISES, DEUXIÈME SECTEUR D'EMPLOIS APRÈS LE COMMERCE

### 3.2.2. Dynamique de création d'emplois et baisse du chômage

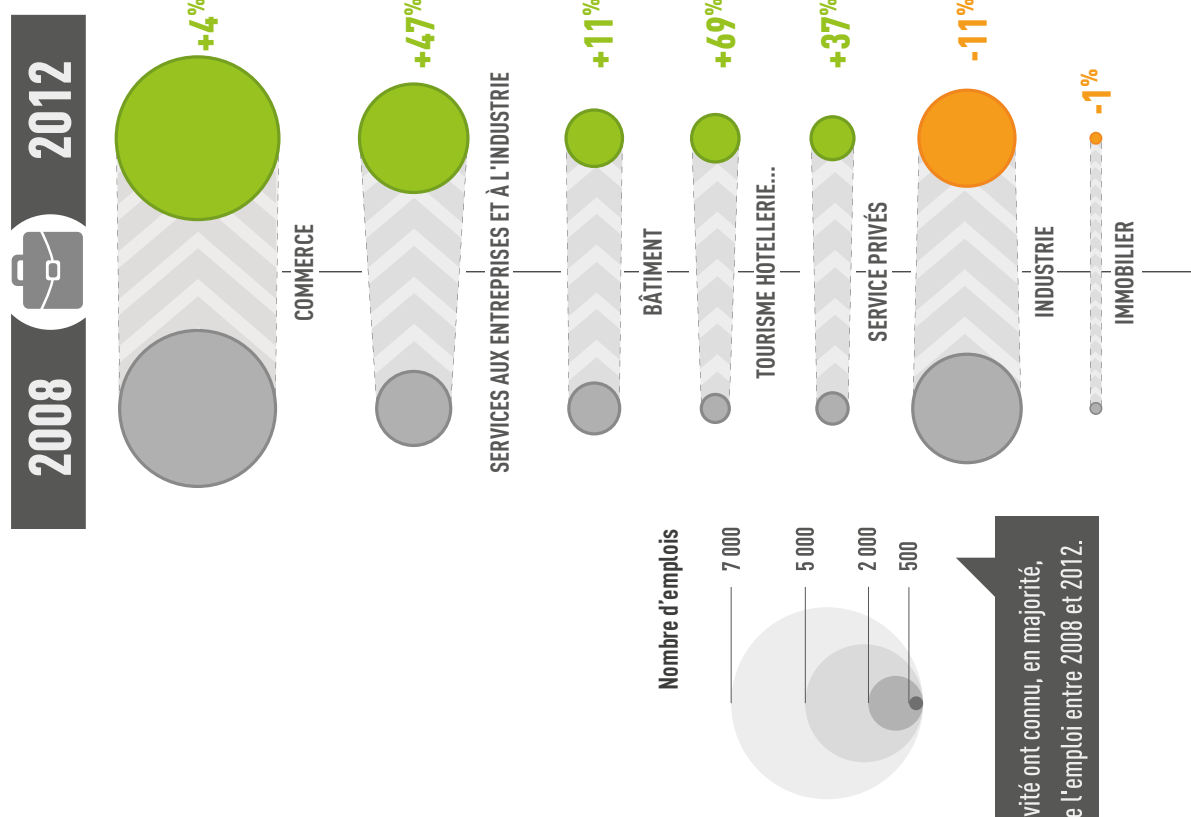
Le territoire a su dépasser les difficultés pour créer des emplois nouveaux. La vitalité économique se traduit aujourd'hui par la croissance de l'emploi sur le territoire. Le nombre d'emplois au lieu de travail<sup>1</sup> sur Alès Agglomération a ainsi progressé de 20% entre 1999 et 2010 (source INSEE).

Les efforts engagés par les élus, chambres consulaires et forces vives, pour valoriser le fort potentiel touristique du territoire portent aujourd'hui leurs fruits. Avec une hausse de +70% d'emplois entre 2008 et 2012, soit 811 emplois supplémentaires en 4 ans, le secteur Tourisme Cafés Hôtels Restaurant (TCHR) est le premier créateur d'emplois du territoire.

Les secteurs des services aux entreprises (+47%) et aux particuliers (+37%) sont également très dynamiques entre 2008 et 2012. Avec plus de 4500 emplois pour 1000 établissements de services aux entreprises ce secteur représente le deuxième secteur d'emplois après le commerce.

<sup>1</sup> L'emploi au lieu de travail comprend l'ensemble des personnes qui exercent une profession sur le territoire. Il comprend les personnes extérieures au territoire qui travaillent sur Alès Agglomération et ne comptabilise pas les personnes d'Alès Agglomération allant travailler sur un autre territoire.

2008 - 2012 : ÉVOLUTION DE L'EMPLOI PAR SECTEUR ET POIDS  
DANS L'ÉCONOMIE D'ALÈS AGGLOMÉRATION (HORS AGRICULTURE)



Les secteurs d'activité ont connu, en majorité, une croissance de l'emploi entre 2008 et 2012.

## NUITÉES MARCHANDES DE L'AGGLOMÉRATION D'ALÈS



Source : taxe de séjour, Pays Cévennes 2012  
Cartographie : service SIG Pays Cévennes

### Sites touristiques (types de sites)

- Monument
- Musée
- Site naturel, grotte, et parc animalier
- Autre équipement touristique
- Alès

### Nombre de nuitées marchandes

- 0
- 1 / 1 000
- 1 001 / 5 000
- 5 001 / 20 000
- 20 001 / 80 000
- 80 000 / 167 450
- aucune donnée

## L'économie présente concentre la majorité des emplois du territoire.

Premier créateur d'emploi du territoire, le tourisme représente un secteur encore sous-exploité que les élus d'Alès Agglomération s'attachent à développer avec la filière touristique et la structuration de la « Destination Cévennes ».

La mobilisation des politiques publiques territoriales en faveur du tourisme porte ainsi ses fruits. En 2012, Alès Agglomération regroupe à elle seule, plus de 45% des capacités d'hébergement du Pays Cévennes pour près de 603 368 nuitées annuelles et 13 213 lits.

Cette activité se concentre majoritairement sur les secteurs d'Anduze, Saint Jean du Gard et Alès, tant en nombre d'établissements et de lits qu'en nuitées.

### 3.2.3. Une agriculture diversifiée mais fragilisée

La nouvelle Communauté d'agglomération comprend une très importante superficie agricole.

L'agriculture joue un rôle important dans l'équilibre du territoire d'Alès Agglomération tant en terme d'occupation du sol que d'activités. Elle tient une grande place dans les documents d'urbanisme, les secteurs agricoles apparaissant comme majoritaires dans 20 communes du territoire sur 50.

Alès Agglomération dispose d'une agriculture diversifiée avec toutefois deux cultures dominantes : la vigne et les terres arables pour les céréales et la polyculture qui représentent respectivement 38% et 30% de la surface agricole utile du territoire (SAU).

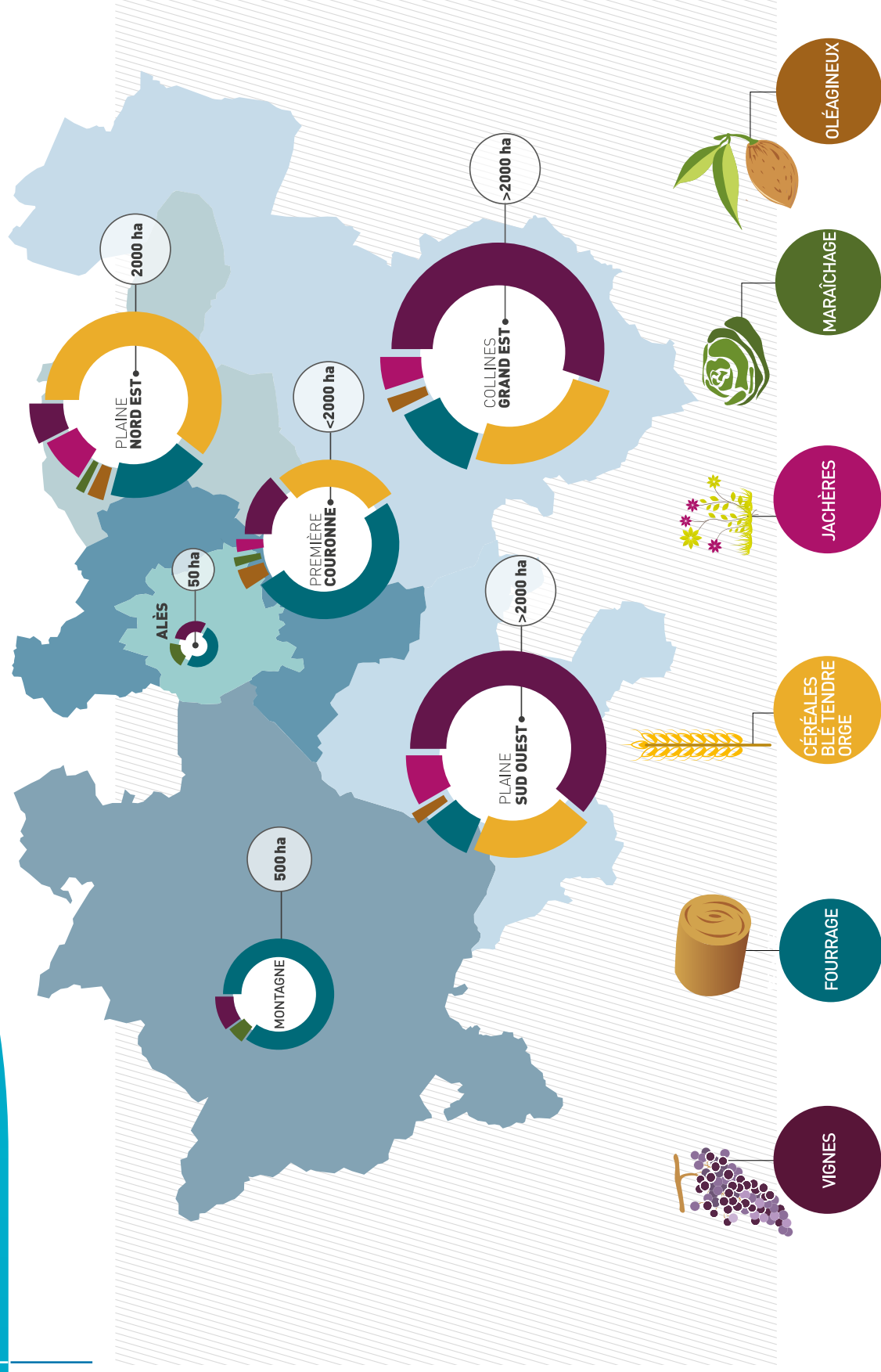
L'agriculture du territoire est structurée par grands secteurs géographiques :

- la viticulture est la principale culture des collines du Grand Est et des plaines Sud-Ouest ;
- les céréales et la polyculture sont dominantes dans la plaine Nord-Est et dans la première couronne ;
- les fourrages et les prairies sont dominants en Cévennes, dans la première couronne et sur Alès ;
- le maraîchage, faible en poids total, est important sur Alès où il représente 1/3 des cultures.



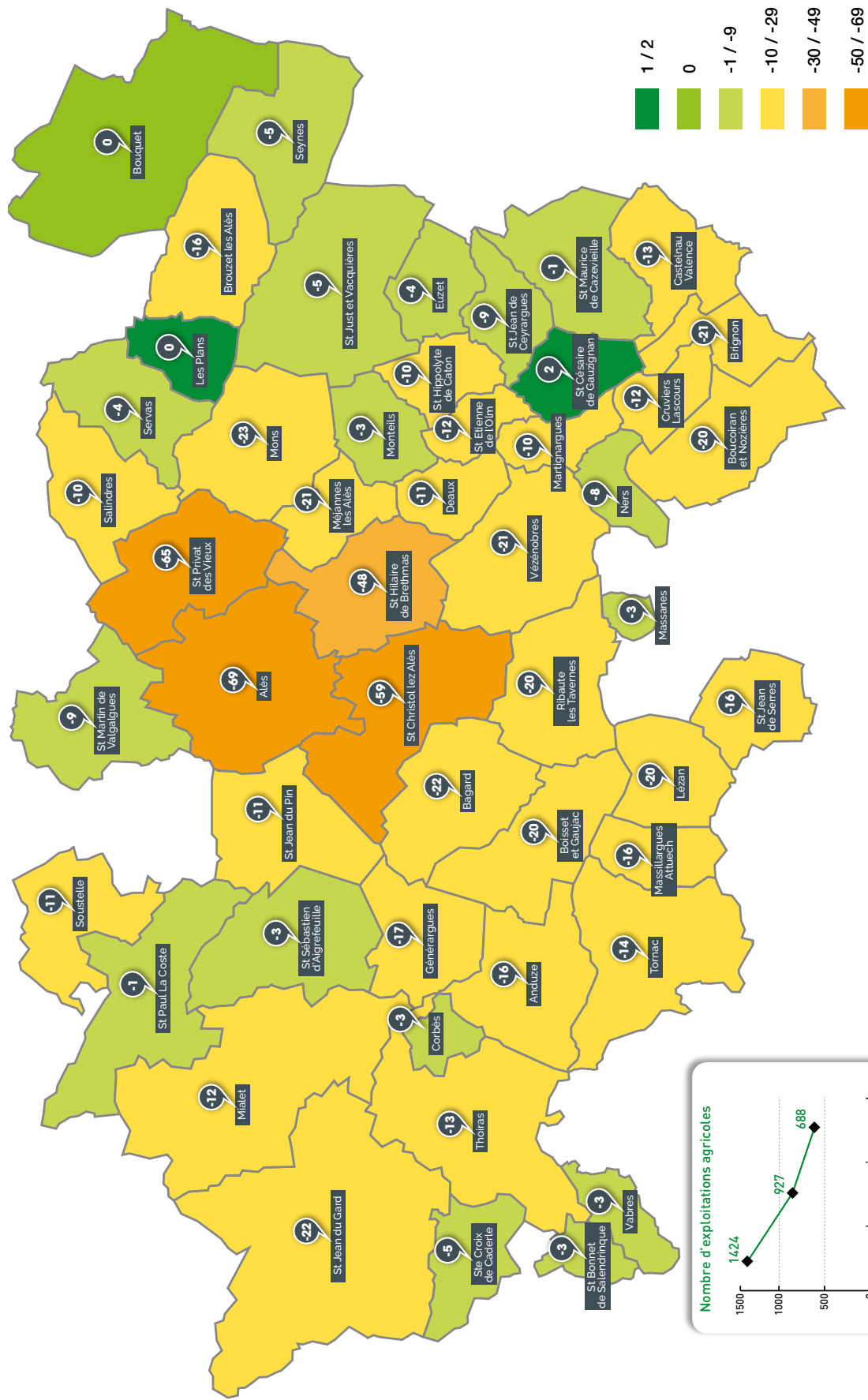


# LES PRINCIPALES CULTURES PAR SECTEUR



Source : agence d'urbanisme et de développement des régions Nimoise et Alésienne

**ÉVOLUTION DU NOMBRE D'EXPLOITATION AGRICOLES**  
ENTRE 1988 ET 2010



Source : SIG Cévennes

La diversité des cultures d'Alès Agglomération permet au territoire de disposer d'un large éventail de productions de qualité, largement reconnues à l'extérieur comme les vins, fromages, oignons doux, qui font la renommée du territoire et de ses marchés.

Malgré la diversité des cultures et la richesse de ses produits, l'agriculture est fragilisée par la diminution du nombre d'exploitations et d'agriculteurs sur le territoire.

Depuis les années 80, le nombre d'exploitations agricoles est en forte baisse sur l'ensemble du territoire. La commune d'Alès a connu une baisse importante entre 1988 et 2000 avec près de 70% du nombre d'exploitations en moins. Ce sont les communes de la première ceinture et de la plaine qui connaissent les plus fortes baisses entre 2000 et 2010, avec respectivement -46% et -23% d'exploitations. Sur la même période, elles ont diminué de 26% sur l'ensemble du territoire.

L'évolution de la surface agricole utile est globalement stable, contrairement à l'évolution du nombre d'exploitations, ce qui traduit l'augmentation des surfaces des exploitations.

Le secteur agricole est également confronté au vieillissement de ses actifs. L'ensemble des communes d'Alès Agglomération compte une majorité d'exploitants agricoles ayant plus de 40 ans. Un grand nombre d'exploitants qui vont partir à la retraite n'a pas de successeur connu, ce qui constitue une difficulté pour la pérennité des activités agricoles.



## 4 PÔLES DE PROXIMITÉ : SAINT-JEAN-DU-GARD, ANDUZE, SAINT-CHRISTOL-LEZ-ALÈS, SAINT-HILAIRE-DE-BRETHMAS

### 3.2.4 Une relative autonomie du territoire

Alès Agglomération bénéficie d'une relative autonomie tant sur le plan commercial que du point de vue de son bassin d'emploi.

L'agglomération dispose en effet d'une importante zone de chalandise commerciale qui dépasse les limites Nord du territoire (versant méridional des Cévennes) et compte environ 170 000 habitants<sup>1</sup>.

Si les grandes surfaces jouent un rôle important dans le dynamisme commercial, avec près de 79% du chiffre d'affaires du territoire en 2011, les commerces traditionnels de centre-ville (moins de 300 m<sup>2</sup>) ont une fonction très marquée sur le marché non alimentaire. En complément de cette offre sédentaire, les marchés hebdomadaires qui se tiennent tout au long de l'année et les marchés saisonniers participent de la vitalité commerciale du territoire en plus de l'animation locale qu'ils apportent.

Aux côtés du pôle d'Alès, quatre pôles de proximité contribuent à répondre aux besoins en services commerciaux locaux : Saint-Jean-du-Gard, Anduze, Saint-Christol-lez-Alès, Saint-Hilaire-de-Brethmas.

Le territoire offre ainsi une densité commerciale élevée d'environ 8 commerces pour 1 000 habitants. La moyenne nationale étant de 6 pour 1 000 et de 7,5 pour 1 000 en Languedoc-Roussillon. Cette importante densité permet de bien répondre aux besoins des habitants de la zone de chalandise. Le taux d'évasion commerciale du territoire est ainsi relativement faible (13% tous produits confondus) et principalement lié à la vente à distance. Compte tenu de l'usage d'internet dans les activités commerciales, (70% des achats réalisés à distance sont effectués sur Internet) la CCI a entrepris de sensibiliser les commerçants du territoire à la vente à distance à travers le portail [www.achatville.com](http://www.achatville.com).

Riche de sa densité commerciale et de la diversité de ses commerces, notamment de centre ville, Alès Agglomération exerce une rétention efficace du potentiel de consommation de ses habitants, par rapport à des pôles de tailles similaires.

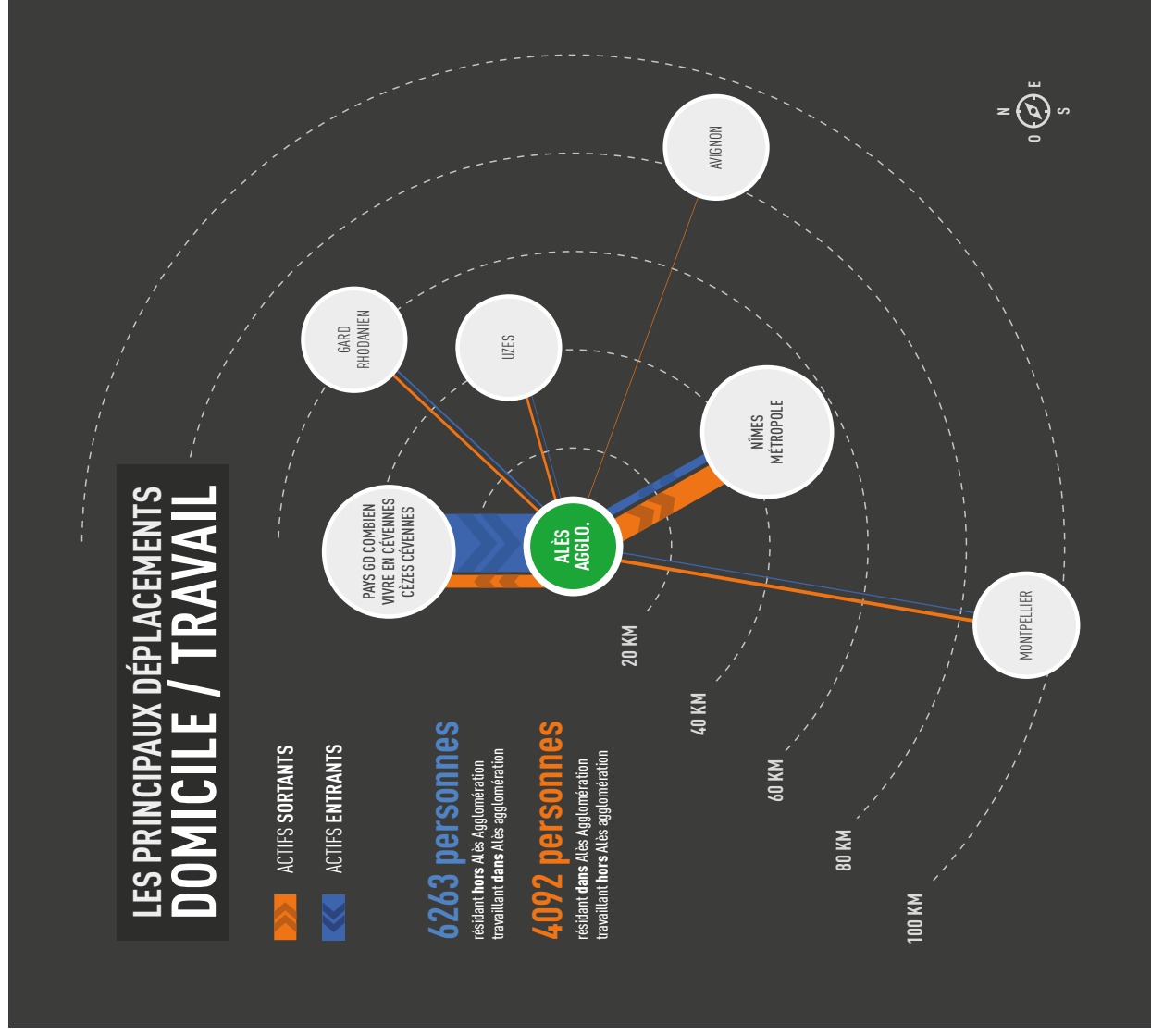
On retrouve une même tendance dans le domaine de l'emploi, une grande majorité des actifs occupés travaillant sur le territoire d'Alès Agglomération.

1. L'ensemble des données commerciales provient de l'Étude des flux de consommation sur le département du Gard réalisée par AID observatoire pour le compte de la CCI de Nîmes en février 2012.

Les déplacements domicile/travail se font essentiellement à l'intérieur du territoire communautaire. En effet, 80 % des habitants d'Alès Agglomération travaillent dans la communauté, dont 43% dans leur commune de résidence et 37% dans une autre commune.

Si des nuances apparaissent à l'intérieur du territoire, il est à noter que près de la moitié des actifs alésiens travaillent au sein de la ville d'Alès. Les migrations domicile/travail internes à Alès Agglomération vont principalement vers la ville centre d'Alès (55%), les communes de la première ceinture, Anduze et Salindres.

Sur les 20% d'actifs occupés travaillant hors Alès Agglomération, les déplacements domicile/travail sont principalement localisés vers les zones d'emploi les plus proches de Nîmes Métropole et communes limitrophes au territoire. Pour des distances semblables par rapport à l'agglomération, le territoire fonctionne davantage avec Montpellier qu'avec Avignon. Les échanges avec les bassins d'emplois du Gard Rhodanien et d'Uzès, encore très modérés, représentent un potentiel important pour l'avenir.



### 3.2.5. Des inadéquations entre les besoins des entreprises et la formation des demandeurs d'emplois

Bien qu'il soit inscrit dans une dynamique positive sur le plan démographique et économique, le territoire est encore concerné par des déséquilibres internes qui constituent autant de marges de progression pour le futur.

Si les acteurs économiques d'Alès Agglomération ont su dépasser les difficultés anciennes et actuelles pour créer de l'emploi, il apparaît que les emplois du bassin alésien ne bénéficient pas forcément aux demandeurs d'emploi du territoire.

Alors que les emplois ont augmenté de 20% entre 1999 et 2010 (source Insee), le nombre de demandeurs d'emploi continue de croître au même rythme que le département du Gard et la région Languedoc-Roussillon. Au premier trimestre 2013, la zone d'emploi d'Alès-La Grand Combe enregistrait un taux de chômage de 16,9%<sup>1</sup>, soit un taux supérieur à la moyenne nationale et régionale, respectivement de 10,4% et 14,5%.

Le décalage entre la dynamique de création d'emplois et la progression du taux de chômage traduit une inadéquation entre les besoins des entreprises créant des emplois et la formation des personnes à la recherche d'un travail. La baisse du nombre de demandeurs d'emploi à chaque second trimestre en lien avec la variation significative de l'emploi saisonnier du tourisme et de l'agriculture est à remarquer.

Les élus de la région d'Alès ont engagé depuis plusieurs années des efforts pour répondre à la problématique de l'employabilité des demandeurs d'emploi. La création de la Maison de l'emploi et d'un observatoire partenarial entre la collectivité publique, la CCI et la Maison de l'emploi s'inscrit dans ce contexte.



1. Source Insee au 1<sup>er</sup> trimestre 2013 sur la zone d'emploi d'Alès La Grand Combe

### 3.3 UN CADRE DE VIE ATTRACTIF



LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE CONSTITUE UN VÉRITABLE ATOUT POUR LA COMMUNAUTÉ D'ALÈS AGGLOMÉRATION. ELLE PARTICIPE PLEINEMENT DE L'ATTRACTIVITÉ ET DE LA NOTORIÉTÉ DU TERRITOIRE. CARACTÉRISÉ PAR UN ENVIRONNEMENT NATUREL REMARQUABLE ET UNE QUALITÉ DE VIE APPRÉCIABLE AU QUOTIDIEN, LE TERRITOIRE PROCURE À SES HABITANTS UN CADRE D'EXCEPTION.

#### 3.3.1. Un environnement naturel et historique préservé

Des Cévennes au Mont-Bouquet, Alès Agglomération est situé dans un écrin de nature qui se caractérise par une grande diversité de paysages naturels et agricoles qui font la richesse de son environnement.

Véritable atout pour le territoire, les Cévennes représentent un fort potentiel de ressources patrimoniales pour Alès Agglomération. Les paysages cévenols qui ont été façonnés par les activités agro-sylvo-pastorales, la culture du châtaigner, la sériciculture et les activités minières sont remarquables. Cultures en faïsses, petite hydraulique, hameaux disséminés au cœur des vallées, mas et patrimoine bâti en sont autant d'expressions significatives. Les richesses patrimoniales de l'environnement cévenol se traduisent aussi par des savoir-faire, des productions locales de qualité (oignons doux, châtaignes, pélardons, ...) ainsi qu'une histoire et une culture particulièrement fortes.

L'image et la forte notoriété des Cévennes, reconnues à l'échelle nationale et internationale par la présence du Parc National des Cévennes et l'inscription récente au Patrimoine mondial de l'Humanité par l'UNESCO, bénéficient à l'agglomération alésienne et à sa ville-centre qui en est l'une des Villes-Porte.

A côté des paysages naturels des Cévennes façonnés par des siècles de relations privilégiées entre l'homme et la nature, la plaine agricole du sud alésien offre des paysages vivant au rythme des cultures. Prolongeant les garrigues du Mont-Bouquet, les paysages se composent de plaines cultivées dominées par des collines sur lesquelles les villages sont venus s'accrocher comme par exemple à Saint-Maurice-de-Cazevielle et Vézénobres. Ces plaines dessinent des espaces cultivés, souvent de grande qualité, où s'associent la vigne, les céréales, l'olivier et ponctuellement des vergers et cultures spécialisées.



Les Gardons d'Alès, de Saint-Jean-du-Gard et d'Anduze participent également de la richesse du territoire. Leurs lits creusés en fond de vallées offrent autant de points de baignade que de sources de fraîcheur appréciées pendant la période estivale. D'autres sites d'exception, tels que la Bambouseraie à Générargues ou le Train à vapeur des Cévennes, offrent des voyages singuliers dans les mondes à part cévenols.

À la richesse du patrimoine naturel et agricole vient s'ajouter un patrimoine bâti remarquable qui donne tout son charme au territoire : mas, hameaux et villages cévenols de caractère. ...

Alès Agglomération offre ainsi à ses habitants et visiteurs de passage un environnement historique et naturel préservé qui participe de la qualité de son cadre de vie.

### 3.3.2. Qualité de vie d'Alès Agglomération

Situé aux portes des Cévennes, le territoire d'Alès Agglomération s'organise entre un espace urbanisé autour de la ville d'Alès et un espace rural structuré autour de pôles urbains créant un maillage entre les terres naturelles et agricoles.

Alès se positionne comme le moteur du dynamisme économique et social de l'ensemble du territoire. Elle regroupe les fonctions de ville-centre : services, activités économiques, santé, formation supérieure et continue,

commerces spécialisés, vie culturelle et de loisirs. La couronne périurbaine d'Alès est composée de communes qui bénéficient pleinement de la centralité alésienne.

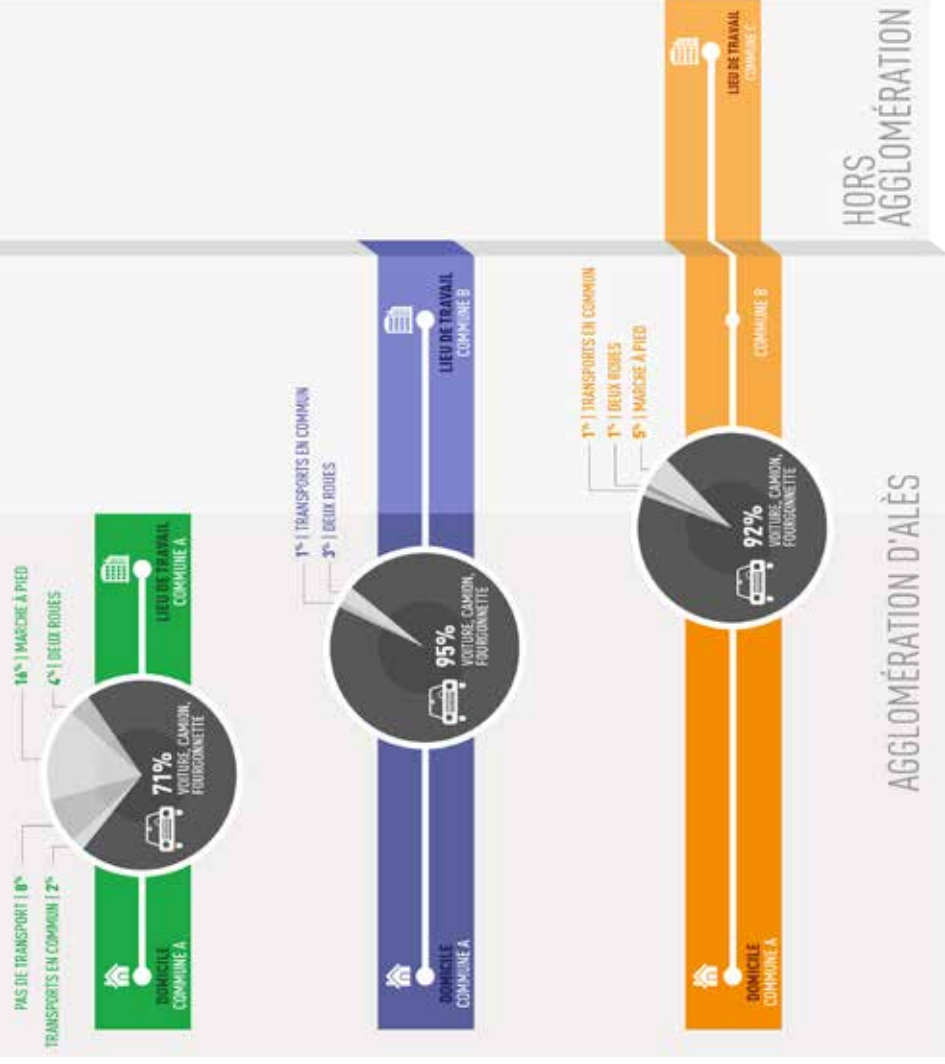
Les communes d'Anduze et de Saint-Jean-du-Gard regroupent des fonctions particulières de services, commerces de proximité et équipements dédiés à l'animation de leur micro bassin de vie. Elles jouent le rôle de pôle de centralité au sein d'un espace rural de proximité.

La complémentarité des territoires de la ville-centre, de l'espace péri-urbain et de l'espace rural permet de proposer aux habitants et visiteurs une grande diversité de modes de vie sur un même territoire. Les habitants de l'espace rural bénéficient des services de la ville-centre et les habitants des espaces urbains disposent très aisément d'une nature préservée à deux pas de chez eux.

Les politiques publiques menées pour l'amélioration de la qualité des espaces urbains ont contribué au redéveloppement de leur attractivité. Ces efforts ont été reconnus au niveau national voire international avec, par exemple pour la ville d'Alès, l'inscription au concours d'idées européen d'architecture et d'urbanisme (EUROPAN 2009) pour le quartier de la gare ou l'obtention de labels « villes et villages fleuris ». A titre d'illustration, la ville d'Alès est labellisée ville 4 fleurs, Vézénobres labellisée 2 fleurs et village de caractère, Saint-Jean-de-Serres, Saint-Christol-lez-Alès sont labellisés 1 fleur, ...



## USAGE DU MODE DE TRANSPORT DES ACTIFS SUR LE TRAJET "DOMICILE - LIEU DE TRAVAIL" PAR DISTANCE THÉORIQUE



Fait caractéristique des territoires à dominante rurale qui rencontrent des difficultés à financer un réseau de transports en commun performant faute de densité suffisante de population, la voiture est le mode déplacement ultra-majoritaire sur le territoire. Près de 70% des personnes qui résident et travaillent dans la même commune utilisent la voiture pour se rendre à leur travail. L'utilisation des transports en commun, encore très faible, est très majoritairement orientée vers les transports scolaires.

**FORTE DE LA QUALITÉ DE SON CADRE DE VIE, ET DE SA COHÉRENCE TERRITORIALE, LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'ALÈS PEUT VALORISER SES FORCES ET TROUVER L'OPPORTUNITÉ D'UN DÉVELOPPEMENT AUDACIEUX BASÉ SUR L'ACCUEIL DES PERSONNES ET DES ACTIVITÉS DANS UN TERRITOIRE DE QUALITÉ.**

### 3.4 LES FAIBLESSES D'ALÈS AGGLOMÉRATION

Malgré ses qualités, le territoire d'Alès Agglomération connaît des faiblesses encore significatives.

Il existe des **disparités territoriales persistantes** entre les différents secteurs du territoire :

- disparités entre le Nord et le Sud du territoire en termes d'accessibilité, de desserte numérique et téléphonique ;
- concentration des services, équipements et de la desserte sur la ville centre d'Alès.

**Le territoire n'est encore que partiellement connecté** aux grands réseaux d'échanges :

- les liaisons route, fer, THD sont encore inachevées malgré les projets engagés ;
- les liaisons routières vers l'Ag et ferroviaires vers Nîmes TGV peuvent gagner en performance, au-delà des aménagements déjà réalisés (section à 2x2 voie de la RN106 et suppression du rebroussement de Courbessac sur la voie ferrée Nîmes-Alès).

**Le nombre d'établissements universitaires demeure faible, malgré la présence de l'école des Mines d'Alès et les formations dispensées au sein du Campus de l'apprentissage, les BTS des lycées, la présence de l'AFPA et du CFA pour différents métiers.**

**Le taux d'emploi public par rapport à l'ensemble de l'emploi est élevé** (près de 36,5% sur la ville d'Alès et 35% sur Alès Agglomération en 2010 contre une moyenne nationale de 31 %). S'il a longtemps bénéficié au territoire il est aujourd'hui voué à se réduire avec la baisse des capacités de financement de l'État.

### 3.5 LES ATOUTS D'ALÈS AGGLOMÉRATION

Le territoire dispose d'atouts importants qu'il peut mobiliser pour construire son avenir.

Tout d'abord, Alès Agglomération a retrouvé une **attractivité résidentielle** :

- alors que la population de l'Agglomération diminuait avant 2000, elle croît désormais plus rapidement que la moyenne nationale ;
- l'augmentation de la population s'explique par l'évolution positive du solde migratoire dû à l'attractivité retrouvée du territoire ;
- l'implantation de nouveaux habitants sur le territoire engendre une évolution de la composition de la population qui gagne des actifs et des retraités.

Alès Agglomération a par ailleurs réussi à reconstituer **un tissu économique dynamique et diversifié** :

- sa population active augmente en proportion de l'évolution démographique grâce au développement de l'économie présenteielle (commerce, artisanat, ...);
- les emplois ont augmenté de 20% grâce à la mobilisation des élus, acteurs économiques du territoire et aux politiques publiques mises en place localement ;
- le nombre d'entreprises du territoire est en forte augmentation dans l'ensemble des secteurs de l'économie productive et présenteielle ;
- le secteur agricole dispose de produits diversifiés, de qualité.

# ALÈS AGGLOMÉRATION A RETROUVÉ UNE ATTRACTIVITÉ RÉSIDENTIELLE



La complémentarité entre Alès, les pôles de centralités et l'espace rural offre une exceptionnelle diversité des modes de vie aux habitants du territoire :

- Alès, avec ses différentes fonctions, est la capitale des Cévennes. Ville centre, elle dispose d'équipements et de services de centralité qui rayonnent sur l'ensemble du territoire : structures de soins, équipements culturels (cratère, médiathèque) et sportifs, centres de formation, commerces...

Les pôles de centralités constituent des espaces stratégiques sur lesquels appuyer un maillage territorial pour l'équilibre du territoire notamment en commerces et services.

L'histoire et la culture cévenoles sont des éléments particulièrement forts pour le territoire. Ils ont contribué à forger l'identité, les valeurs cévenoles et les aspirations humaines du territoire.



### La situation géographique du territoire et son cadre de vie sont remarquables :

- la proximité des Cévennes, terre d'exception consacrée par l'inscription au patrimoine mondial de l'Humanité par l'UNESCO, est un des tous premiers symboles de la qualité du cadre de vie sur le territoire d'Alès Agglomération ;
- le territoire bénéficie également de sa proximité avec la Méditerranée et de son positionnement en arrière pays du littoral languedocien.

### L'offre en formations continues performantes et de qualité pour tous et pour les différents niveaux : ingénieurs, métiers manuels :

- l'école des Mines d'Alès et la création de l'institut Mines-Télécom, premier groupe d'écoles de formation d'ingénieurs en France, représente une vraie opportunité pour le territoire en termes de développement économique et d'innovation ;
- la présence de formations spéciales pour les apprentis telles que le Campus de l'apprentissage, l'AFPA, le GRETA, le CFA bénéficie aux publics en recherche de formation de qualité ;

- grâce aux différents types de publics (formation initiale, formation continue), le territoire dispose d'une véritable ingénierie pédagogique et d'instances de formation continue.

L'école des Mines d'Alès est un partenaire actif des technopoles d'Alès et un atout majeur pour l'emploi et l'innovation :

- elle favorise les processus de création et d'innovation sur le territoire. Son incubateur d'entreprises technologiques est le premier de France ;
- dans le cadre de son rapprochement avec l'institut Mines-Télécom, l'école des Mines d'Alès va concentrer un grand nombre d'étudiants et de chercheurs de premier plan, 1200 élèves sont attendus à partir de 2015.

### Alès Agglomération est un territoire innovant :

- des filières économiques enracinées ont pu être mises en place : le Pôle mécanique et son projet de mobilité durable, filières commerciales, éco-activités, bois-énergie, biotechnologies, tourisme...
- des coopérations territoriales ont été mises en place. Elles ancrent l'Agglomération dans son environnement, qu'il s'agisse de son socle cévenol (le Pays Cévennes) ou des pôles urbains majeurs de Nîmes ou Montpellier (Pôle métropolitain).

### 3.6

## LES PRINCIPAUX ENJEUX D'ALÈS AGGLOMÉRATION POUR LE FUTUR



opportunités de développement :

- **Moderniser de façon continue le territoire**, d'une part en s'appuyant sur les bases et les dynamiques existantes et d'autre part en traitant l'ensemble des domaines de la vie sociale, environnementale et économique (activités, urbanisme et habitat, mobilité durable, environnement naturel, transition énergétique) ;
- **construire de nouvelles solidarités humaines et institutionnelles** à l'intérieur du territoire entre les communes de l'espace urbain et celles de l'espace rural et entre les habitants qui y vivent : nouveaux et anciens habitants, lien jeunes et personnes âgées ;
- **conjuguer harmonieusement « attractivité et qualité du développement »** afin de garantir aux habitants la qualité de vie du territoire à l'avenir ;
- **renforcer les dynamiques économiques et favoriser le développement de l'emploi** au profit des habitants ;
- **faire reconnaître les qualités du territoire à l'extérieur**, afin de mettre en cohérence l'image du territoire avec ce qu'il est devenu et ce à quoi il aspire de devenir. Il s'agit de favoriser la communication auprès des acteurs économiques, des touristes et des institutions ;
- **poursuivre l'élargissement des coopérations territoriales**. En poursuivant d'une part les partenariats dans tous les domaines, socio-économique et environnemental (EMA, UNESCO, PNC, ...) et, d'autre part, en travaillant avec les territoire limitrophes sur des projets propres au territoire ou sur des projets communs : Gard, Languedoc-Roussillon, Vallée du Rhône, Rhône Alpes.

Depuis le milieu des années 90, le territoire a su renouer avec un développement significatif en actualisant l'ensemble de ses politiques publiques, ses équipements et en préservant son cadre de vie.

Dans de nombreux secteurs de la vie publique, le territoire s'est trouvé à l'avant-garde des évolutions techniques et sociétales. Il s'agit pour aujourd'hui et pour demain d'amplifier ce mouvement et de se positionner comme un territoire pionnier et innovant.

Porté par ses forces, le territoire se trouve aujourd'hui face à de nouveaux enjeux qui conditionnent ses capacités à saisir les

# 4 LES OPPORTUNITÉS DU FUTUR

Le monde actuel est confronté à une période de mutations profondes qui entraîne des évolutions sans précédent, tant par leur ampleur que par leur très grande rapidité. Les bouleversements induits par ces mutations révolutionnent l'ensemble des domaines de notre société : vie sociale, économie, mobilités, loisirs, soins, formation, travail...

Ces ruptures constituent aussi des opportunités dans lesquelles peut s'exprimer l'intelligence territoriale en matière d'émergence de nouveaux modes de vie, de manières alternatives d'habiter et de se déplacer, de développement de nouvelles formes de sociabilité et d'urbanité, mais aussi de penser l'économie du futur dans ses différentes échelles. Il est important de mieux comprendre ces changements et d'appréhender comment ils agissent sur le territoire pour imaginer le meilleur positionnement possible d'Alès Agglomération dans le futur.



## 4.1 UNE PÉRIODE DE MUTATION QUI BOULEVERSE LES ÉQUILIBRES ANTÉRIEURS

### 4.1.1. Vecteurs et moteurs de mutations

Les mutations rapides et profondes que connaît notre époque génèrent des évolutions profondes qui se traduisent notamment par des crises qui se multiplient et parfois se combinent (économique, financière, politique, sanitaire, environnementale,...).

Les principaux vecteurs et moteurs de ces mutations sont notamment liés à :

- **la mondialisation**, avec son lot de menaces et de déstabilisations, mais aussi d'opportunités et d'ouvertures. En 50 ans, les échanges du commerce international se sont accrus à un rythme plus rapide que la production mondiale<sup>1</sup> générant par là-même de multiples relations et opportunités nouvelles. La mondialisation a initié d'importants changements dans l'économie et dans la localisation / délocalisation des activités et des personnes :

- **la prise de conscience progressive de la valeur de notre environnement** en lien notamment avec la raréfaction des énergies fossiles, la hausse des besoins énergétiques, les incidences du réchauffement climatique et la prise en considération de la valeur des patrimoines naturels ;
- **les révolutions technologiques** liées à l'explosion des nouvelles technologies (technologies numériques, écotechnologies, nano-technologies et biotechnologies) bouleversent les activités des entreprises et aussi les modes de vie.

1. Source : statistiques Organisation Mondiale du Commerce

#### 4.1.2. Évolutions territoriales

Les mutations concernent bien sûr les personnes, les entreprises et plus largement les sociétés humaines et les territoires. Les frontières sont de moins en moins étanches à leurs effets de telle sorte que c'est « le village planétaire » qui est concerné dans son ensemble, même si chaque pays, chaque territoire le vit de façon spécifique compte tenu de sa situation et ses dynamiques d'évolution.

En France, et plus spécifiquement en Languedoc-Roussillon, les effets de ces évolutions au cours des dernières années se traduisent notamment par :

- **une forte attractivité des territoires littoraux et métropolitains, notamment du Sud de la France. Les territoires littoraux et la région Languedoc-Roussillon sont particulièrement attractifs au plan démographique et économique ;**
- les régions touristiques attirent en masse la nouvelle économie. La densité de création des entreprises suit de très près la géographie des résidences secondaires.
- la mise en mobilité des retraités, qui va marquer le prochain siècle, représente un tremplin potentiel pour l'emploi, notamment pour les territoires du Sud de la France, fortement attractifs.
- **des bouleversements liés à l'allongement de la durée de vie ;**
- la population française est caractérisée par un vieillissement constant de sa moyenne d'âge, qui induit de nouvelles relations entre les générations. Pour la première fois de l'histoire, il n'est pas rare que 4 générations d'une même famille vivent simultanément.

Si la tendance se poursuit, on estime qu'à l'horizon 2025-2030 un tiers de la population française aura plus de 60 ans. Ce phénomène engendre une nouvelle donne pour les politiques publiques notamment en termes d'habitat, de services et de temps libre.

- l'allongement de la durée de vie induit également un nouveau rapport à l'échelle d'une vie entre le temps libre et le temps de travail. De plus en plus de retraités s'implantent là où ils veulent passer le reste de leur vie et ce phénomène commence également à concerner les actifs.

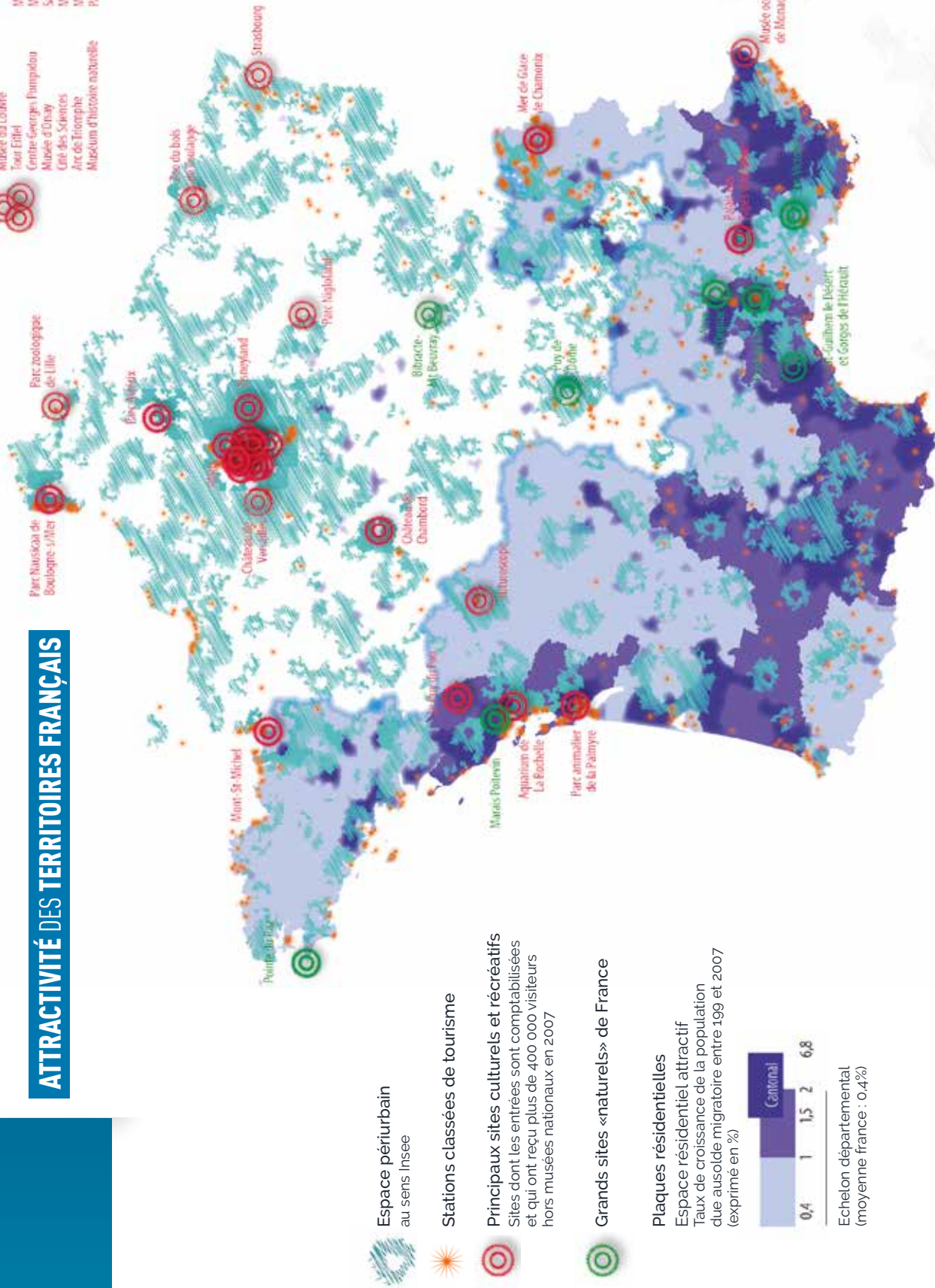
- **la baisse des ressources publiques de l'Etat et des collectivités ;**
- c'est un changement profond de modèle de développement territorial français qui est amorcé avec la baisse des capacités de financements de l'Etat et des collectivités. Le déficit des comptes publics amène à envisager une réduction des bases publiques et sociales à attendre pour les territoires. L'aménagement du territoire français tel qu'il a pu être développé au cours des derniers siècles est vraisemblablement révolu et de nouvelles logiques sont donc à envisager et inventer : plus de solidarité, plus de mutualisation, plus de cohérence dans les orientations de développement. ...
- le changement des règles en matière de financement incite donc à reconsidérer la structure de financement du développement territorial pour l'avenir. De nouveaux modes de financements sont à rechercher comme le développement des revenus à partir des bases présentes et productives.







## ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES FRANÇAIS

PARIS

- Musée da Louvre
- Tour Eiffel
- Musée Carnavalet
- Sainte-Chapelle
- Musée Grévin
- Musée Rodin
- Palais de la Découverte
- Musée de l'Armée
- Centre Georges Pompidou
- Aniasee d'Orsay
- Centre des Sciences
- ARC de Triomphe
- Muséum d'histoire naturelle



- 
**Espace périurbain**  
au sens Insee
- 
**Stations classées de tourisme**
- 
**Principaux sites culturels et récréatifs**  
Sites dont les entrées sont comptabilisées et qui ont reçu plus de 400 000 visiteurs hors musées nationaux en 2007
- 
**Grands sites «naturels» de France**
- Plaques résidentielles**  
Espace résidentiel attractif  
Taux de croissance de la population due ausolde migratoire entre 199 et 2007 (exprimé en %)
 

Attractivité	Taux (%)
Centrale	6,8
Autre	1,5
Autre	2
Autre	0,4
- Echelon départemental**  
(moyenne France : 0,4%)

### 4.1.3. Une mutation aux multiples impacts

Les mutations et évolutions territoriales en cours ont des répercussions sur les territoires et les sociétés qu'il est important de prendre en considération dans la démarche d'élaboration du projet de territoire.

Très sensibles aux mutations en cours, les activités économiques sont continuellement en mouvement pour s'adapter à l'évolution des sociétés. Apparition de nouveaux métiers, réorganisation du travail et des entreprises, sont autant de signes de leurs efforts d'adaptation :

- répondant à la demande en services de la population et des entreprises, l'économie se tertiarise progressivement. Les métiers de la santé et de l'action sociale, les services aux entreprises, aux particuliers et collectivités et les services de gestion et administration des entreprises sont en plein essor ;
- l'apparition de nouveaux métiers, en lien avec le développement du numérique notamment, est un fait marquant de notre époque. En 2009 ce ne sont pas moins de 11 familles professionnelles représentant plus de 250 nouveaux métiers que l'Insee a ajouté à ses classements<sup>1</sup> ;
- les nouveaux processus de travail engendrent une organisation décentralisée des entreprises et une externalisation des tâches plus poussée. Ces nouveaux modes d'organisation conduisent à l'émergence et au développement des réseaux d'entreprises et de la sous-traitance ;
- l'implantation des activités suit de plus en plus les lieux de résidences.

La prise de conscience environnementale et les besoins croissants en énergie amènent progressivement nos sociétés à repenser leurs modèles énergétiques :

- le changement climatique pose la question inédite de la transition énergétique dans l'économie et dans l'aménagement du territoire. Ces nouveaux enjeux génèrent une évolution des politiques publiques et des modes de consommation et de production d'énergie ;
  - des débats voire des décisions se produisent concernant la nécessité de restructurer le système énergétique pour permettre des économies d'énergie, le développement des énergies renouvelables et l'évolution du mix énergétique français essentiellement organisé autour du nucléaire et des énergies fossiles.
- Les mutations et évolutions en cours ont d'ores et déjà un impact considérable sur nos modes de vie qui ont radicalement changé en quelques années :
- la population est de plus en plus urbaine, 80% de la population vit déjà en milieu urbain à la fin du 20e siècle en France. Les habitants s'implantent de plus en plus dans des aires de vie avec lesquelles ils disposent d'affinités spécifiques du point de vue du mode de vie. Dans ce contexte, les villes moyennes avec une offre de services moderne et un environnement préservé deviennent de plus en plus attractives pour un nombre croissant d'habitants ;

1. Source : pôle emploi France

- la durée de vie s'allonge et avec elle l'aspiration de chacun à vivre plus longtemps et en bonne santé. Une bonne qualité de vie est de plus en plus recherchée. Le gain progressif de temps libre et la diminution du temps de travail conduisent progressivement à l'émergence d'une société de la connaissance et des loisirs. Les liens sociaux se déplacent vers les activités réalisées en dehors du temps de travail. Cette évolution s'accompagne d'un important développement des services à la personne : soins, commerce ;
- l'essor des mobilités physiques et virtuelles est une caractéristique majeure de nos sociétés. Mobilité et vitesse sont partout, la qualité des réseaux d'échanges devient un facteur de compétitivité entre les territoires ;

- de plus en plus mobile, la société est dans le même temps en recherche croissante d'ancrage, de convivialité et de sécurité :
  - Taille humaine
  - Environnement naturel
  - Sécurité sanitaire et alimentaire
  - Productions traçables
  - Qualité des espaces et ressources naturelles.

Cette recherche d'enracinement répond aux besoins de contrepartie de l'hyper-mobilité et peut trouver des réponses dans l'identité cévenole, les valeurs et l'histoire collective du territoire d'Alès Agglomération.

## LE MONDE ÉVOLUE, ALÈS AGGLOMÉRATION AVANCE ET PROGRESSE

Alès Agglomération est devenue dynamique et attractive grâce à la vision et au travail accomplis par les acteurs publics et privés depuis 20 ans. Si ce territoire apparaît bien positionné face aux opportunités du futur, il convient de poursuivre les efforts engagés pour faire face aux défis du futur et aux mutations qui révolutionnent nos sociétés. Le projet de territoire vise donc à valoriser les atouts et à compenser les faiblesses d'Alès Agglomération pour inventer un nouveau modèle de développement tout en préservant l'essentiel de ce qui fait sa force.



### 5.1 LA VOLONTÉ POLITIQUE : FONDEMENT DU PROJET DE TERRITOIRE

L'héritage historique et culturel, le positionnement singulier d'Alès Agglomération et le champ d'opportunités nouvelles incitent à prendre une position, à faire un pari audacieux sur l'avenir. Dans ce contexte, **l'ambition partagée par les responsables élus, concernés par le devenir d'Alès Agglomération est de développer la prospérité économique et sociale, dans des espaces de vie de qualité, à proximité d'une nature respectée.**

Les élus d'Alès Agglomération ont ainsi pour objectifs de :

- développer un accueil efficace et moderne à l'attention des habitants, des entreprises et des visiteurs ;
- construire un territoire singulier et pionnier pour la qualité de son mode de vie ;
- innover, anticiper sur les mutations sociétales, économiques et industrielles, et faire d'Alès Agglomération un territoire avancé au plan humain, économique et environnemental.

La réalisation de cette ambition nécessite plusieurs conditions :

- le maintien d'une croissance économique accompagnée et soutenue ;
- l'enrichissement économique, culturel, relationnel de la communauté territoriale : personnes, entreprises ;
- la reconnaissance extérieure des qualités du territoire, ses services, son dynamisme ;
- la capacité du territoire à favoriser une dynamique d'invention et d'expérimentation d'un nouveau modèle de développement préservant ses qualités et spécificités ;
- le développement de modes de financement innovants du développement territorial.

**LES RESPONSABLES D'ALÈS AGGLOMÉRATION ONT AINSI L'AMBITION D'INVENTER ET D'EXPÉRIMENTER UN NOUVEAU MODE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE POUR FAIRE D'ALÈS AGGLOMÉRATION UN TERRITOIRE AVANCÉ AU PLAN HUMAIN, ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTAL.**

## SA MISE EN ŒUVRE SE TRADUIT DANS 5 AXES STRATÉGIQUES

**1** AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE :  
SOLIDARITÉ ET ÉQUILIBRE

**2** INDUSTRIE, ARTISANAT, TOURISME,  
AGRICULTURE : VITALITÉ DES ACTIVITÉS

**3** INNOVATION TERRITORIALE :  
ALÈS AGGLO LAB

**4** QUALITÉ DU MODE DE VIE :  
« BIEN VIVRE ENSEMBLE »

**5** RAYONNEMENT ET ATTRACTIVITÉ :  
IMAGE ET NOTORIÉTÉ



# 1 AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE : SOLIDARITÉ ET ÉQUILIBRE

L'objectif est ici de développer la cohérence urbaine de l'agglomération en vue d'améliorer son attractivité tout en respectant l'équilibre et les solidarités entre les différentes composantes du territoire. Les élus d'Alès Agglomération souhaitent à travers cet axe favoriser le développement de l'ensemble du territoire en le structurant et en accompagnant l'implantation des nouvelles populations et activités.

L'organisation du territoire doit ainsi permettre de faire d'Alès Agglomération un territoire équilibré sur le plan de l'occupation de l'espace, de la répartition des services, des infrastructures et de la maîtrise des incidences environnementales de son dynamisme.



Sur cet axe, le projet de territoire identifie 7 orientations sur lesquelles Alès Agglomération et les communes pourront agir à l'échelle communale et/ou communautaire

- A** Structurer un maillage territorial pertinent et cohérent avec les enjeux de proximité
- B** Développer un urbanisme durable et de qualité pour offrir à tous des bonnes conditions de vie
- C** Améliorer la qualité des mobilités
- D** Développer un équipement numérique performant partout et pour tous
- E** Maîtriser le foncier
- F** Assurer la disponibilité de la ressource en eau
- G** Développer les énergies nouvelles renouvelables et favoriser les économies d'énergie



## FAVORISER UN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ÉQUILIBRÉ, PERTINENT ET EFFICACE

### **A Structurer un maillage territorial pertinent et cohérent avec les enjeux de proximité**

La proximité est essentielle pour le lien social et la vitalité des communes qu'elles soient urbaines, péri-urbaines ou rurales. En structurant un maillage territorial articulant la ville-centre, les pôles de centralité secondaires et les villages, les responsables d'Alès Agglomération souhaitent favoriser un aménagement du territoire équilibré, pertinent et efficace, permettant à chaque habitant de trouver au plus près les réponses à ses besoins et à ses attentes.

Pour cela, il paraît important de structurer, à partir de la ville-centre, un réseau de pôles de centralité aux fonctions particulières, servant de relais pour chaque village de son micro bassin de vie.

L'organisation actuelle de la Communauté d'agglomération autour de la ville centre d'Alès, d'une première ceinture de communes périurbaines et d'un espace rural maillé de pôles de centralité secondaire constitue une base cohérente et pertinente qu'il convient de renforcer.

À côté d'Alès, les communes de Saint-Jean du Gard, Anduze et Vézénobres ont vocation à participer à l'animation de leur bassin de vie et à la structuration du maillage territorial futur.

### **ACTIONS POUR STRUCTURER UN MAILLAGE TERRITORIAL PERTINENT ET COHÉRENT AVEC LES ENJEUX DE PROXIMITÉ**

- Organiser le développement urbain et économique cohérent dans les documents cadres d'urbanisme : Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), Document d'Aménagement Commercial (DAC), Plan local d'urbanisme (PLU), Plan local de l'habitat (PLH).
- Établir un maillage du territoire entre la ville-centre d'Alès, les pôles de centralité (Saint-Jean-du-Gard, Anduze, Vézénobres) et les pôles relais destinés à l'animation de leur micro bassin de vie.

## 1 AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE : SOLIDARITÉ ET ÉQUILIBRE

### **B** Développer un urbanisme durable et de qualité pour offrir à tous des bonnes conditions de vie.

La qualité des espaces urbanisés d'un territoire participe à la qualité de son cadre de vie. Il convient d'accompagner l'accueil des nouvelles populations et activités par un travail sur les formes urbaines respectueuses des atouts naturels et de la qualité patrimoniale des villes et villages de la communauté.

Suite à la prospective démographique réalisée dans le cadre du SCoT avec chaque commune, Alès Agglomération se prépare à accueillir près de 30 000 nouveaux habitants à l'horizon des 20 prochaines années. Ces nouveaux arrivants et la population déjà en place, aspirent à de bonnes conditions de vie pour lesquelles l'habitat tient une place importante. Il convient ainsi de conjuguer accueil quantitatif et qualitatif des habitants et des activités pour garantir un cadre de vie de qualité sur l'ensemble du territoire.

Les communes d'Alès Agglomération ont des formes urbaines diversifiées issues des différentes périodes de leur histoire. À côté des mas, hameaux et petits bourgs de l'espace rural, le territoire a également hérité de logements ouvriers liés à l'industrie minière et des grands ensembles réalisés au cours des années 70. La préservation ou la réhabilitation et la rénovation de formes urbaines adaptées à chaque espace sont des enjeux importants pour l'avenir dans l'objectif de garantir ou améliorer la qualité des espaces urbains en travaillant notamment sur les densités, la compacité et le renouvellement urbain.

Dans une même perspective, Alès Agglomération souhaite poursuivre sa politique de la ville et ses actions de revalorisation de certains quartiers en partenariat avec l'Etat et les bailleurs sociaux.

La conception de formes urbaines mieux intégrées fait déjà l'objet de travaux et de réflexion à l'échelle des communes. Le projet de territoire élaboré par les élus vise à renforcer cette orientation de recherche d'un urbanisme contemporain, inspiré des formes urbaines locales et qui puisse contribuer à la mixité sociale et intergénérationnelle.

Il convient notamment d'accompagner chaque commune vers un développement harmonieux, suivant les volontés locales de développement, dans une cohérence d'ensemble.

## ACTIONS POUR DÉVELOPPER UN URBANISME DURABLE ET DE QUALITÉ

- Expérimenter de nouvelles formes urbaines pour un nouveau mode de vivre ensemble en s'inspirant des formes urbaines locales et en les adaptant aux modes de vie du XXI<sup>e</sup> siècle.
- Expérimenter des réalisations d'habitat groupé de qualité qui respecte l'identité du territoire.
- Élaborer un plan paysager pour favoriser l'intégration des formes urbaines nouvelles et anciennes dans l'environnement.
- Actualiser l'Agenda 21
- Accompagner la rénovation, réhabilitation des logements anciens et vacants afin de renforcer l'attractivité résidentielle des centres villes et centre bourgs.
- Recourir à l'outil guide « Charte architecturale et paysagère » du Schéma de Cohérence Pays Cévennes.

### **C** Améliorer la qualité des mobilités

Dans une société où la distance moyenne parcourue par jour a été multipliée par 9 sur les 50 dernières années, les mobilités sont déterminantes pour le développement et la vitalité d'un territoire. Afin de s'inscrire dans la modernité, il convient de renforcer les équipements et infrastructures de connexion d'Alès Agglomération avec l'extérieur et de compléter les modes de déplacements internes, très majoritairement tournés vers la voiture, par le développement progressif de modes de transports alternatifs.

Un temps éloignée des grands réseaux d'échanges, Alès Agglomération est engagée dans l'établissement de nouvelles connexions routières et ferroviaires pour certaines réalisées (suppression du rebroussement de Courbessac et cadencement des liaisons ferroviaires Alès-Nîmes en cohérence avec les horaires des TGV) ou en cours de réalisation (2x2 voies Nîmes Alès et raccordement à l'AG, ...) qui permettront, une fois achevées, de disposer d'une meilleure accessibilité du territoire depuis et vers l'extérieur. L'objectif est aujourd'hui d'améliorer la qualité des mobilités internes et externes, de rendre plus performants les réseaux routiers et ferrés afin d'accompagner le développement économique et résidentiel. L'amélioration des mobilités externes nécessite des partenariats avec les territoires proches comme c'est le cas par exemple avec le tout nouveau Pôle métropolitain Nîmes-Alès.

## RENFORCER LES ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES DE CONNEXION D'ALÈS AGGLOMÉRATION



## 1 AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE : SOLIDARITÉ ET ÉQUILIBRE

En cohérence avec sa volonté de développement industriel, la Communauté d'agglomération souhaite également favoriser les relations vers la Vallée du Rhône avec laquelle elle entretient des relations économiques industrielles soutenues. Le projet de contournement de Bagnols-sur-Cèze constitue un point d'amélioration déterminant pour les liaisons Alès Agglomération > A7.

La mobilité des personnes au sein de l'Agglomération est également importante pour la vitalité des territoires et des hameaux, des villages et des villes qui la composent. Les mobilités internes sont gage de sociabilité et d'échanges pour les habitants. Alors qu'aujourd'hui près de 80% des déplacements internes sont effectués en voiture, les élus de l'Agglomération souhaitent proposer des modes alternatifs au « tout voiture » afin de fluidifier les déplacements et améliorer les mobilités du plus grand nombre. Des efforts sont ainsi engagés pour développer les transports en commun (ferroviaire et bus) en s'appuyant sur le réseau existant de l'étoile ferroviaire d'Alès ainsi que les mobilités douces et alternatives.

### ACTIONS POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DES MOBILITÉS

- Améliorer les connexions vers l'extérieur : Nîmes, Bagnols-sur-Cèze, Montpellier...
- Élaborer un schéma directeur des déplacements (PDU) afin de coordonner le développement des mobilités sur Alès Agglomération.
- Réaliser les contournements routiers : Alès, Saint-Christol
- Redévelopper les voies ferrées de l'étoile ferroviaire d'Alès : vers Nîmes, vers Bessèges, vers Génolhac et Clermont-Ferrand et à plus long terme vers Anduze et Saint Jean du Gard.
- Développer les infrastructures et équipements pour les transports en communs et les services pour les mobilités alternatives : parking relais, lignes de rabattement, pôles multi-modaux, auto-partage, bornes de recharge électrique.
- Coordonner le travail avec les dynamiques portées par le Syndicat mixte des transports du bassin d'Alès.



DÉCOUVREZ CE QUE PENSENT  
LES HABITANTS D'ALÈS AGGLOMÉRATION  
DE L'AXE 1

## **D** Développer un équipement numérique performant partout et pour tous

Le développement numérique, avec l'ensemble des possibles sur lesquels il permet d'ouvrir le territoire, constitue un enjeu majeur pour l'avenir dans lequel les élus ont résolument décidé de s'engager. La couverture de l'ensemble de l'Agglomération en accès numérique de qualité adapté aux usages des habitants et le développement d'une desserte numérique très haut débit, à même de répondre aux nouveaux usages numériques par les entreprises et les habitants, sont ainsi apparus déterminants pour inscrire le territoire dans la modernité et l'innovation.

Les élus d'Alès Agglomération souhaitent poursuivre et amplifier le développement des réseaux numériques lancés il y a 5 ans pour la couverture des zones blanches du Pays en Haut débit, et début 2013 pour le Très Haut Débit avec la liaison Alès-Nîmes et la boucle alésienne, permettant la meilleure connexion possible sur l'ensemble d'Alès Agglomération.

Le raccordement très haut débit (fibre) est un nouveau pas vers la connexion d'Alès Agglomération à des débits (très) rapides et performants. Le développement de nouvelles normes de téléphonie mobile, plus

économiques en infrastructures, telle que la 4G, en cours de déploiement représente également une opportunité à saisir pour donner au territoire une avance en matière de développement des usages du numérique.

## **ACTIONS POUR UN ÉQUIPEMENT NUMÉRIQUE PERFORMANT PARTOUT ET POUR TOUS**

- Résorber les zones blanches et grises d'internet et de téléphonie mobile pour assurer des débits constants et garantis sur l'ensemble du territoire : 4G, haut débit, très haut débit
- Déployer les réseaux numériques très haut débit
- Assurer une veille pour connaître les nouvelles normes de téléphonie mobile à déployer et mener des actions de lobbying auprès des grands opérateurs pour qu'ils investissent sur le territoire



## 1 AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE : SOLIDARITÉ ET ÉQUILIBRE

### **E** Maîtriser le foncier

Située à l'arrière du littoral languedocien, Alès Agglomération bénéficie d'un cadre de vie de qualité et de disponibilités foncières encore accessibles, bien que les prix soient en augmentation continue depuis plusieurs années. La maîtrise de la qualité et des conditions d'accueil des nouveaux habitants et acteurs économiques s'implantant sur le territoire implique de se doter d'une stratégie foncière communautaire à la hauteur des enjeux du futur, dans le respect de la volonté de développement de chaque commune.

La volonté des élus d'Alès Agglomération consiste à mettre en place une gestion intelligente de l'évolution du foncier en considérant les enjeux agricoles, naturels et urbains ou liés au développement d'infrastructures déterminantes pour l'avenir du territoire (Rocade Est par exemple). La politique foncière devra ainsi permettre d'améliorer la maîtrise du foncier urbanisable à vocation résidentielle, industrielle ou commerciale et de contribuer à la structuration pérenne des espaces agricoles et naturels.

Il s'agit pour Alès Agglomération de valoriser le potentiel foncier du territoire et de permettre l'accueil de nouvelles populations tout en préservant les ressources indispensables aux pratiques agricoles et à la protection des espaces naturels qui participent de la richesse du territoire.

### ACTIONS POUR MAÎTRISER LE FONCIER

- **Élaborer une politique foncière locale** : maîtriser le foncier à vocation résidentielle et économique ; accompagner la maîtrise du foncier agricole.
- **Développer une animation foncière agricole (type OCAGER)** en coopération avec les acteurs et associations spécialisés dans le domaine.
- **Recourir aux outils de la SAFER** : observatoire du foncier, veille, convention MAD.
- **Conserver la propriété foncière publique des voies ferrées, gares et équipements adjacents.**



DÉCOUVREZ CE QUE PENSENT  
LES HABITANTS D'ALÈS AGGLOMÉRATION  
DE L'AXE 1



## **F** Assurer la disponibilité de la ressource en eau

L'eau est une ressource indispensable au développement de tout territoire. Pour Alès Agglomération, l'alimentation en eau est une condition *sine qua non* de la réalisation des objectifs d'accueil de populations et de développement économique portés par les élus.

Ressource fragile, la préservation de la quantité et de la qualité de la ressource en eau est un enjeu majeur pour Alès Agglomération. La disponibilité de la ressource en eau brute est en particulier déterminante pour l'avenir de multiples exploitations agricoles dont l'amélioration du rendement des cultures participe de leur pérennité économique. Il est alors important pour les élus de mettre en place une stratégie de gestion durable de la ressource en eau en favorisant :

- la maîtrise intelligente de la ressource par la sensibilisation des consommateurs et la réalisation d'économies comme l'a fait le syndicat des eaux de l'Avène en améliorant le rendement de ses réseaux (5 millions de m<sup>3</sup> économisés chaque année) ;
- la recherche de ressources de substitution aux ressources alluviales, plus pérennes et moins sensibles aux aléas climatiques. Ces ressources peuvent être mobilisées localement (amélioration de la connaissance du fonctionnement des karsts) ou dans le cadre de transferts d'eaux (cf. l'étude d'opportunité de créer un adducteur d'eau entre le Rhône et Alès dans le cadre de la coopération avec Nîmes métropole) ;

- des politiques de préservation de la qualité des eaux, que ce soit au niveau des pratiques agricoles, des filières d'épuration et de la protection des périmètres de captage.

## **ACTIONS POUR ASSURER LA DISPONIBILITÉ DE LA RESSOURCE EN EAU**

- **Affiner la prospective des besoins et ressources en eau disponibles.**
- **Inciter à l'économie de la ressource en eau et renforcer l'exemplarité de la collectivité.**
- **Favoriser le développement de pratiques agricoles économes en eau : goutte à goutte, types de cultures, ...**
- **Rechercher de nouvelles ressources à court et moyen termes : redévelopper les retenues collinaires, évaluer les possibilités de mobilisation des ressources karstiques, évaluer l'opportunité et la faisabilité de transferts d'eau depuis le Rhône.**
- **Envisager des modes de financement innovant des projets : BRL, pôle métropolitain, acteurs économiques...**

## MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE TERRITOIRE : AXES STRATÉGIQUES

### 1 AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE : SOLIDARITÉ ET ÉQUILIBRE



#### **G** Développer les énergies nouvelles renouvelables et favoriser les économies d'énergie

La prise de conscience environnementale, en lien notamment avec la raréfaction des énergies fossiles et les incidences du réchauffement climatique, amène à imaginer de nouveaux modèles énergétiques plus respectueux de l'environnement.

Désireux de s'inscrire dans cette avancée environnementale, les élus d'Alès Agglomération ont souhaité mobiliser le territoire en la matière.

La réalisation de cet objectif requiert d'agir sur deux aspects en favorisant d'une part les économies d'énergie, notamment dans le domaine du logement par l'amélioration de la performance énergétique des habitations ou dans le domaine des transports par le développement des transports en commun et des mobilités alternatives (covoiturage, autopartage, ...), et d'autre part en favorisant le développement de la production d'énergies renouvelables sur le territoire via des projets publics et/ou privés.

Les communes sont ainsi invitées à rechercher les meilleures formes urbaines, les modes de déplacement, d'éclairage public les plus adaptés et à améliorer la performance énergétique des bâtiments existants ou futurs.

La structuration de la filière bois-énergie témoigne de cet engagement de la Communauté d'agglomération et de sa volonté d'exemplarité en la

matière. Les équipements producteurs d'énergies renouvelables peuvent, à condition d'être bien intégrés dans leur environnement, constituer une forme intéressante de production d'énergie pour le territoire que certaines communes ont choisi d'expérimenter (bois-énergie ou photovoltaïque par exemple). Alès Agglomération a ainsi vocation à soutenir et accompagner les communes dans la réalisation de tels projets en cohérence avec les enjeux agricoles et les contraintes environnementales réglementaires.

### ACTIONS POUR DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET FAVORISER DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

- Élaborer un schéma des énergies nouvelles renouvelables (ENR)
- Développer les économies d'énergie : habitat, transports, éclairage...
- Renforcer l'exemplarité de la collectivité : expérimentation, projets pilotes



## 2 INDUSTRIE, ARTISANAT, TOURISME, AGRICULTURE : VITALITÉ DES ACTIVITÉS

Cet axe vise d'une part à dynamiser l'économie locale et favoriser les initiatives et la promotion des activités existantes et d'autre part à favoriser les installations nouvelles pour attirer des acteurs économiques sur le territoire d'Alès Agglomération et générer de nouvelles richesses. Résolus à inscrire le territoire dans une dynamique de prospérité via l'incitation et l'accompagnement de l'innovation économique, les élus souhaitent accompagner la modernisation du tissu économique d'Alès Agglomération.

**Dans cette perspective, le projet de territoire identifie 6 orientations pour le développement économique d'Alès Agglomération**

- A** Développer l'économie productive : industrie, artisanat, agriculture
- B** Accompagner l'essor de l'économie présente : tourisme, commerces, services
- C** Favoriser un développement économique respectueux de la qualité de l'environnement
- D** Stimuler l'innovation
- E** Mettre en œuvre une politique emploi / formation
- F** Créer des synergies entre les acteurs économiques



**DYNAMISER L'ÉCONOMIE LOCALE,  
FAVORISER LES INITIATIVES,  
FAVORISER LES INSTALLATIONS NOUVELLES,  
GÉNÉRER DE NOUVELLES RICHESSES**

## 2 INDUSTRIE, ARTISANAT, TOURISME, AGRICULTURE : VITALITÉ DES ACTIVITÉS

### A Développer l'économie productive

Si l'économie présente se développe en accompagnement de la croissance démographique, il est impératif pour le territoire de maintenir une composante productive et innovante et/ou à forte valeur ajoutée, notamment dans les secteurs de l'industrie, de l'artisanat et de l'agriculture.

#### **Industrie**

La place d'Alès est le siège d'une activité économique industrielle depuis plus de deux mille ans. Marquée par un siècle dominé par l'industrie minière, l'économie du territoire est aujourd'hui encore dotée d'une forte dimension industrielle et d'un savoir-faire très performant.

Soutenue par la coopération entre acteurs publics et privés, le tissu industriel d'Alès Agglomération a su évoluer et s'adapter pour résister aux récentes crises économiques et financières. Les années 2000 ont ainsi marqué le début d'une mutation des entreprises industrielles avec notamment l'apparition d'entreprises de haute technologie et le développement des services aux industries. Ce dernier secteur représente aujourd'hui un des premiers créateurs d'entreprises sur le territoire.

Dans ce cadre, la structuration de filières économiques (pôle mécanique, éco-industries, pôle biotechnologies) ou encore le développement de la filière ingénieurs entrepreneurs, incubateur, science park de l'Ecole des Mines d'Alès (EMA) représentent des enjeux forts pour le territoire.

A travers ces filières, Alès Agglomération souhaite affirmer la vocation industrielle du bassin d'Alès en tant qu'élément structurant du développement local en incitant le développement d'activités productives haut-de-gamme qui intègrent des savoir-faire de haut niveau et à forte valeur ajoutée. Ces deux dernières années, de très importants investissements (plus de 100 millions d'euros) ont été réalisés pour la modernisation de l'outil industriel sur le bassin d'Alès. Ces efforts ont contribué à la relocalisation d'activités industrielles sur le territoire, attestant ainsi que le modèle de développement économique alésien peut relocaliser des activités productives sur le territoire, à contre courant du fatalisme des délocalisations qui domine le plus souvent.

Pour contribuer à la prospérité économique du territoire, les élus ont rappelé leur volonté de maintenir une activité industrielle et de services à l'industrie performante et innovante, avec l'appui des partenaires que sont l'Ecole des Mines d'Alès / Institut Mines Télécom, l'Agence de développement Alès Myriapolis et la CCI Alès Cévennes.



DÉCOUVREZ CE QUE PENSENT  
LES HABITANTS D'ALÈS AGGLOMÉRATION  
DE L'AXE 2



MAINTENIR  
UNE ACTIVITÉ  
INDUSTRIELLE  
ET DE SERVICES  
À L'INDUSTRIE  
PERFORMANTE  
ET INNOVANTE

## MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE TERRITOIRE : AXES STRATÉGIQUES

### 2 INDUSTRIE, ARTISANAT, TOURISME, AGRICULTURE : VITALITÉ DES ACTIVITÉS



#### **Artisanat**

Le territoire bénéficie d'un tissu artisanal riche d'une production diversifiée. Forts d'un savoir-faire séculaire, les métiers de l'artisanat s'inscrivent dans une dynamique positive en termes de création d'emplois et d'établissements. Véritable pépinière d'entrepreneurs, le secteur de l'artisanat d'Alès Agglomération est principalement composé de petites structures.

Implantés tant dans l'espace rural que dans l'espace urbain, les artisans contribuent au développement économique du territoire et à la vie sociale à travers différentes formes de services répondant aux besoins des habitants et des acteurs économiques locaux.

Les élus d'Alès Agglomération souhaitent accompagner le développement qualitatif et quantitatif des entreprises et des métiers de l'artisanat pour répondre à une demande nouvelle et ses exigences de qualité. L'accompagnement des entreprises artisanales vise à leur permettre ainsi de s'ouvrir aux innovations et aux avancées technologiques, en lien avec les évolutions de la société.



Il convient pour Alès Agglomération et son Agence de développement économique d'accompagner, en partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, la modernisation et l'organisation des activités artisanales sur tout le territoire, de favoriser la transmission des savoir-faire et des entreprises, et de redynamiser l'engagement des jeunes pour ce secteur d'activité.

## **Agriculture**

L'exploitation agro-sylvo-pastorale des sols a façonné et façonne encore les paysages d'Alès Agglomération. Par delà sa dimension paysagère, l'agriculture est avant tout une activité économique que les élus souhaitent préserver et redynamiser.

En partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Gard, les élus et acteurs du monde agro-sylvo-pastoral ont initié dans ce sens une stratégie consistant à :

- valoriser des productions locales à travers la mise en place de circuits courts de redistribution ou de labels ;
- favoriser le maintien des exploitations viables en préservant le foncier et en assurant les ressources nécessaires à leur viabilité économique ;
- favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs sur le territoire en facilitant et accompagnant les reprises et la formation de qualité.

### **En synthèse pour l'économie productive**

Le développement d'une économie productive sur le territoire nécessite de poursuivre les efforts engagés dans les secteurs de l'industrie, de l'artisanat et de l'agriculture.

Les entreprises du territoire et les porteurs de projet qui envisagent de s'y installer ont besoin de trouver des conditions d'accueil et de développement adaptées aux spécificités et aux évolutions de leurs outils de travail. La mise en place d'une offre d'accueil performante et d'accompagnement à l'implantation et au développement des entreprises sur le territoire constitue une priorité.

Les filières économiques thématiques doivent faire l'objet d'un travail de structuration et d'animation. Ce travail s'inscrit en complémentarité de l'action conduite en matière de création de zones d'activités, en contribuant à localiser les activités sur l'ensemble du territoire. Le développement des filières existantes et la création de nouvelles filières sont importants pour accompagner le maintien de l'économie productive. Sur le territoire d'Alès Agglomération, les filières suivantes sont identifiées : éco-activités, tourisme, sports mécaniques, agro-alimentaire, bois-énergie, formation, 3e et 4e âges.

L'accompagnement des porteurs de projet et entreprises, y compris artisanales et agricoles, est également à renforcer.

En parallèle de l'accompagnement à la création de nouvelles activités, les élus souhaitent se donner les moyens de pérenniser les entreprises existantes, lesquelles peuvent parfois connaître des difficultés lors de la cessation d'activité du créateur ou du propriétaire. Le soutien aux efforts entrepris dans le domaine de la reprise d'entreprises artisanales et de commerces est très important, notamment dans les secteurs ruraux au sein desquels la fermeture d'un établissement représente une perte lourde. Les élus ont aussi pour but de redynamiser l'engagement des jeunes vers les métiers de l'artisanat et des productions locales de qualité (agricoles, forestières, pastorales, ...).

MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE TERRITOIRE : AXES STRATÉGIQUES

## 2 INDUSTRIE, ARTISANAT, TOURISME, AGRICULTURE : VITALITÉ DES ACTIVITÉS



### **B** Accompagner l'essor de l'économie présenteielle : services, commerce, tourisme

L'économie présenteielle se développe fortement depuis que le territoire a retrouvé une attractivité démographique soutenue. Ce secteur génère une valeur ajoutée significative pour le territoire et permet de développer des activités locales nouvelles. L'économie présenteielle « non délocalisable » se développe sur l'ensemble du territoire suivant la localisation de la population permanente ou de passage.

Alors que les secteurs du service, du commerce et du tourisme connaissent des dynamiques positives, il est important de contribuer à la pérennité et à la structuration de l'économie présenteielle sur Aix Agglomération.

Le soutien au développement de l'économie présenteielle passe ainsi par l'organisation de l'offre foncière dans le secteur du commerce ou des services, ainsi que l'amélioration de l'adéquation de l'offre de services aux besoins des habitants et visiteurs par une professionnalisation du secteur.

## PÉRENNISER L'ÉCONOMIE PRÉSENTIELLE NON DÉLOCALISABLE

## ACTIONS TRANSVERSALES POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE PRODUCTIVE PRÉSENTIELLE

- **Structurer la localisation des activités économiques sur le territoire dans des lieux stratégiques en cohérence avec les différentes filières.**
  - Aménagement de zones d'activités économiques
  - Mise en oeuvre du Document d'Aménagement Commercial
  - Implantations adaptées des PME, PMI et TPE sur le territoire
- **Renforcer et étendre l'action du guichet unique Alès Myriapolis en partenariat avec l'EMA et les chambres consulaires**
  - Accueil et aides aux porteurs de projets et entreprises : industrie, artisanat, agriculture, tourisme
  - Suivi et accompagnement des entreprises locales, y compris TPE
  - Développement et diversification des filières
  - Animation des filières : fertilisations croisées, clubs
- **Développer un tourisme durable et agro-tourisme**
  - Élaborer un schéma directeur de développement touristique
  - Diversifier et professionnaliser l'offre d'accueil et d'activités
  - Soutenir et coordonner la promotion des Cévennes
  - Favoriser la coordination des actions de promotion entre les différents acteurs touristiques
- **Renforcer l'attractivité économique du territoire**
  - Communiquer sur les atouts : savoir-faire locaux, EMA
  - Renforcer les coopérations économiques locales et externes
  - Organiser la desserte logistique de l'agglomération
  - Conserver et valoriser les infrastructures économiques structurantes : abattoir, Parc des Expositions, ...
  - Valoriser les productions de qualité et entreprises performantes : produits artisanaux reconnus, entreprises du Pôle Mécanique.





## FAVORISER LES DÉMARCHES RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT

### **C** Favoriser un développement économique respectueux de la qualité de l'environnement

Les dynamiques de développement économique ont des incidences directes sur l'environnement naturel et urbain qu'il est possible de maîtriser en définissant des objectifs qualitatifs pour la réalisation des aménagements.

Ces objectifs nécessitent des réflexions sur la qualité architecturale des bâtiments (commerces, entreprises, usines...) pour une meilleure intégration des zones d'activités et commerciales dans leur environnement et également un traitement multimodal des accès à ces zones. Les zones d'activités et zones commerciales d'entrées de ville, ainsi que les commerces et activités de centre-ville participent à la qualité des espaces urbains. Il apparaît important de favoriser l'intégration architecturale de ces aménagements en cohérence avec leur environnement.

Il convient également, pour limiter l'impact sur le milieu naturel, de favoriser des démarches respectueuses de l'environnement comme l'installation de systèmes de récupération des eaux de pluie, le tri de déchets ou encore l'implantation réfléchie des zones d'activités en cohérence avec la préservation des espaces agricoles et naturels de qualité.

### ACTIONS POUR FAVORISER UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RESPECTUEUX DE LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

- Valoriser les implantations économiques respectueuses de l'environnement.
- Soutenir le développement harmonieux des zones d'activités économiques et commerciales.
- Prendre en compte, dans les projets de développement économique, la qualité des ressources environnementales du territoire.





### **D** Stimuler l'innovation

La capacité d'innovation dans l'ensemble des secteurs économiques est une condition déterminante pour maintenir une économie performante qui s'adapte aux mutations de la société.

Dans le domaine de l'innovation, Alès Agglomération bénéficie d'atouts spécifiques avec l'École des Mines et l'ensemble de sa filière ingénieurs entrepreneurs, incubateur, Science Park, sur lesquels il est important de s'appuyer.

Pour favoriser l'innovation économique sur leur territoire, les élus souhaitent mobiliser les entreprises autour de démarches et processus innovants et accompagner l'ensemble des secteurs économiques dans l'innovation en développant des lieux d'incitation et de partage d'expériences innovantes.



### **ACTIONS POUR STIMULER L'INNOVATION**

- Veille sur les circuits porteurs à forte Valeur Ajoutée.
- Créer un espace d'échanges au profit de l'innovation.
- Soutenir l'incubateur de l'EMA : financement des projets, promotion de ses actions.
- Faciliter l'accès des PMI aux capacités de recherche de l'EMA.

## 2 INDUSTRIE, ARTISANAT, TOURISME, AGRICULTURE : VITALITÉ DES ACTIVITÉS

### **E** Mettre en œuvre une politique emploi / formation

Sur les dernières années, le territoire a créé de nombreux emplois qui ne bénéficient pas forcément à ses habitants. Pour assurer l'avenir du tissu économique local, il convient d'œuvrer à la bonne adéquation des besoins des entreprises et des qualifications de la main d'œuvre locale, à travers une offre en formations performantes et de qualité.

Si le territoire accueille des formations performantes comme l'École des Mines d'Alès ou le Campus de l'apprentissage, il apparaît que des formations initiales et continues de type IUT font défaut. Pour favoriser l'emploi des habitants du territoire il est important de développer les qualifications des habitants d'Alès Agglomération via des actions de formation cohérentes avec les besoins des entreprises.

La mise en œuvre d'une politique emploi/formation doit permettre de renforcer l'adéquation entre la création d'emplois et les offres en formation en étroite coopération avec Pôle emploi et la Maison de l'Emploi : filières de formation, groupements d'employeurs,

### ACTIONS POUR METTRE EN ŒUVRE UNE POLITIQUE EMPLOI / FORMATION

- Intégrer l'observation des métiers et de l'innovation dans l'observatoire partenarial
  - Veille stratégique et réactivité
  - Dynamique de partage d'information entre acteurs économiques
- Développer une démarche proactive innovante pour mettre en œuvre une offre de formation adaptée et mutualisée à l'échelle du territoire
  - Identifier les besoins des entreprises : industrie, artisanat, agriculture, services.
  - Être réactif (< 6 mois) dans la création de formations sur mesure en cohérence avec les besoins des entreprises et les filières économiques.
  - Accompagner l'émergence de formations innovantes. Ex. nouvelles constructions (ossature bois, BBC), ...
  - Mutualiser les compétences des acteurs de la formation : CCI Alès Cévennes, Maison de l'emploi, Pôle emploi, EMA, ...
  - Soutenir les associations et organismes de la formation : Eurekatès, Cristal, Pôle Culturel et Scientifique de Rochebelle.
  - Structurer des parcours pédagogiques pour la transmission du savoir faire et des compétences.
  - Créer un pôle d'excellence de formation aux métiers de pleine nature.



DÉCOUVREZ CE QUE PENSENT  
LES HABITANTS D'ALÈS AGGLOMÉRATION  
DE L'AXE 2

## **F** Créer des synergies entre les acteurs économiques

L'objectif est ici de dynamiser l'économie locale par la mise en réseau des acteurs économiques et de favoriser les initiatives et la promotion des activités existantes. Il s'agit notamment de conduire, avec les partenaires territoriaux, des actions et dispositifs de développement local pour coordonner les différentes structures d'aides et de soutien aux entreprises locales (guichet unique Alès Myriapolis / chambres consulaires) et favoriser la rencontre et l'échange entre les acteurs économiques (fertilisations croisées).

### **ACTIONS POUR CRÉER DES SYNERGIES ENTRE LES ACTEURS ÉCONOMIQUES**

- Coordonner les différentes structures d'aide et de soutien aux entreprises : Agence de développement Alès Myriapolis, CCI Alès Cévennes, CMA, CA, ...
- Favoriser les rencontres et échanges entre les acteurs économiques : lieux dédiés, occasions favorables.
- Faciliter la connaissance réciproque et l'échange entre acteurs locaux.
- Favoriser les coopérations industrielles, commerciales ou de services.
- Soutenir la promotion et le développement des activités locales par des actions en commun et sur différents plans : commercial, technique, formation, relations européennes et internationales, qualité de services, modernisation des structures, des moyens et des compétences, ...



### 3 Innovation territoriale : Alès Agglo Lab

Pour saisir les opportunités offertes par le futur il convient de positionner Alès Agglomération en tant que territoire pionnier en termes d'expérimentations et d'innovations dans différents domaines.

Sur cet axe, le projet consiste à faire d'Alès Agglomération :

- un territoire d'innovations sociétales durables en matière de formation, d'habitat, de transports, de santé, d'économie, d'agriculture, de tourisme, d'environnement, d'écologie ;
- un creuset d'initiatives et d'entreprises créatives et modernes portées par des hommes et femmes de caractère désireux d'y vivre et d'y travailler ;
- un lieu d'expérimentations grandeur nature enrichissantes pour ses habitants et l'inscrivant progressivement dans la modernité du 21<sup>e</sup> siècle ;
- un territoire pilote, déterminé, audacieux, persévérant.

#### 3 orientations du projet de territoire visent à la réalisation de cet objectif

- A** Mettre en œuvre un grand projet numérique Alès Agglomération
- B** Développer des applications territoriales des innovations sociétales
- C** Initier un projet longévité : 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> âges



DÉCOUVREZ CE QUE PENSENT  
LES HABITANTS D'ALÈS AGGLOMÉRATION  
DE L'AXE 3

## MISE EN PLACE D'UNE UNIVERSITÉ VIRTUELLE DU XXI<sup>e</sup> SIÈCLE

### **A** Grand projet numérique Alès Agglomération

La démarche vise ici à ce que le territoire prenne part à la révolution numérique en se dotant d'un grand projet numérique. Le grand projet numérique a ainsi pour objectif de favoriser l'accès et la familiarisation aux usages avancés de l'internet pour différents publics : du plus jeune âge aux séniors.

Le grand projet numérique d'Alès Agglomération représente une véritable opportunité en termes de formation et d'ouverture d'esprit pour les habitants et entreprises du territoire.

Il s'agit de favoriser l'apprentissage et mise à niveau permanents de la communauté territoriale aux évolutions technologiques numériques.

Le projet implique l'installation d'écoles numériques, le développement de l'e-administration, l'accompagnement du développement du télétravail et la mise en place d'une université virtuelle du XXI<sup>e</sup> siècle.



Organisée autour de l'accès aux savoirs en ligne et de pratiques pédagogiques innovantes à destination de toutes les tranches d'âges (jeunes, actifs, personnes âgées), l'université virtuelle doit permettre la diffusion et le partage de connaissances. Avec l'appui de l'Ecole des Mines d'Alès / institut Mines-Télécom et en partenariat avec les centres de formations internationaux, nationaux, régionaux, et locaux, l'université virtuelle d'Alès représente une expérimentation complète et innovante d'offres en formation de haut niveau et accessible à tous.

Ces objectifs impliquent la structuration d'une organisation propre au grand projet numérique afin d'inscrire le territoire dans les dynamiques actuelles du numérique et de lui faire prendre de l'avance. Ils nécessitent également de mettre en place des structures d'accompagnement, de veille et réflexion sur l'utilisation du numérique, comme la mise à disposition d'espaces numériques au plus près des habitants.

### ACTIONS POUR CRÉER DES SYNERGIES ENTRE LES ACTEURS ÉCONOMIQUES

- Créer un centre de ressources numériques (CRN AA)
  - Veille et formation au numérique
  - Appropriation et apprentissage permanent
  - Avec l'appui d'un comité scientifique du numérique
- Aménager des « espaces numériques d'activités »
- Développer le portail numérique Alès Agglo
- Accompagner l'implantation d'écoles numériques
  - Équipement des écoles existantes
  - Projet pédagogique
  - Formation des pédagogues
  - Suivi, évaluation, coaching
- Intégrer les usages du numérique dans les process des entreprises : industrie, artisanat, agriculture, tourisme
- Développer une antenne d'université virtuelle sur Alès
  - Noyau didactique
  - Conseil scientifique
  - Equipements et infrastructures du site
  - Mobilisation des partenaires scientifiques, pédagogiques et financiers



DÉCOUVREZ CE QUE PENSENT  
LES HABITANTS D'ALÈS AGGLOMÉRATION  
DE L'AXE 3

## **B** Applications territoriales des innovations sociétales

Il s'agit de faire du territoire d'Alès Agglomération un laboratoire vivant d'expérimentations visant à appliquer localement des innovations dans tous les domaines de la société et des modes de vie.

L'objectif est ici de positionner Alès Agglomération en tant que territoire innovant, pionnier et audacieux et de favoriser sa reconnaissance en tant que tel. Les élus souhaitent pour ce faire promouvoir les expérimentations et innovations territoriales en interne à partir de projets pilotes et, si le résultat est probant, généraliser leur application. Alès Agglomération soutient et encourage ainsi l'innovation et l'expérimentation en lien avec les évolutions sociétales.

L'expérimentation d'innovations peut ainsi concerner des domaines tels que l'habitat, les transports, les soins, l'économie, l'agriculture, le tourisme, l'environnement, l'écologie, ...

Alès Agglomération se positionne ainsi comme un accompagnateur de l'innovation dans la logique suivante : formations → incubateur → pépinière → développement

## POSITIONNER ALÈS AGGLOMÉRATION COMME TERRITOIRE INNOVANT, PIONNIER ET AUDACIEUX

### ACTIONS POUR L'APPLICATION TERRITORIALE DES INNOVATIONS SOCIÉTALES

- Soutenir l'application territoriale des innovations sociétales
  - Ex : formation aux nouveaux modes de construction : ossature bois, BBC, énergie positive, ...
  - Ex : créer une plateforme mobilités pour promouvoir les TC et déplacements alternatifs
- Communiquer et valoriser les expérimentations probantes pour les généraliser à l'ensemble du territoire

### **C** Projet longévité : 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> âges

D'ici 2025, 1/3 des habitants du territoire aura plus de 60 ans. Cette évolution place le territoire au seuil d'une révolution sociétale majeure au moment où les personnes âgées peuvent vivre plus longtemps et en bonne santé.

Le vieillissement de la population va générer des besoins nouveaux en termes d'habitat adapté, de mobilités, de services, de bien-être du corps et de l'esprit, mais également de relations sociales et intergénérationnelles et de temps libre.

Plutôt que de subir cette évolution, les élus ont choisi d'anticiper le changement et de développer sur leur territoire une offre d'accueil d'avant-garde pour les 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> âges.

### **ACTIONS POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UNE POLITIQUE LONGÉVITÉ (3<sup>e</sup> ET 4<sup>e</sup> ÂGES)**

- Développer une offre en logements adaptés : résidences, équipements
- Mettre en place des services de proximité / services à domicile
- Aider à la mobilité : accompagnement, transport à la demande
- Temps libre : loisirs, culture, associations, ...





## 4 Qualité du mode de vie : « bien vivre ensemble »

Il s'agit ici de valoriser et de préserver la diversité et la qualité du cadre de vie d'Alès Agglomération en offrant aux habitants, entreprises et visiteurs de passage les services, les équipements et l'environnement constitutifs de la qualité de vie d'Alès Agglomération et de son attractivité.

**Les orientations suivantes répondent aux enjeux de développement de la qualité du cadre de vie d'Alès Agglomération :**

- A Maintenir et développer les services publics et services au public**
- B S'inscrire dans la société du temps libre, de la culture et de la connaissance**
- C Développer des animations et événements pour les différents publics**
- D Valoriser la diversité des espaces naturels à travers l'actualisation et la mise en œuvre de l'Agenda 21**
- E Développer les mobilités durables et alternatives**
- F Favoriser la qualité du lien social**
- G Valoriser les productions locales**

### **A Maintenir et développer les services publics et services au public**

Le projet de territoire accorde une place particulière à la recherche de l'équilibre territorial et des solidarités entre les différentes entités qui constituent Alès Agglomération (villes, espaces péri-urbains, pôles de centralités, communes rurales). Parmi les facteurs d'équilibre, la répartition des services sur le territoire est importante car elle détermine les conditions d'accès pour un plus grand nombre possible : offre de soins, petite enfance, offre commerciale, services aux personnes et services aux publics, ...

Les responsables du territoire se sont donné comme objectif de rapprocher le plus possible les équipements et services des habitants, tout en maintenant le rôle de la ville-centre et des pôles de centralité (maillage territorial). La structuration et l'organisation de l'espace autour de pôles urbains constituent une base pour l'accessibilité des services pour tous les habitants du territoire.

## 4 QUALITÉ DU MODE DE VIE : « BIEN VIVRE ENSEMBLE »

### VALORISER ET METTRE EN AVANT DE L'OFFRE CULTURELLE ET DE LOISIRS D'ALÈS AGGLOMÉRATION

Le projet de territoire identifie, autour de la ville-centre d'Alès, 3 pôles de centralité secondaire pouvant assurer un accès aux services sur leur propre bassin de vie : Saint-Jean-du-Gard, Anduze, Vézénobres. À partir de cette structuration, il devient possible de situer à une dizaine de kilomètres de chaque habitant, les services d'usage quotidiens ou hebdomadaires et de trouver à Alès des fonctions métropolitaines accessibles aisément aux habitants d'Alès Agglomération et que peu de territoires ruraux équivalents possèdent.

#### MAINTENIR ET DÉVELOPPER LES SERVICES PUBLICS ET SERVICES AUX PUBLICS

- Réaliser un schéma directeur des services pour organiser la répartition équilibrée des services sur le territoire.
- Créer des points multiservices dans l'espace rural.
- Aménager des maisons de santé pluri-professionnelles.



DÉCOUVREZ CE QUE PENSENT  
LES HABITANTS D'ALÈS AGGLOMÉRATION  
DE L'AXE 4

#### **B** S'inscrire dans la société du temps libre, de la culture et de la connaissance

Dans un ouvrage paru en 2011<sup>1</sup>, le sociologue Jean Viard mentionne qu'en parallèle à l'augmentation de la durée de temps libre sur notre temps de vie, la société de l'éducation et de loisirs est devenue réalité.

Dans ce contexte, l'offre culturelle et de loisirs constitue un important vecteur d'attractivité et de développement touristique pour les territoires. Elle participe pleinement de la qualité du cadre de vie et du développement d'une économie locale créatrice d'emplois. Il est déterminant pour un territoire qui souhaite maintenir la qualité de son cadre de vie, de proposer à ses habitants des accès de qualité à la culture, aux loisirs et à la connaissance.

Le territoire d'Alès Agglomération est doté d'une offre culturelle et de loisirs de grande qualité qu'il convient de mettre en avant et de valoriser : Musées, sites touristiques, sites culturels, équipements sportifs, de loisirs, histoire protestante, ...

Le projet de territoire vise à faciliter l'accessibilité à ces pratiques et soutenir les initiatives locales des institutions et associations culturelles, petites et grandes. Il préconise dans ce sens de développer ou maintenir les équipements culturels et les lieux de diffusion de création dans les pôles de centralité comme dans les territoires ruraux.

1. Jean Viard, *Nouveau portrait de la France, La société des modes de vie, édition laube, 2011*

### **C** Développer des animations et événements pour les différents publics

Les manifestations sportives, l'organisation de rencontres culturelles, telles que la Féria d'Alès, Cratère Surfaces, le Festival du Cinéma « Itinérances », Les Fous Chantants, la Nuit des Camisards, le salon du MIAM sont autant d'événements culturels, festifs et sportifs qui rencontrent chaque année un franc succès.

Les animations et événements sont générateurs d'échanges qui participent de l'animation et de la vitalité d'un territoire. Il est ainsi important pour le territoire de maintenir et développer une offre en événements de qualité et diversifiés à l'attention de différents publics : jeunes, adultes, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> âges, visiteurs de passage.

### **ACTIONS TRANSVERSALES POUR INSCRIRE LE TERRITOIRE DANS LA SOCIÉTÉ DU TEMPS LIBRE, DE LA CULTURE ET DE LA CONNAISSANCE ET DÉVELOPPER DES ANIMATIONS ET ÉVÉNEMENTS POUR LES DIFFÉRENTS PUBLICS**

- Optimiser et renforcer l'offre de loisirs, culturelle, patrimoniale et éducative
- Soutenir, aider et accompagner les acteurs et associations en place : Cratère, Nuit des Camisards, festival Itinérances, ...
  - Réaliser un état des lieux de l'offre sur le territoire, élaborer un calendrier commun des événements / manifestations, professionnaliser les associations.
  - Accompagner la professionnalisation du tissu associatif : formations, communication, recherche de subventions, mise à disposition d'outils, ...
- Optimiser l'offre existante : polyvalence des équipements, mutualisation des moyens, création d'antennes culturelles et sportives.
- Compléter et actualiser l'offre : multiplexe, salle de concerts, équipements sportifs...
- Créer un centre de ressources des métiers culturels en lien avec les structures existantes : associations, pôle scientifique culturel de Rochebelle

## 4 QUALITÉ DU MODE DE VIE : « BIEN VIVRE ENSEMBLE »

### **D** Valoriser la diversité des espaces naturels à travers l'actualisation et la mise en œuvre de l'Agenda 21

La diversité d'espaces naturels qu'abrite Alès Agglomération est un véritable atout contemporain et pour les générations futures.

Alors que le territoire est redevenu attractif, il convient d'accompagner l'accueil des nouvelles populations et l'implantation d'activités économiques par la préservation de ses espaces naturels et la qualité de ses sites patrimoniaux.

Dans un contexte de mutation importante du territoire alésien, la Communauté d'Alès Agglomération souhaite promouvoir et mettre en œuvre un développement durable conciliant le maintien de la qualité de vie, le bien-vivre et le développement socio-économique du territoire.

L'actualisation et la mise en œuvre de l'Agenda 21 doivent ainsi permettre d'atteindre cet objectif et d'assurer un développement harmonieux du territoire dans le respect de ses différentes composantes.

### ACTIONS POUR VALORISER LA DIVERSITÉ DES ESPACES NATURELS À TRAVERS L'ACTUALISATION ET LA MISE EN ŒUVRE DE L'AGENDA 21

- Actions de préservation de la biodiversité
- Améliorer la gestion des déchets et leur réduction
- Découverte et pédagogie de l'environnement cévenol
- Développement des activités de pleine nature
- Valorisation de la qualité exceptionnelle des espaces





DÉCOUVREZ CE QUE PENSENT  
LES HABITANTS D'ALÈS AGGLOMÉRATION  
DE L'AXE 4

### **E** Développer les mobilités durables et alternatives

Dans l'objectif de s'inscrire dans une démarche de développement durable et d'encourager une plus grande sobriété énergétique dans la consommation publique et privée, les élus souhaitent engager leurs efforts pour réduire les consommations liées aux transports.

Alors que près de 80% des déplacements sur le territoire sont réalisés en voiture individuelle, il apparaît important de développer une offre de transport alternative orientée vers les mobilités durables.

Développement des transports en commun, mobilités douces, mise en place d'un service de covoiturage. ... Les champs d'actions pour agir dans le domaine sont multiples et pour certains déjà expérimentés sur différentes communes du territoire.

Pour être attractives face à la facilité d'usage de la voiture individuelle, il convient de rendre ces offres performantes, de faciliter la multi-modalité et de travailler leur coordination.

## ACTIONS POUR DÉVELOPPER LES MOBILITÉS DURABLES ET ALTERNATIVES

- Aménager des voies pour les déplacements doux et innovants : pistes cyclables, ...
  - Coordonner l'action des communes : réseau communautaire
  - Développer des partenariats : CG30, associations, ...
- Créer une agence des mobilités :
  - Guichet unique sur les modes de transports
  - Co-voiturage et véhicules propres
- Expérimenter des usages partagés de la voirie
- Expérimenter de nouveaux modes de déplacement : auto partage, véhicules électriques, ...



### **F Favoriser la qualité du lien social**

La qualité du lien social passe par les différents acteurs du territoire et constitue un des piliers du projet de territoire. De l'accueil des nouvelles populations aux solidarités territoriales, l'ensemble des orientations et actions du projet de territoire participe à la préservation et au développement de la qualité du lien social.

L'accueil de nouvelles populations implique de travailler à la bonne intégration des nouveaux arrivants. Par ailleurs, les élus d'Alès Agglomération ont engagé dans ce sens un travail de réflexion pour concevoir des formes urbaines durables et intégrées qui préservent la mixité sociale et intergénérationnelle.

Le projet de territoire vise également à soutenir les filières courtes et les activités économiques locales, sociales et solidaires, génératrices de vitalité et d'animation. Le soutien aux actions culturelles, lieux et événements (bibliothèques, médiathèques, cinémas, festivals, ...) est également un vecteur de cohésion sociale et du « vivre ensemble » qui favorise la mixité sociale et intergénérationnelle.

La transmission des savoirs et des savoir-faire par des interactions entre les habitants permet également de préserver le lien intergénérationnel. Il est ainsi important de contribuer au renfort des réseaux locaux et des solidarités en soutenant le dynamisme associatif.

La qualité du lien social dépend aussi du dynamisme des villages de l'ensemble du territoire. Cette dynamique tend à être renforcée à travers la structuration, autour de la ville-centre d'Alès, d'une armature urbaine qui

assure le développement de pôles de centralité. Ces pôles de centralité ont vocation à améliorer l'accessibilité et la proximité des services, équipements culturels, sportifs et de loisirs générateurs de lien social, à un plus grand nombre d'habitants.

Alès Agglomération souhaite également prendre pleinement part à la politique d'inclusion sociale promue à l'échelle nationale et européenne et à la politique de la ville pour la réduction des inégalités sociales, en partenariat avec l'Etat, les bailleurs sociaux, les milieux économiques et associatifs.

### **ACTIONS POUR FAVORISER LA QUALITÉ DU LIEN SOCIAL**

- Concevoir des formes urbaines favorisant les échanges entre habitants.
- Requalifier certains espaces urbains
- Valoriser les compétences et savoir-faire locaux.
- Favoriser l'insertion en mobilisant les outils adaptés et les acteurs locaux.
- Développer l'Economie Sociale et Solidaire.
- Soutenir les associations et leurs initiatives.



### **G** Valoriser les productions locales

Les productions locales contribuent à marquer et faire partager l'identité d'un territoire et à incarner son image interne et externe.

La promotion des productions locales participe de l'image et de la notoriété d'un territoire auprès de ses habitants, des visiteurs de passage et à l'extérieur. Il est alors important de favoriser le développement et la valorisation de l'offre de productions de qualité : agro-alimentaires, artisanales.

Alès Agglomération regroupe de nombreuses productions labellisées et de qualité telles que les vins ou les poteries d'Anduze, dont une meilleure valorisation contribuera à renforcer l'image du territoire. Pour agir dans ce sens, les élus souhaitent lancer l'élaboration d'une stratégie de valorisation des productions locales à travers des circuits courts de distribution et soutenir l'innovation socio-économique dans les opérations de promotion.

Dans cette perspective, la création du Pôle Euro-méditerranéen de la Figue à Vézénobres constitue un projet innovant à fort potentiel pour la valorisation de productions locales. Ce projet comprend notamment un verger conservatoire, une université populaire de la figue, la production et la transformation du produit figue. C'est un projet-pilote significatif de

la stratégie de valorisation portée par les élus d'Alès Agglomération via le développement d'une filière agricole et économique innovante d'une part et sa contribution à la préservation patrimoniale, l'animation touristique et événementielle du territoire d'autre part.

La coopération entre les entreprises de production de qualité constitue également un axe de travail important : filière de produits du territoire, démarche de labellisation, ...

### **ACTIONS POUR VALORISER LES PRODUCTIONS LOCALES**

- Animation des réseaux, micro-filières et filières courtes : agriculture, produits du terroir, artisanat, Baron des Cévennes, ...
- Soutien des initiatives de labellisation
- Soutien à l'élaboration et l'accompagnement des projets pilotes innovants en matière de valorisation des productions locales : cf. par exemple le Pôle Euro-méditerranéen de la Figue à Vézénobres

## 5 Rayonnement et attractivité – image et notoriété

L'objectif est ici de soutenir et de développer l'attractivité du territoire en tant que territoire pionnier et d'innovation pour un effort de promotion et de communication interne et externe autour des axes de son projet de territoire.

**Pour y parvenir, le projet de territoire définit 4 orientations sur lesquelles Alès Agglomération pourra agir avec ses partenaires**

- A** Développer la communication territoriale
- B** Développer l'image touristique de la « Destination Cévennes »
- C** Valoriser les ressources patrimoniales, naturelles et culturelles à l'extérieur du territoire
- D** Développer une politique d'attraction événementielle





# SOUTENIR ET DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE



## **A** Développer la communication territoriale

Le rayonnement et la notoriété d'Alès Agglomération ne sont pas aujourd'hui à la hauteur de la réalité du territoire. Il est important de mobiliser les acteurs publics et privés pour favoriser une identification globale d'Alès Agglomération en tant que territoire pionnier, innovant et dynamique. Il convient alors de développer la communication pour mettre en avant les vecteurs de la vitalité et du dynamisme du territoire : cadre de vie, entreprises innovantes, innovation sociétale, productions de qualité, événements culturels, ...

La démarche de communication consiste d'une part à promouvoir les expérimentations et innovations territoriales en interne et d'autre part à les valoriser à l'externe via des événements, manifestations, opérations de communication et actions de promotions ciblées.

L'organisation du concours Alès Audace, les Rencontres Internationales des Véhicules Écologiques organisées sur le Pôle Mécanique, ou le salon du MIAM, sont autant d'actions qui pourraient être généralisées dans les domaines porteurs d'Alès Agglomération.

L'élaboration d'un plan de communication qui permette de structurer et de porter des actions de promotion du territoire est alors déterminant pour renforcer l'attractivité du territoire.

## ACTIONS POUR DÉVELOPPER LA COMMUNICATION TERRITORIALE

- Mettre en place un plan de communication pour faire rayonner les atouts du territoire
- Marketing territorial
- Communiquer sur les villages de caractère et villages remarquables, la nature, les sites, les châteaux, ...
- Valoriser les productions de l'industrie, de l'artisanat, et de l'agriculture



DÉCOUVREZ CE QUE PENSENT  
LES HABITANTS D'ALÈS AGGLOMÉRATION  
DE L'AXE 5

## 5 RAYONNEMENT ET ATTRACTIVITÉ – IMAGE ET NOTORIÉTÉ

### **B** Développer l'image touristique de la Destination Cévennes

« À l'âge de la retraite, 48% des français rêvent de déménager pour "retourner au pays" ou aller résider dans leur région de vacances préférée. »

« La densité de création des entreprises suit de très près la géographie des résidences secondaires »

Extrait de J. Viard, Nouveau portrait de la France :

Le tourisme est un secteur en fort développement sur Alès Agglomération. Par delà sa vocation économique et culturelle, il est un des premiers générateurs d'attractivité. Le tourisme participe à la promotion du territoire et plus celui-ci est réputé sur le plan touristique plus il attire des habitants et des activités.

Alès Agglomération dispose d'un important potentiel touristique que les élus ont choisi de valoriser et de structurer à travers la mise en place de la filière tourisme et la création de la « Destination Cévennes ». Structurée autour de la notion « d'archipel de mondes à part » et des activités de pleine

nature, la « Destination Cévennes » assure la promotion de la diversité du territoire et de ses espaces et connaît un réel succès depuis son lancement. Fort de cette réussite, les élus souhaitent continuer à soutenir les efforts pour dynamiser le tourisme sur Alès Agglomération et plus largement sur la Destination Cévennes et bénéficier des retombées en termes d'attractivité et d'image.

### ACTIONS POUR DÉVELOPPER L'IMAGE TOURISTIQUE DE LA DESTINATION CÉVENNES

- Poursuivre la structuration de la « Destination Cévennes ».
- Accompagner le développement qualitatif de l'offre et la professionnalisation des prestataires.
- Poursuivre la coopération entre collectivités, offices de tourisme et prestataires pour la promotion des Cévennes.

### **C** Valoriser les ressources patrimoniales, naturelles et culturelles à l'extérieur du territoire

Pour faire connaître et développer la notoriété du territoire, il est important d'être en capacité d'innover et d'amener le public à rencontrer le territoire.

Il est également important de sortir de ses frontières et de solliciter de nouveaux publics à l'extérieur d'Alès Agglomération.

Le développement d'internet offre des opportunités considérables en termes de promotion, comme en témoigne le succès que rencontre chaque jour le site interne de la Destination Cévennes ([www.cevennes-tourisme.fr](http://www.cevennes-tourisme.fr)). La présence d'Alès Agglomération sur internet via des sites de qualité et sur les réseaux sociaux constitue un vecteur médiatique nouveau pour aller à la rencontre de nouveaux publics et faire connaître le territoire.

#### **ACTIONS POUR INNOVER POUR VALORISER LES RESSOURCES LOCALES**

- Aménager des routes thématiques : voie Régordane, route du vin,
- Reconvertir les sites miniers en lieux culturels, touristiques, éducatifs, gastronomiques
- Créer une maison de l'Agglo, vitrine des savoir-faire
- Créer une plateforme internet pour nouveaux arrivants
- Mettre en place un plan de marketing / vente : labels, maisons du terroir, réseaux de distribution, ...

### **D** Développer une politique d'attraction événementielle

Féria, salon du MIAM, foire ALESPO, séminaire cévenol, ... sont autant d'événements qui rencontrent chaque année un grand succès auprès des visiteurs.

Les grands événements contribuent à forger l'image d'Alès Agglomération. La mise en place d'une politique événementielle constitue ainsi une opportunité significative pour attirer de nouveaux publics privés et professionnels et faire connaître le territoire pour ses qualités.

#### **ACTIONS POUR DÉVELOPPER UNE POLITIQUE D'ATTRACTION ÉVÉNEMENTIELLE**

- Organiser des événements grand public et professionnels en lien avec des productions, activités, compétences locales type « Journée Méditerranéenne », MIAM
- Monter un événement touristique de grande ampleur en lien avec l'identité cévenole



DÉCOUVREZ CE QUE PENSENT  
LES HABITANTS D'ALÈS AGGLOMÉRATION  
DE L'AXE 5

### 5.3 SYNTHÈSE DES AXES FORTS

Un grand projet numérique pour favoriser l'accès et la familiarisation aux usages avancés de l'internet pour différents publics (du plus jeune âge jusqu'aux séniors) et par différents moyens (écoles numériques, université virtuelle, e-administration, ...).

**Expérimentation sociétale des innovations** pour positionner Alès Agglomération comme un territoire innovant, pionnier et audacieux. Il s'agit d'expérimenter localement des innovations territoriales et d'étendre à l'ensemble du territoire les applications les plus probantes.

**Innovation industrielle** pour maintenir une économie productive performante, qui s'adapte aux mutations de la société et des savoir-faire. Les domaines d'excellence en matière d'innovation seront prioritairement en lien avec les filières existantes et/ou les thématiques présentes au sein de l'EMA.

**Développement de la formation tout au long de la vie** en réponse aux aspirations des habitants, aux besoins des entreprises et à l'avènement de la société du temps libre et de la connaissance.

**Animations culturelles** de qualité pour tous les âges et partout sur le territoire, lien avec les initiatives portées par les associations locales et aussi les communes.

**Solidarité et complémentarité ville > espace rural** pour préserver l'équilibre du territoire, sa qualité de vie et maintenir son attractivité. Il s'agit notamment de structurer un maillage territorial de services, commerces, soins, équipements entre la ville-centre, les pôles de centralité et les communes de l'espace rural.

**Agriculture et filières courtes** pour maintenir les activités productives qui participent de l'entretien des paysages, de l'image et la notoriété du territoire à travers la valorisation de ses productions.

**Développement touristique** en lien avec les qualités exceptionnelles des villages, des sites et paysages cévenols. Il s'agit notamment de développer un accueil efficace et moderne des visiteurs en cohérence avec la volonté d'attractivité et de développement de l'économie touristique.

**Qualité de vie garantie, environnement respecté** pour conjuguer harmonieusement « attractivité et qualité du développement » afin de garantir aux habitants actuels et futurs la qualité de vie et des espaces du territoire.

**Ressource en eau et en énergie** pour assurer un développement économique et résidentiel du territoire et participer au développement d'énergies renouvelables.

**Marketing territorial** afin de faire évoluer l'image et la notoriété d'Alès Agglomération à la hauteur de la réalité.

### 6.1 MOYENS

Le travail de longue haleine, engagé depuis plusieurs années à travers les dynamiques de redéveloppement du territoire et de coopération territoriale doit se poursuivre à travers la mise en œuvre du projet de territoire.

Cela nécessite une implication et une participation des acteurs d'Alès Agglomération, dans le sens du bien commun de la communauté.

Après avoir participé à l'élaboration du projet de territoire, les élus et services d'Alès Agglomération vont être amenés à hiérarchiser les projets en fonction des objectifs, des opportunités de réalisation et de la définition de l'intérêt communautaire.



#### Découvrez ce qu'ils pensent du projet de territoire

- DIRECTEUR DE L'ÉCOLE DES MINES D'ALÈS
- PRÉSIDENT DE LA CCI D'ALÈS
- PRÉSIDENT DE LA CAVE DE ST MAURICE DE CAZEVEILLE
- DIRECTEUR DU CRATÈRE THÉÂTRE
- PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE
- DIRECTEUR DU TRAIN À VAPEUR DES CÉVENNES

La mise en œuvre du projet de territoire dans les 12 domaines stratégiques précités, nécessite la mutualisation d'outils :

- renforcement et extension du rôle de l'agence de développement Alès Myriapolis.
- mise en place d'un centre de ressources numériques Alès Agglomération pour la mise en œuvre du Grand Projet Numérique d'Alès Agglo Lab.
- création d'un Etablissement Public Foncier Local.
- animation d'une agence des mobilités.

L'organisation existante du territoire sera amenée à s'adapter pour répondre au mieux aux orientations identifiées dans le projet, et notamment :

- le développement d'un projet d'e-administration.
- l'expérimentation et l'application des innovations sociétales au territoire.
- le développement du mode projet.

Parmi les actions du projet de territoire, différents schémas directeurs thématiques sont identifiés. Ces schémas, qui pour certains sont déjà engagés, permettent la mise en cohérence et l'optimisation des politiques publiques sur l'Agglomération pour une meilleure performance des actions. La mise en œuvre du projet de territoire conduira à la réalisation ou finalisation des schémas suivant :

- schéma directeur des déplacements (PDU - en cours de réalisation)
- schéma directeur du numérique (en cours de réalisation)
- schéma directeur des ENR (en cours de réalisation)
- actualisation de l'annuaire des entreprises (en cours de réalisation)
- programme local de l'habitat (PLH - en cours de réalisation)
- actualisation de l'Agenda 21
- schéma directeur des services
- schéma directeur des ZAE
- schéma directeur du développement touristique (cahier des charges en cours)
- schéma logistique
- plan paysager
- schéma de la biodiversité
- plan climat-énergie territorial

En cohérence avec les objectifs de solidarité territoriale à l'échelle d'Alès Agglomération, il conviendra d'engager une réflexion sur la convergence tarifaire des services au public.

Le travail engagé par les commissions d'élus pour l'élaboration du projet de territoire sera donc amené à se prolonger par la suite pour l'évaluation et le suivi de la mise en œuvre des actions et l'évolution du projet de territoire.

## 6.2 FINANCEMENTS

Dans un contexte de baisse des capacités de financements de l'Etat, le financement des actions pour la mise en œuvre du projet de territoire nécessite de penser des moyens de financements nouveaux et innovants.

Les élus d'Alès Agglomération se sont accordés sur la mise en place d'un pacte financier et fiscal entre les 50 membres afin de porter une part du financement nécessaire aux actions de développement socio-économique du territoire.

Le territoire peut également se tourner vers la mobilisation de fonds, de fonds structurels et d'action de lobbying, ainsi que le développement de modes de financement innovants tels que les partenariats public / privé, le recours à des fondations ou à des souscriptions.

## 6.3 PARTENAIRES

PRÉSENTS POUR L'ÉLABORATION DU PROJET, LES PARTENAIRES DU TERRITOIRE SERONT AMENÉS À SE MOBILISER AVEC LES ÉLUS ET SERVICES D'ALÈS AGGLOMÉRATION POUR LA MISE EN ŒUVRE DES ORIENTATIONS. LA BONNE CONDUITE DU PROJET DE TERRITOIRE DÉPEND AINSI DE L'IMPLICATION DE TOUS.

Les partenaires potentiellement concernés sont :

- **Associations, organismes locaux, citoyens :** formation, culture, loisirs, innovation
- **Agence de développement Alès Myriapolis :** aménagement du territoire, développement économique
- **Agence d'Urbanisme des Régions Nîmoise et Alésienne :** aménagement du territoire
- **Chambres consulaires :** emploi, formations, filières économiques, promotion tourisme, environnement, eau, infrastructures
- **Conseil Général 30 :** transports en commun, déplacements, promotion, tourisme, environnement, eau, infrastructures
- **EMA / Mines-Télécom :** formations, innovations, économie
- **État :** formations, numérique, université virtuelle, financements
- **Gard Rhodanien :** développement économique, voirie
- **Maison de l'emploi :** adéquation emploi - formation / besoins des entreprises
- **Pôle Métropolitain Nîmes Alès :** contrat d'axe, Très Haut Débit internet, ressource en eau, coopération santé, tourisme, infrastructures, économie
- **Pays Cévennes :** SCoT, filières économiques, aménagement du territoire, services au public, tourisme, promotion du territoire, patrimoine culturel ressources et habitants
- **PNC, Chambre d'Agriculture :** filières agricoles, promotion
- **Région Languedoc-Roussillon :** amélioration de la desserte, Numérique, université virtuelle, financements
- **Réseau Villes portées UNESCO :** valorisation du bien inscrit, promotion
- **SAFER :** action foncière
- **Militant du Goût, Sud de France :** labellisation, valorisation des productions, promotion
- **Union Européenne :** financements, classements structurels, ...
- **ADEME :** environnement et maîtrise de l'énergie
- **SMAGE et Agence de l'eau :** ressource en eau

